

Date	Heure	Titre	Texte	Statut
21/01/2020	09:37	Avis sur la SNCB2	Bonjour Pour accélérer la baisse des émissions de GES, il est indispensable de travailler sur de multiples fronts - accélérer la sobriété énergétique (utiliser les modes de déplacements peu émetteurs de GES (trains, vélos..., taxer le kérosène des avions et mettre une TVA sur les billets d'avions. - accélérer l'efficacité énergétique (rénovation des passoires thermiques, exiger des voitures peu énergivores) - accélérer le développements des EnR, en soutenant les collectifs citoyens producteurs d'électricité verte	prop
21/01/2020	11:56	Calcul de l'optimisation du ratio Nucléaire , énergies renouvelagble	Il faut que les ingénieurs docteurs chercheurs déterminent le ratio optimal entre % centrales nucléaires, % éoliennes avec centrales thermiques additionnelles pour défauts météorologiques . Cela ne doit pas seulement être effectué par des simulations numériques qui ne sont que des aides directives , mais par des essais expérimentaux avec résultats concrets sur les émissions de CO2 . Le ratio actuel ne serait-ilo pas le bon ? A.G. Ingénieur A.M.	prop
21/01/2020	16:40	Plus de mots pour décrire les immondices perpétrées...	Notre cher gouvernement...blabla on est vert, blabla mais pas trop vite, vous comprenez, l'économie mes braves. Repousser toujours plus. lamentable, déclencheur de haine et de tristesse. Ce fameux accord de paris, mis en avant par ce président pour justifier le CETA (la mauvaise blague), est de plus en plus souillé. Enfin, continuez ainsi, vous avez raison, tout se paie un jour et l'Australie nous donne un aperçu de ce qui nous attend si on laisse faire ce genre de politique sans rien faire.	prop
21/01/2020	17:40	Le taux d'effort n'est pas le même pas secteur d'activité	Il est marrant de constater que l'effort global demandé (hors UTCATF) est une réduction de 45%, ce qui se retrouve dans la majorité des secteurs d'activité. A l'exception du transport (23% comparé à 1990 et 35% comparé à 2005) et de l'agriculture (23% comparé à 1990). Qu'est ce qui explique ces différences/favoritisme?	prop

21/01/2020	21:49	C'est totalement inutile	<p>Bonjour encore une fois, vous allez perdre du temps. Vous mettez en place une stratégie qui n'en est pas une. Vous faites des règles de trois en repoussant à chaque stratégie les objectifs d'émissions pour arriver à la neutralité carbone en 2050 avec des tableaux Excel et de beaux principes sur le papier en espérant que la société va les suivre. Mais cela ne fonctionne pas comme cela dans la vraie vie. La stratégie doit consister en la suivante: interdire toute nouvelle vente de voiture thermique dès la fin 2020 et se contenter du stock de voitures thermiques actuelles qui mourront de leurs belles morts et seront remplacées forcément par des voitures électriques ou des trains ou des vélos. vous vous trompez en proposant de rénover les habitations c'est trop coûteux. Pour les bâtiments collectifs ok mais pour les maisons individuelles, c'est directement le mode de chauffage qu'il faut changer avec des pompes à chaleur c'est beaucoup moins coûteux et vous arriverez plus rapidement à l'objectif. concernant la baisse de la consommation de l'énergie électrique, elle est illusoire car transformer la société pour être plus efficace consommera beaucoup plus d'énergie qu'actuellement. Mais on ne comprend pas pourquoi vous mettez autant de temps pour prendre des décisions mis à part celle concernant les centrales nucléaires qui est totalement démente: se passer de l'énergie nucléaire au moment où on va avoir besoin de beaucoup plus d'électricité c'est condamner la France à la l'effondrement alors même que les allemands n'ont toujours pas fermé leurs centrales nucléaires et encore moins leurs centrales à Charbon. Enfin la taxe carbone est fondamentale à la fois sur les. Produits énergétiques mais aussi sur les importations, y compris intra européennes, par exemple celles venant d'Allemagne. C'est la seule mesure qui sera comprise comme le signal que nous voulons faire quelque chose. Dans le cas contraire, il est déjà écrit que vous réviserez une fois de plus les budgets à la hausse dans trois ans.</p>	prop
22/01/2020	12:01	pagination	<p>Bonjour, Avant d'envoyer un commentaire sur le fond, je vous signale que le projet de SNBC2 n'est pas paginé. Il est peut-être possible d'y remédier rapidement pour faciliter sa lecture dans le cadre de cette consultation.</p>	prop
22/01/2020	16:17	Ne pas classer l'énergie nucléaire en bas-carbone	<p>L'énergie électrique d'origine nucléaire n'est pas si bas-carbone qu'annoncé. Elle n'est bas-carbone qu'en considérant uniquement la production (tout comme les énergies renouvelables). Ce n'est plus le cas si l'on prend en compte l'extraction de l'uranium, le traitement de l'uranium, tous les transports liés à la filière, la construction des centrales, les opérations importantes de maintenance, la gestion de déchets, le démantèlement des centrales (encore problématique). Par ailleurs cette industrie participe au réchauffement climatique par d'autres biais que l'émission de GES (fortes émissions de chaleur, rejets de vapeur d'eau). La production d'énergie électrique d'origine nucléaire induit d'énormes risques pour la santé publique et pour l'économie du pays. Et quid des déchets sur le long et très long terme ? Pourquoi ne pas favoriser uniquement les énergies renouvelables qui ne sont pas plus carbonées et qui ne présentent pas de si gros risques ?</p>	prop

22/01/2020	16:19	Ne pas classer l'énergie nucléaire en bas-carbone	L'énergie électrique d'origine nucléaire n'est pas si bas-carbone qu'annoncé. Elle n'est bas-carbone qu'en considérant uniquement la production (tout comme les énergies renouvelables). Ce n'est plus le cas si l'on prend en compte l'extraction de l'uranium, le traitement de l'uranium, tous les transports liés à la filière, la construction des centrales, les opérations importantes de maintenance, la gestion de déchets, le démantèlement des centrales (encore problématique). Par ailleurs cette industrie participe au réchauffement climatique par d'autres biais que l'émission de GES (fortes émissions de chaleur, rejets de vapeur d'eau). La production d'énergie électrique d'origine nucléaire induit d'énormes risques pour la santé publique et pour l'économie du pays. Et quid des déchets sur le long et très long terme ? Pourquoi ne pas favoriser uniquement les énergies renouvelables qui ne sont pas plus carbonées et qui ne présentent pas de si gros risques ?	prop
23/01/2020	14:51	CONFIRMER LA PLACE ESSENTIELLE DU NUCLÉAIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE	L'objectif n°1 de la SNBC est (c'est mentionné dans tous les documents officiels) : 'Décarboner la production d'énergie. Pour y parvenir, il faut se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), la chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et l'électricité décarbonée.' Sur ce dernier point, la France a la chance de disposer actuellement d'une source d'électricité fortement décarbonée : son Parc Nucléaire. La fermeture programmée de 14 réacteurs d'ici 2035 est INCOMPATIBLE avec l'objectif de décarbonation de l'énergie et CONTRAIRE à l'objectif de réduction des GES (gaz à effet de serre). Le gouvernement doit s'appuyer sur des arguments pragmatiques et scientifiques, par ailleurs validés par les membres du GIEC (pour qui le nucléaire fait partie de la solution, cf le rapport SR.15 SPM final à l'attention des décideurs [summary for policymakers]). <a href="https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/">https://www.ipcc.ch/sr15/chapter/spm/</a> La PPE qui engage la France pour les 30 ans à venir mérite mieux qu'une position dogmatique et idéologique.	prop
23/01/2020	15:46	Convention citoyenne pour le climat	Quelle relation entre cette consultation et la Convention citoyenne pour le climat qui se déroule actuellement ? N'est-il pas étrange de conduire ces deux processus en parallèle sans qu'il ne soit aucunement fait mention de celle-ci dans les paragraphes qui introduisent la présente consultation ?	prop
23/01/2020	22:41	6 fois moins de GES, de machines qui tournent, de travailleurs et de niveau de vie	L'énergie produit des GES, on divise par 6 la production d'énergie d'autant (à l'approximation du progrès actuel et de noyer la haute Savoie pour faire un barrage ou de relancer un programme nucléaire majeur). En approximant le nombre de machines en fonctionnement (esclaves énergétiques) par français divisé par 6. On se retrouve mécaniquement avec un nombre d'opérateur dans la population active divisé par 6. Sans méthode connue, on se lance ouvertement dans la division du niveau des français par 6. Avec l'espoir ou la croyance, qu'une solution va limiter ou absorber ça. La population devrait en avoir connaissance, conscience et le réaliser car si 'le niveau de vie des américains n'est pas négociable', une part visible des français ne sont pas prêts à s'y soumettre et ils seront encore plus nombreux à un tel régime.	prop

24/01/2020	13:26	La PPE et la SNBC ne sont pas compatibles !	La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit être compatible avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC). La SNBC fixe un objectif de réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 (par rapport à 1990) et demande d'atteindre de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Or, la PPE inclut au moins deux mesures contraires aux orientations de la SNBC : 1) la réduction du nucléaire à 50% de la production au lieu de 75% (le gaz remplacera sûrement cette production pilotable et massive), 2) et le soutien aux énergies intermittentes comme l'éolien et le photovoltaïque (qui nécessiteront d'être adossées à des productions pilotables au gaz pour les nuits sans vents, surtout si la production nucléaire baisse...). Il y a de la schizophrénie à déclarer vouloir baisser les émissions de CO2 (et donc les importations d'énergies fossiles dont le gaz, ce qui est bien) et à agir en sens opposé dans la PPE en imposant des moyens de productions intermittents (qui augmenteront les émissions de CO2) et en baissant massivement la production nucléaire à faible émission de CO2 (encore plus faible que l'éolien et le PV...). Ces deux mesures exigées par la PPE augmenteront les consommations de gaz et les importations d'électricité beaucoup plus carbonée de chez nos voisins. Personne ne voit cette contradiction dans les ministères ?	prop
24/01/2020	13:48	Les commentaires ne sont pas visibles...	Pourquoi les 12 commentaires affichés à ce jour en haut de page ne sont-ils pas visibles par le public ?	prop
24/01/2020	14:43	*Pourquoi de l'éolien et du solaire photovoltaïque pour diminuer nos émissions de CO2 ?	L'éolien et le solaire photovoltaïque émettent en ACV peu de CO2 par kWh produit, en France environ 10-15 g/kWh pour l'éolien, et 40 à 50 g/kWh pour le solaire PV, mais c'est quand même plus que le nucléaire, 5 à 6 g/kWh. Remplacer une production nucléaire par une production d'éolien et de solaire PV est donc totalement inefficace dans une Stratégie nationale bas carbone. Mais c'est en revanche très coûteux pour notre collectivité. En Europe de l'Ouest, l'augmentation du prix de l'électricité pour les ménages a été jusqu'ici proportionnelle à la puissance installée d'éolien et de solaire PV par habitant. En France, leur financement se fait maintenant aussi par des taxes sur les carburants. Il y a donc perte de pouvoir d'achat, préjudiciable en particulier aux plus pauvres, sans amélioration du service rendu, bien au contraire, car l'éolien défigure un peu partout les milieux ruraux. L'argent dépensé en pure perte pour la collectivité sur l'éolien et le solaire photovoltaïque ne devrait-il pas être immédiatement transféré à des actions pour diminuer les émissions de CO2 de l'habitat et des transports, bien plus émetteurs que notre électricité, qui a déjà les meilleures performances des grands pays industrialisés dans ce domaine? Et pourquoi cette évidence de l'inutilité totale de l'éolien et du solaire PV pour faire face à l'urgence climatique, d'ailleurs reconnue par Monsieur le Président de la CRE lors d'une audition à l'Assemblée Nationale, semble-t-elle après tant d'années à le leur dire n'avoir pas réussi à atteindre la conscience de nos élus, de notre gouvernement, et des élaborateurs de la SNBC et de la PPE ?	prop

24/01/2020	15:31	Nécessité de cohérence	Les émissions de CO2 en France ont pour origine première les transports (et d'abord les voitures individuelles) et le chauffage des bâtiments. Réduire l'impact carbone doit donc considérer prioritairement ces deux points. Transports : réduire les déplacements (télétravail, covoiturages) et l'utilisation des fossiles (voitures électriques) Chauffage : isoler et passer aux pompes à chaleur. Cette évolution implique de garder une électricité décarbonée et pilotable. Seules l'hydraulique et le nucléaire sont de ce type. Donner une priorité financière au développement d'une électricité renouvelable intermittente est contre-productif. Les priorités sont ailleurs. Il y a actuellement incohérence entre les objectifs de la PPE et de la SNBC. Je souhaite que le gouvernement fasse preuve de courage et de cohérence dans ses choix, et qu'une campagne d'information massive du public soit menée pour que les arbitrages soient expliqués sur des bases réalistes et non dogmatiques.	prop
24/01/2020	17:19	Pourquoi des commentaires invisibles	Pourquoi les commentaires ne sont ils pas visibles ( contrairement à la consultation sur la PPE)?	prop
24/01/2020	17:19	Pourquoi des commentaires invisibles	Pourquoi les commentaires ne sont ils pas visibles ( contrairement à la consultation sur la PPE)?	prop
25/01/2020	20:23	Nous sommes déjà bas carbone	Notre électricité est une des toutes plus faibles émettrices de CO2 d'Europe. Notre priorité en ces temps de réchauffement climatique, est de limiter nos émissions, y compris des autres secteurs que l'énergie. Pour cela, il faut être pragmatiques : - Déplacer des énergies fossiles vers de l'électrique (chauffage, en subventionnant massivement l'isolation et le transfert vers des pompes à chaleur pour les foyers au gaz/fioul, voitures électriques) - mais pour cela, il faut une électricité abondante et donc pilotable : investir massivement dans des centrales nucléaires. - Cela permettra de diminuer notre balance commerciale vis à vis des producteurs de gaz/pétrole, et vendre du courant aux voisins qui feront les choix hasardeux de l'éolien/gaz	prop
26/01/2020	10:13	Arrêtez les ruineuses subventions à l'éolien	En Mars 2018, la COUR des Comptes avait estimé à 120 milliards d'euros le coût engagé dans les subventions aux énergies renouvelables productrices d'électricité (essentiellement éolien et photovoltaïque) alors que cette manne ne se traduisait par aucune diminution des émissions de CO2. Arrêtons cette gabegie et supprimons toutes subventions nouvelles aux ENRI	prop
26/01/2020	10:14	Arrêtez les ruineuses subventions à l'éolien	En Mars 2018, la COUR des Comptes avait estimé à 120 milliards d'euros le coût engagé dans les subventions aux énergies renouvelables productrices d'électricité (essentiellement éolien et photovoltaïque) alors que cette manne ne se traduisait par aucune diminution des émissions de CO2. Arrêtons cette gabegie et supprimons toutes subventions nouvelles aux ENRI	prop

26/01/2020	16:23	Part modale vélo trop faible	Augmenter la part modale du vélo à 12% en 2030 et 15 % en 2050 c'est beaucoup trop peu. Les Pays-Bas sont à 27 %, avec près de 60% dans certains centre urbains, et ils continuent de travailler dur pour faire progresser le vélo. Le temps qu'ils ont pris pour en arriver là, nous ne l'avons pas et nous pouvons aller beaucoup plus vite. Il faut être beaucoup plus ambitieux. Les infrastructures cyclables sont très peu chères (par rapport aux grands projets inutiles de type voies express et autoroutes pour voitures, qu'il faut abandonner), les solutions techniques existent (copier les Pays-Bas en formant les services techniques c'est rapide, pensez à faire évoluer certaines doctrines obsolètes du CEREMA en allant chercher le savoir chez nos voisins, au lieu de vouloir réinventer la roue pour choyer l'égo de nos brillants ingénieurs français, notamment sur l'aménagement cyclable des carrefours, intersections, ronds-points...) Il sera également indispensable de créer d'immenses parkings à vélo et vélostations dans les gares et à leurs abords, car aujourd'hui la SNCF ne fait rien pour (ou si peu). Il ne manque que le courage et la volonté politique, et c'est probablement là que le bât blesse.	prop
26/01/2020	17:33	Il faut freiner immédiatement et radicalement les pollutions inutiles	Comme l'a rappelé Greta Thunberg cette semaine à Davos, les concepts de 'neutralité carbone' et de 'compensation carbone' sont [incompatibles avec l'objectif des 1,5 ou des 2°C- > <a href="https://www.youtube.com/watch?v=o_DOAYEUD_w">https://www.youtube.com/watch?v=o_DOAYEUD_w</a> ]. Tout plan ou politique qui n'inclut pas de réductions radicales des émissions à la source à partir d'aujourd'hui est totalement insuffisant pour respecter les engagements de 1,5 ou bien en dessous de 2 degrés de l'Accord de Paris. La solution la plus efficace et certaine pour éviter un emballement climatique serait une politique de quota radicale, qui permet à chacun de vivre dignement mais évite toute pollution inutile (et donc destruction du vivant, réchauffement climatique), bien évidemment cette solution est difficile à faire accepter des populations, notamment si les médias et membres du gouvernement continuent d'occulter les conséquences possibles d'un emballement climatique (vagues de chaleur, pertes de récoltes massives et donc famines et guerres massives) et les mesures radicales à prendre pour l'éviter. Une politique plus douce, de transition, serait d'appliquer à chaque taxe ou transaction financière un coefficient sobriété solidaire, dépendant de l'empreinte (climat/biodiversité) et de la nécessité. Un tel coefficient permettrait à tous de vivre dignement, et de freiner drastiquement les pollutions inutiles. (Cf explications complète sur [change.org- > <a href="https://www.change.org/p/urgence-écologique-et-épuisement-des-ressources-appel-pour-une-fiscalité-écologique-et-solidaire-qui-décourage-les-pollutions-inutiles-et-permette-à-chacun-de-vivre-dignement">https://www.change.org/p/urgence-écologique-et-épuisement-des-ressources-appel-pour-une-fiscalité-écologique-et-solidaire-qui-décourage-les-pollutions-inutiles-et-permette-à-chacun-de-vivre-dignement</a> ]) Nous vous invitons à prendre connaissance de cette mesure, à informer le publique des risques liés au scénario 'business as usual' et des solutions pour éviter de continuer l'extermination du vivant et l'emballlement climatique, dont celle-ci. Ouvert à débats et échanges, n'hésitez pas à nous contacter.	prop
26/01/2020	18:02	Plus de vélo !	Pourquoi viser une hausse de part modale du vélo de 3 à 12% en 12 ans puis seulement de 12 à 15% les 20 ans qui suivent ? C'est ridicule par rapport à ce qui risque de se passer au niveau du vélo. Il faut absolument augmenter la part du vélo et doter cette proposition d'un budget conséquent et modulable.	prop

26/01/2020	20:22	Manque de vision	<p>L'ensemble de cette stratégie est intéressant, cependant il lui manque l'essentiel : l'objectif ultime de celle-ci. En effet, toute stratégie se base sur un objectif à atteindre. Or, le seul objectif affiché dans ce document est de continuer le développement de notre pays, tout en continuant à réduire nos émissions de GES...est-ce là le but ultime ? Ne serait il pas, plutôt, d'assurer la prospérité, et donc in fine une bonne santé, un bon environnement etc, plutôt que d'en faire des 'atteintes collatérales' ? Vous mentionnez que les investissements nécessaires auraient été réalisés de toute façon...ou pas. Car il faut bien se rendre compte que beaucoup d'investisseurs ne voient que par le profit...le développement humain/naturel n'en est que le corollaire, et non un but. L'Etat se doit donc d'afficher clairement sa volonté.</p>	prop
------------	-------	------------------	--	------

Bonjour, Dans le cadre du projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone, je souhaiterais vous faire quelques commentaires. I - Sur l'article 1er A l'article 1er, il est précisé que la stratégie bas-carbone révisée est consultable sur le site du ministère du développement durable. Or, il est précisé à l'article D221-C du code de l'environnement que le projet de stratégie est adopté par décret. Il serait donc judicieux de publier également ce document dans le Journal Officiel, en l'annexant au décret, afin d'être conforme à l'article D221-C du code de l'environnement. II - Sur l'article 2 A l'article 2, il est précisé que 'Toutefois, les émissions et absorptions associées à l'usage des terres et à la foresterie sont prises en compte dans la répartition des budgets par grands secteurs, par domaines d'activité et par gaz précisées aux articles 3 à 5 du présent décret.' Cette précision me semble inutile car il est clairement précisé aux 3 à 5 les émissions et absorptions liées au secteur UTCATF. Pour plus de clarté, la dernière phrase de l'article 2 devrait donc être supprimée. III - Sur l'article 3 Les deux dernières lignes du tableau de l'annexe 3 contiennent les émissions tous secteurs confondus hors et avec UTCATF. Pour plus de clarté, il faudrait intercaler la ligne 'Secteur UTCATF' entre les lignes 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)' et 'Tous secteurs confondus (avec UTCATF)'. La dernière ligne, intitulée 'Tous secteurs confondus (avec UTCATF)', peut être déduite par calcul des deux lignes précédentes. Il serait donc judicieux de la compléter ainsi, pour plus de clarté, et par cohérence avec les articles 4 et 5. De plus, dans ce même tableau, plusieurs erreurs se sont glissées : - pour le 2ème budget carbone (2019-2023), si l'on ajoute les 3 premières lignes du tableau, on obtient 423 Mt Co2eq, et non pas 422 comme précisé à la ligne 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)'; - pour le 3ème budget carbone (2024-2028), si l'on ajoute la ligne 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)' à la ligne 'Secteur UTCATF', on obtient 321, et non 320 comme précisé à la ligne 'Tous secteurs confondus (avec UTCATF)'; - pour le 4ème budget carbone (2029-2033), si l'on ajoute les 3 premières lignes du tableau, on obtient 299 Mt Co2eq, et non pas 300 comme précisé à la ligne 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)'. IV - Sur l'article 4 Deux erreurs se sont glissées dans le tableau de l'article 4 : - pour les émissions historiques 2015, la somme des émissions hors UTCATF fait 459 Mt Co2eq, et non pas 458 comme précisé à la ligne 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)'; - pour le 3ème budget carbone (2024-2028), la somme des émissions hors UTCATF fait 358 Mt Co2eq, et non pas 359 comme précisé à la ligne 'Tous secteurs confondus (hors UTCATF)'. V - Sur l'article 5 Plusieurs erreurs se sont glissées dans le tableau de l'article 5 : - pour les émissions historiques 1990, la somme totale des émissions avec UTCATF fait 520 Mt Co2eq, et non pas 521 comme précisé à la ligne 'Total (avec UTCATF)'; - pour le 2ème budget carbone (2019-2023), la somme des émissions avec UTCATF fait 384 Mt Co2eq, et non pas 383 comme précisé à la ligne 'Total (avec UTCATF)'; - pour le 3ème budget carbone (2024-2028), la somme des émissions hors UTCATF fait 358 Mt Co2eq, et non pas 359 comme précisé à la ligne 'Total (hors UTCATF)'; - pour le 3ème budget carbone (2024-2028), la somme des émissions avec UTCATF fait 322 Mt Co2eq, et non pas 320 comme précisé à la ligne 'Total (avec UTCATF)'; - et pour le 4ème budget carbone (2029-2033), la somme des émissions avec UTCATF fait 259 Mt Co2eq, et non pas 258 comme précisé à la ligne 'Total (avec UTCATF)'. VI - Sur l'article 8 A l'article 8, le 2° supprime l'article 3 du décret du n°2015-1491 du 18 novembre 2015. Or cet article contient la répartition des budgets carbone par grands secteurs pour le 1er budget carbone. Il serait donc judicieux de ne supprimer que les répartitions des 2èmes et 3èmes budgets carbone, obliques du présent décret. Cordialement,

27/01/2020	15:37	SNBC insuffisant	l'avis très détaillé de l'AE révèle les insuffisances manifestes du plan qui ne peut être adopté en l'état sauf à encourir l'annulation par le CE, il convient donc de tenir compte de l'avis et de compléter le projet avant adoption	prop
29/01/2020	14:02	Augmenter la part de l'électricité dans les usages domestiques	L'urgence absolue est de décarbonner toute notre activité. Même au delà de ce qui est planifié dans la PPE. Il faut des mesures économiques et industrielles qui permettent un déploiement très large et rapide de la voiture/camions électriques et revenir au chauffage électrique et/ou ENR. Avec une électricité 100% décarbonnée : Hydraulique, renouvelables au maximum et nucléaire en complément. Si on supprime le CO2 des logements et des transports, alors ce sera gagné.	prop
30/01/2020	19:40	Soyons plus ambitieux	Les deuxième et troisième budgets carbone sont revus à la hausse et les changements transformatifs de modes de production et de consommation sont repoussés au calendes grecques. Il n'est plus temps de dresser des plans sans les respecter il faut de l'ambition et de l'action ! Donc il faut baisser les budgets carbone en misant sur la sobriété énergétique et une économie de guerre pour promouvoir l'efficacité et l'essor des renouvelable. Face à la crise qui est déjà en cours, Citoyens élus, prenez enfin vos responsabilités, le monde vous regarde et l'histoire vous jugera. Appliquez les recommandations du scénario Négawatt.	prop
31/01/2020	06:07	Un texte irresponsable/criminel	Compte tenu des nombreuses études scientifiques et en particulier celle du CNRS (Institut Pierre Simon Laplace + Météo France + CNRS) de septembre 2019 <a href="https://www.ipsl.fr/Actualites/Actualites-scientifiques/Les-simulations-climatiques-francaises">https://www.ipsl.fr/Actualites/Actualites-scientifiques/Les-simulations-climatiques-francaises</a> , repousser la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à 2023 est totalement irresponsable pour ne pas dire criminel.	prop
31/01/2020	10:48	politique climatique	Cette politique est criminelle.	prop
31/01/2020	13:05	proposition bien insuffisante	c'est revoltant de ne pas tenir assez compte du bien être de la population où sont les principes liberté égalité fraternité au niveau de l'environnement ... les lois !!!!! quand elle sont appliquées ( voir la loi Abeille) doivent informer , protéger la population et non appliquer des normes édictées par les scientifiques des lobbies qui sont devenues obsolètes les élus ont un gros travail d'information indépendante BON COURAGE!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!pour leur survie et celles de leurs concitoyens....	prop

31/01/2020	13:13	Insuffisant - prise en compte des émissions importées - actions à mener dès ce quinquennat	Cette feuille de route est insuffisante pour lutter contre le dérèglement climatique ainsi que les incertitudes dues aux boucles de rétroaction climatique et à l'effondrement de la biodiversité (dont plancton, forêts, ...). Le zéro émission nette doit prendre en compte les émissions importées. Les actions concrètes sont à mener dès ce quinquennat, on ne peut reporter à plus tard ces changements nécessaires et urgents. Les actions prioritaires sont à mener sur l'économie d'énergie et d'espaces artificialisés : les optimisations qui sont possibles par rapport aux utilisations, réseaux, etc. sont nombreuses et finalement assez peu étudiées par cette feuille de route. Il y a encore beaucoup de gaspillages, l'énergie n'étant encore pas très chère, les différents acteurs ne fournissent pas les efforts économiques nécessaires, donc la réglementation doit compenser. Il faut en finir avec le mythe de la voiture électrique. Il faut mettre un terme à la société de l'ère du pétrole, organisée autour de la voiture. Cela doit être inscrit clairement dans les orientations. Pas seulement 'développer les modes alternatifs'. Il faut arrêter la course en avant avec ces centrales nucléaires qu'on ne sait pas démanteler et aux coûts cachés démentiels. Il faut arrêter de simplement communiquer en toute hypocrisie sur l'agroforesterie et l'AB, ainsi que sur la lutte contre l'étalement urbain et inscrire dans le dur, transcrire en actions réelles toute cette communication dont on ne voit pas les effets. Plan EcoPhyto : quels coûts pour quels résultats ? On ne peut pas se contenter de demi-mesures, cette feuille de route n'est pas la remise en question du système économique et social qui est nécessaire.	prop
31/01/2020	14:03	Taxe Carbone selon le critère de l'intensité carbone équivalente pilotable	L'intensité carbone de chaque moyen de production doit être déterminé sur une base comparable, à savoir : 'un critère d'impact carbone (gCO <sub>2</sub> eq/kWh) en équivalent pilotable entre toutes les sources d'énergie'. La notion d'équivalent pilotable est primordiale pour comparer des choses comparables. Cela permettra de mettre en place une taxe carbone réellement juste, et privilégier les moyens de production Bas Carbone et pilotable. Cela dans l'objectif d'orienter de manière plus efficace les investissements à venir pour diminuer l'empreinte carbone de notre pays.	prop
31/01/2020	16:55	Pourquoi faire une stratégie bas carbone basée sur des hypothèses irréalistes ?	Bonjour Le texte de la SNBC est plutôt agréable à lire et donnerait presque la pêche ! Mais quand on regarde en détail, on a explosé les objectifs du 1er budget (on fait moins de 2 x moins bien que prévu), on fait pire avec le 2eme. Mais bien sûr on va faire mieux dans le futur et vraiment bien sur le 4eme. Pourquoi se faire des illusions alors que tous les rédacteurs savent (du moins je l'espère) que cette stratégie est illusoire.	prop
03/02/2020	05:45	Incohérence de la loi LTECV avec la stratégie nationale bas-carbone	La loi LTECV inscrit une décroissance significative de la production électronucléaire (réduction de 72% à 50% en 2035). Les conséquences de cette loi vont à l'encontre de la SNBC puisque pour compenser cette perte de production d'électricité décarbonée, il faudra avoir recours à des cycles combinés gaz qui rejettent du CO <sub>2</sub> . Sans compter sur notre indépendance énergétique qui se réduit avec une dépendance au gaz d'importation... Monsieur le Président, Madame la Ministre, j'en appelle à votre bon sens retrouvé pour modifier cette loi sans fondements scientifiques et coûteuse pour la Nation ! Point	prop

03/02/2020	11:06	Investir plus fortement dans la transition écologique	Le Gouvernement prend acte du retard pris mais refuse toujours d'utiliser l'indispensable levier des investissements publics. Au moins 7 à 9 milliards d'euros annuels manquent à l'appel pour atteindre les objectifs de la SNBC. Cet attentisme ne s'explique pas sur le plan économique et social. Investir plus fortement dans la transition écologique, sans attendre le retour de la taxe carbone ou la fin des subventions des énergies fossiles est le meilleur moyen d'entraîner l'ensemble de la société, ménages et entreprises, vers la sobriété. Dans un contexte européen de Green Deal rien ne pourrait justifier de rater une telle occasion de réconcilier les objectifs climatiques, économiques et sociaux.	prop
03/02/2020	14:46	agir	inutile de faire semblant de vouloir limiter les émissions de carbone quand le système bancaire poursuit les investissements dans les énergies fossiles et que vous protégez leurs intérêts; inutile de parler de malus sur les véhicules particuliers haut de gamme très polluants sachant que les acheteurs ne sont à quelques milliers d'euros près et que vous favorisez ces gens fortunés au détriment des plus défavorisés incapables de s'acheter des moyens de transports dits propres et que vous abandonnez les lignes sncf non-rentables!!!sans prendre en compte leur rôle essentiel pour des déplacements collectifs moins polluants et que dire des cars macron...bref dans tous les domaines des mesures urgentes et réalistes connues peuvent être prises sans délai ALORS...chiche	prop

03/02/2020	18:19	STOP à la destruction des campagnes et à la gabegie financière.	<p>Ceux qui veulent des ENR ( éolien, hydro, biomasse ou metane) ne vivent pas à côté de ces industries polluantes. Et ne savent pas que l'Allemagne (championne de l'éolien) construit de nouvelles centrales à charbon (polluantes) pour pallier à l'insuffisance de l'éolien. Pourquoi ne pas mettre une éolienne dans la cour de l'Élysée, ou sur la côte d'Azur ? Pourquoi le projet d'éoliennes devant la résidence des Macron a été annulé ? Parce que c'est une nuisance visuelle et dévalorise les biens immobiliers. Pour les terrestres, on a en plus les nuisances sonores, électriques, magnétiques, flashes,... Pourquoi ne pas mettre d'éoliennes dans les sites industriels ou dans les zones commerciales ? Parce que c'est 'perturbant' pour les machines ! Pour les humains, on s'en fiche ! Arrêtez d'entretenir les multinationales étrangères avec nos impôts. _ Créez un secteur industriel français basé sur le solaire. Cela donnera du travail aux Français et évitera les nuisances de l'éolien. Obligez que toutes les nouvelles constructions ( qui sont bien orientées) aient un versant de panneaux. Que toutes les entreprises et les commerces qui ont un toit adapté, soient obligés de mettre des panneaux solaires. _ Encouragez l'isolation des maisons individuelles. _ Taxez l'aérien et les bateaux. _ Arrêtez de favoriser les véhicules électriques qui sont plus polluants que les plus mauvais moteurs thermiques, quand on prend en compte l'extraction et l'élimination. Au contraire, taxez les. En général, les gens qui peuvent les acheter ont les moyens de payer des taxes environnementales pour 'sauver la planète'. _ Supprimer les cars-macron, hérésie écologique _ développez le rail _ taxez les poids lourds étrangers qui polluent la France et détruisent nos routes. ( comme le fait la Suisse) _ dépolluez le métro, qui est plus pollueur que tous les véhicules à moteur de Paris. - Sous couvert d'ENR, on favorise l'industrialisation de la forêt. On détruit les feuillus pour planter du Douglas, c'est inadmissible. Et ceci parce que le bois serait une énergie renouvelable. Mais on oublie de dire que la combustion du bois émet des fumées toxiques chargées en micro particules. Avec la politique menée en faveur des ENR, on détruit la nature et la France. Et cela au bénéfice de ceux qui peuvent s'enfuir à l'étranger, où la nature est encore préservée, mais aussi pour le bénéfice des lobbys industriels qui s'engraissent avec les subventions payées par nos impôts et taxes.</p>	prop
03/02/2020	18:28	Le climat est un symptôme grave...	<p>Le climat est un symptôme grave -il y en a d'autres- d'une maladie que l'on ne veut pas reconnaître : la société industrielle moderne avec ses croyances , ses dogmes... Ainsi on lit partout 'transition énergétique' qui nous promet le basculement -par exemple- de la voiture thermique vers la voiture électrique...('qui se recharge en roulant' oui en brûlant plus de pétrole !). Mais on ne dit pas que le cuivre abondant et pas cher ne sera plus disponible dans 40 ans environ. (On pourra aller peut-être jusqu'à 60 ans, mais à un coût énergétique élevé, à des conditions plus difficiles.) La teneur des mines a bien baissé et continuera... C'est inéluctable. Une éolienne sans cuivre ? Alors pourquoi mentir?</p>	prop

03/02/2020	21:30	énergies grises	Il est normal que les grands principes soient régis par des analyses macro sur les grands ensembles qui peuvent faire des leviers importants pour la politique nationale. Cependant, il faut permettre au citoyen d'agir notamment dans ses choix quotidiens. Renforcer la publicité sur les produits concernant leur énergie grise et donner une information réelle sur un cycle de vie complet. L'avis de l'AE sur la ressource en eau me semble très sommaire quant à cet enjeu et au risque de l'usage massif des plastiques. Anticiper une vraie valeur du carbone pour rééquilibrer la valeur des produits et orienter les choix. Sur l'énergie, RTE devrait intégrer le bilan complet des émissions de CO2 pour toutes les énergies qu'elles soient renouvelables (8 à 20gr/kWh pour l'éolien, 14 à 80gr/kWh photovoltaïque....) mais aussi nucléaire (12 à 66gr/kWh extraction, utilisation, stockage) afin d'avoir un vrai bilan carbone du mix électrique. Sobriété, efficacité, énergies renouvelables	prop
04/02/2020	10:52	Transition énergétique : il faut agir	Je soutiens totalement la stratégie nationale bas carbone. La réduction de nos émissions de gaz à effet de serre est indispensable tout comme promouvoir et soutenir les nouveaux modes de production d'énergie 'verte' ayant un faible impact au regard des émissions de gaz à effet de serre tout au long de leur cycle de vie (de la fabrication à la fin de vie).	prop
04/02/2020	15:06	Filière localisée de recyclage et retraitement des batteries	Bonjour, Dans la Stratégie il serait utile de mettre en place en amont de la loi LOM les moyens financiers d'aider la mise en place d'une filière industrielle de recyclage des batteries de l'ensemble des véhicules électriques et sur l'ensemble des grandes régions. Afin d'éviter de créer une nouvelle sorte de pollution dont l'effet entre autres d'émission de GES serait orthogonal à la baisse escomptée par le transport à propulsion électrique. Bien cordialement, M. Pezeron	prop

05/02/2020	10:20	Les Enrs : véritable solution dans la stratégie bas-carbone	<p>Couplées à une maîtrise de la consommation énergétique, Les énergies renouvelables sont indispensables à la production électrique de la France pour remplacer les énergies fossiles, réduire le nucléaire et continuer la lutte contre le réchauffement climatique. Elles permettent la production d'une énergie, propre, décarbonée, sans danger et à un coût compétitif. Elles font parties intégrante d'un mix énergétique renouvelable que la France se doit de développer avec plus d'ambition. Oui à l'éolien en mer et sur terre, au photovoltaïque, à la méthanisation et l'hydraulique qui nous permettront de réduire notre impact carbone sur la Terre. Tout ceci doit se faire en concertation et dans une vision à long terme. Voici en résumé les propos tenus par l'ADEME au sujet de l'énergie éolienne : L'énergie éolienne participe à l'équilibre offre-demande du système électrique national et contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'éolien terrestre est déjà proche de la compétitivité économique. Les évolutions à venir du système de soutien devront permettre aux évolutions technologiques de trouver leur place, en particulier les éoliennes de nouvelle génération qui permettront une production à plus faible coût et amélioreront les conditions d'intégration de l'électricité éolienne sur le réseau. La filière éolienne dans son ensemble est créatrice de valeur ajoutée, d'emplois locaux et d'innovations techniques et sociales. Le bilan environnemental de l'éolien est largement positif, en particulier grâce aux très faibles émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques. L'appropriation sociétale de l'éolien constitue la principale condition de son développement. À cet égard, l'ADEME insiste sur l'importance de la concertation lors du montage de projets et sur l'intégration environnementale. L'implication financière locale des citoyens ou des collectivités dans les projets constitue par ailleurs un fort levier sur la perception de l'éolien, permettant le développement de projets territoriaux structurants. Afin de maintenir une dynamique de développement et de renforcer la compétitivité de la filière, l'ADEME souligne la nécessité d'une visibilité réglementaire et économique de long terme, ainsi que d'une politique nationale de soutien à la Recherche et Développement sur l'éolien à la hauteur des enjeux. Enfin, l'ADEME rappelle que les efforts de développement de la filière éolienne, comme de toutes les énergies, doivent avant tout se fonder sur une vision d'un système énergétique durable et être accompagnés d'efforts importants de réduction des consommations.</p>	prop
------------	-------	---	---	------

05/02/2020	14:56	Le projet de Stratégie Bas Carbone vise, mais ratera le cible	<p>La Stratégie Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie sont mises en consultation. Malheureusement il semble évident que ces projets n'intègrent pas toutes les mesures indispensables pour atteindre les objectifs inscrits dans la Loi sur l'Energie et le Climat. Chacun peut constater qu'il y a un hiatus incompréhensible entre les discours et les actes de ce gouvernement. Il faut espérer que le gouvernement : - retrouve la mémoire de ce qui a été acté dans l'Accord de Paris (COP 21), en particulier en protégeant les puits de carbone. - réalise que l'urgence climatique ne peut se satisfaire de décisions renvoyées à des échéances lointaines, - reconnaisse que les émissions de carbone induites dans les importations doivent être prises en compte - imagine au plus vite un vaste plan d'économies d'énergie - ne se contente pas de la carotte (mesures incitatives) et ne se prive pas du bâton (taxation des émissions à des niveaux dissuasifs) - apporte toute la clarification indispensable pour que les appels d'offre (privés et publics) soient normalisés et affichent l'objectif de la maîtrise des consommations d'énergie - s'attaque enfin aux subventions plus ou moins déguisées aux énergies fossiles. Il faut surtout espérer que le gouvernement écoute attentivement les experts scientifiques (GIEC) et les Fédérations d'associations de protection de la nature et de l'environnement La Stratégie Bas Carbone doit être sérieusement revue pour que la problématique climatique puisse être traitée sans léser les activités économiques durables et les différentes couches sociales. Nota Bene : tout résultat positif obtenu grâce à la Stratégie sera bénéfique à la santé de toutes les espèces. Faut-il encore rappeler qu'en matière de protection de la biodiversité, le président et le gouvernement ont pris des engagements devant les générations futures ?</p>	prop
05/02/2020	16:42	En faire une priorité	<p>Bien que personnellement touchée et impliquée sur le sujet de la réduction des émissions de CO2, je me contenterai ici de reprendre les conclusions du Haut Conseil pour le Climat. Il est tristement aberrant de constater que la structure créée spécifiquement pour donner des recommandations en la matière n'est pas écoutée. Soyez ambitieux, la société civile ne peut pas tout faire sans des stratégies fortes de réduction des émissions. Pour rappel donc, le HCC a calculé qu'il faudrait tripler nos efforts d'ici à 2025 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Or : - Les politiques du gouvernement ne sont pas en cohérence avec les objectifs climatiques, alors que la Stratégie nationale bas carbone "devrait être le point de"référence de toute l'action publique et des investissements privés". - les outils politiques mis en place sont "trop faibles ou pas assez efficaces : ils n'ont pas permis de respecter le premier budget carbone et ne permettront a priori pas de respecter les suivants." - la "transformation profonde de nos manières de produire, consommer, nous déplacer, nous loger ou encore nous nourrir" nécessaire à la neutralité carbone n'est pas suffisamment engagée. Cela doit être une priorité, pour les générations futures, mais aussi tout simplement pour nous.</p>	prop

05/02/2020	21:15	Contribution	S'il vous plaît, évitez une lourde et grave erreur, en neutralisant la puissance nucléaire civile française. le pivot nucléaire est indispensable à toute transition énergétique cohérente. il doit être promu et non discrédité. le recours massif aux ENR , est une grave erreur qui sera lourde de conséquences pendant de très nombreuses années, et qui n'aura servi qu'à deux choses: - enrichir énormément quelques opportunistes sur le dos du contribuable - défigurer notre si beau pays. De plus cette décision nous pousse tout droit vers l'instabilité énergétique avec toutes les contraintes organisationnelles qui en découle.	prop
06/02/2020	12:39	Des engagements forts et justes socialement	L'état doit s'engager fortement pour des objectifs carbone ambitieux. Cela passe par des choix économiques et notamment fiscaux forts instituant les leviers d'une justice économique qui rendra ces engagements acceptables par le plus grand nombre et remettront l'intérêt général et social au centre de l'action de l'état.	prop
06/02/2020	12:55	cette consultation est-elle vraiment utile ?	Bonjour, Encore des textes imbuables à éplucher pour constater, en fin de compte, conformément à l'impression globale laissée par les actions politiques nationale française et européennes ne tenant pas compte d'une réalité que nous, simples citoyens 'lambda', prenons en pleine face au quotidien, que tout cela est de la poudre aux yeux !!! Nos enfants, et ceux d'humains encore moins bien lotis que nous autres, vont crever sous des tonnes de pollutions diverses et variées pour que certains puissent continuer à prendre l'avion comme s'ils allaient faire des courses, ou à consommer comme des 'nababs',... et que sais-je encore !!! Vous êtes payés pour faire quoi exactement et concrètement ??? Vous vous foutez de nous dans toutes les largeurs et, quoique la violence ne me séduise plus (ouf !), la colère que vous parvenez à générer en moi me donne la nausée. Vous me donnez la nausée. La Lumière semble avoir fui vos consciences... La désobéissance, ça existe !!! Minuit moins 100 secondes ? Trop classe !!! Belle fin du monde les amis !!!	prop
07/02/2020	14:50	Importance négligée des milieux humides - puits à carbone	Dans le texte actuel, il y a très peu de mentions de la politique des espaces naturels, et des mots comme « zones humides/milieux humides » apparaissent moins de dix fois alors que le mot « forêt » apparaît environ 62 fois... Pourtant, les Zones humides littorales sont les plus importants puits de carbone naturels existants (663 tCO <sub>2</sub> eq /ha - données EFESÉ Séquestration <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf</a> page 92). Il serait vital de mieux s'appuyer sur les possibilité de restauration de ces milieux pour atteindre des objectifs 'Bas carbone'.	prop
07/02/2020	15:39	Préservation des zones humides littorales	Bonjour, Les zones humides et en particulier les zones humides littorales sont les plus importants puits de carbone naturels (663 tCO <sub>2</sub> eq /ha - données EFESÉ Séquestration <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf</a> page 92). De plus ces zones sont des réservoirs de biodiversité, et jouent également un rôle tampon vis à vis des événements climatiques tels qu'inondations ou tempêtes de la mer. Elles sont pourtant soumises à de très fortes pressions liées à l'urbanisation et aux activités humaines. Il est crucial de veiller à leur préservation et à leur conservation comme en les intégrant par exemple aux schémas d'aménagement urbain.	prop

08/02/2020	08:09	Un objectif pas assez ambitieux	Bonjour, Je pense que la France ne se donne pas des objectifs assez ambitieux en repoussant toujours à plus tard la date de ses réductions de gaz à effet de serre. Chaque citoyen devrait être responsable du carbone qu'il génère, mais le gouvernement doit également montrer l'exemple en imposant un changement de comportement au niveau national. Cela ne m'a toujours pas l'air d'être le cas... le temps passe, on ne le rattrapera pas facilement. Ma génération en aura bien profité, mais celles à venir auront un lourd fardeau et c'est aujourd'hui que nous aurions du prendre les devants. Cela nécessite des sacrifices pour ma génération aussi, en vue de penser à nos enfants. Lionel	prop
09/02/2020	16:28	Les biais de la consultations à corriger	Madame, Monsieur, Bonjour, Nous sommes le 9 février 2020 et je souhaiterais participer à la consultation publique 'Projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone' . Les liens qui se trouvent dans l'encadré: 'Télécharger' ne portent pas les mêmes noms que les documents cités sous 'En cliquant sur les liens ci-dessous, vous pouvez télécharger les documents qui font l'objet de cette consultation ', pourquoi ? Cette incohérence complique la compréhension de la consultation et demande plus de temps puis qu'il faut retrouver qui est quoi. Est-ce fait exprès pour décourager et faire décrocher les citoyens de bonnes volontés mais non initié sur ce 'dossier'? Je demande aux organisateurs de cette concertation (Projet de décret relatif à la SNBC et aux budgets carbone) de rectifier ces anomalies en reprenant les noms des liens et en rajoutant une semaine de concertation supplémentaire afin de ne pas pénaliser les citoyens mis en difficulté En comptant sur votre compréhension et votre équité républicaine, je prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées, Une citoyennes du Val d'Oise	prop
09/02/2020	20:41	l'agriculture la solution	le secteur agricole responsable pour 'seulement' 19 % des GES est non pas la cause mais LA SOLUTION. Des sols couverts et moins travaillé, des légumineuses en interculture ET en culture, mais non importées... Mais un gros dilemme se pose à vous, aujourd'hui sans glyphosate c'est très difficile. Alors quel choix, arrêt du glypho et travail intensif du sol (et donc sans couvert)? la ferme France 100% bio (et toujours les sols travaillé) ou la ferme France en agriculture de conservation...	prop
10/02/2020	11:43	Budget carbone 2019 : Une année blanche ?	Madame, Monsieur, Que c'est-il passé en 2019 pour le budget carbone ? Rappel de la loi : 'Créé par LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 - art. 173 (V) Pour la période 2015-2018, puis pour chaque période consécutive de cinq ans, un plafond national des émissions de gaz à effet de serre dénommé ' budget carbone ' est fixé par décret. <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&amp;idArticle=LEGIARTI000031055366&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=cid">https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&amp;idArticle=LEGIARTI000031055366&amp;dateTexte=&amp;categorieLien=cid</a> Dans l'attente de vous lire, mes salutations distinguées. Citoyenne du Val d'Oise	prop
10/02/2020	11:53	Accès au commentaires ?	Madame, Monsieur, Bonjour, Nous sommes le 10/02/2020, pour cette consultation 'Projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone' pour la France, il y a à ce jour (à j-9 de la fin de la consultation) 53 commentaires. Ou sont-ils ? Peut-on tous les lire ? Pour cette consultation avez-vous l'aide de la CNDP ? Au plaisir de vous lire. Salutations distinguées, Citoyenne du Val d'Oise	prop

11/02/2020	15:48	Utilisation du nucléaire	Mettre à profit l'exception française du nucléaire et utiliser les différentes centrales pour aller vers une stratégie de transition énergétique décarbonnée. Eviter de remplacer le nucléaire (décarbonné) par d'autres sources décarbonnées, moins productives et surtout non pilotable. Arrêter les fermetures de centrales basées sur l'opinion publique et réfléchir aux enjeux énergétiques, et donc économique-stratégiques qui en découlent (cf. lien prod énergie/PIB)	prop
------------	-------	--------------------------	---	------

{{PROJET DE DECRET SNBC 2020, NUCLEAIRE ET CONSULTATION DU PUBLIC}} Le projet de décret relatif à la « stratégie nationale bas carbone » soumis à la consultation du public ne comporte aucune mention relative au réchauffement massif, direct et immédiat du climat, par la consommation d'énergies primaires en France. C'est une grave lacune pour un texte qui prétend s'inscrire dans une politique globale de limitation des effets du réchauffement climatique. La fission atomique, qui est à la base du fonctionnement des réacteurs nucléaires de production d'électricité, et la combustion des énergies fossiles, sont responsables à parts égales de dégagements de chaleur qui réchauffent le climat de manière régulière, immédiate et directe : en France en 2018 les apports de chaleur par le nucléaire ont été de 108 Mtep et ceux de l'ensemble des énergies fossiles de 117 Mtep. Ne pas prendre en compte ce fait incontestable décrédibilise toute la démarche prétendument élaborée pour limiter l'impact du réchauffement climatique. Une « stratégie nationale bas carbone » qui ne serait pas également une stratégie de réduction des rejets de chaleur directs et immédiats dans l'environnement, notamment par les réacteurs nucléaires, n'a aucun sens. Les bonnes intentions pour demain ne peuvent justifier le laxisme d'aujourd'hui. Le projet de décret indique des « budgets carbone » et des évolutions prévues, à plus ou moins long terme, sans précision sur la manière dont ils pourraient être respectés et sans lien avec les consommations de biens et services produits en France ou importés. Si le réchauffement climatique, dû aux activités humaines, est un problème mondial alors il ne faut pas exclure du périmètre d'actions de la France la part d'émissions de gaz à effet de serre générées par les importations de produits manufacturés. Un « budget carbone » lié à ces importations et au transport des marchandises importées devrait donc être indiqué dans le projet de décret. Et dans un système économique où la production génère de la consommation il est essentiel de réduire la production de biens et services inutiles ou néfastes qui conduisent fatalement à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et des apports de chaleur directs et immédiats qui réchauffent le climat. Et pour cela il faut réduire la production d'énergie à partir de ressources non renouvelables, c'est-à-dire pour la France essentiellement à partir d'uranium entièrement importé. Une « stratégie nationale bas carbone » qui ne serait pas également une stratégie de réduction de la production d'énergie à partir de ressources non renouvelables, en particulier par les réacteurs nucléaires, n'a aucun sens. L'absence d'engagements à réduire à court terme la production nucléaire, dans le projet de décret relatif à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie soumise à la consultation du public, décrédibilise la « stratégie nationale bas carbone ». Par ailleurs, il n'est pas responsable de baser la stratégie à long terme de la France sur une énergie prétendument « bas carbone », le nucléaire, qui est tout sauf soutenable. Les risques d'accidents majeurs, un parc nucléaire vieillissant équipé de composants essentiels pour la sûreté qui sont défectueux ou non conformes aux normes (cuves de réacteurs, générateurs de vapeur, tuyauteries, etc.) et l'accumulation de pollutions et de déchets radioactifs ingérables, devraient au contraire inciter à la mise à l'arrêt complet et définitif du recours à cette énergie. Enfin il n'est pas digne d'un pays démocratique comme la France, de ne pas prendre en compte toutes les menaces et tous les dégâts, sanitaires, environnementaux, politiques et économiques liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire, pour la finalisation d'une stratégie qui prétend prendre en compte le long terme. Une « stratégie nationale bas carbone » qui ne serait pas également une stratégie d'arrêt complet et définitif du nucléaire n'a pas de sens. En conséquence, je demande au gouvernement de revoir sa copie de « stratégie nationale bas carbone » et d'intégrer dans celle-ci l'arrêt complet et définitif du nucléaire, énergie

11/02/2020	20:30	Retrait des grands projets climaticides - terminal 4 Roissy-Charles de Gaulle	Je propose que dans ce contexte de réchauffement climatique les grands projets soient examinés à l'aune de leur impact environnemental. Le pacte vert européen concerne tous les secteurs afin de construire une société bas carbone et prévoit une loi qui veut que toute législation soit cohérente avec l'ambition européenne de neutralité climatique. D'ici 2050, les transports devront par ailleurs avoir réduit leurs émissions de 90%. Pourtant la France continue de pousser des projets d'extension d'aéroports dont celui de Roissy, pourtant déjà 1er aéroport européen, avec 40% d'augmentation de trafic prévu et beaucoup d'investissements publics en lien. aujourd'hui l'extension de l'aéroport de Bristol a été annulée. certains savent renoncer au toujours plus, pourquoi pas nous ?	prop
11/02/2020	22:37	Soyons sévères et radicaux	Je propose un moratoire sur les projets non indispensables qui impliquent une augmentation du trafic automobile et aérien (projets routiers, aéroport de Nice, T4 à Roissy...) ou superflus (Europacity) Relocalisons l'agriculture! A titre plus personnel, je me bats contre l'existence du service au volant en restauration rapide. En France, en 2020, on fait la queue, moteurs allumés, pour se procurer de la nourriture. Surréaliste!... et honteux.	prop
11/02/2020	23:12	NEUTRALITE CARBONE EN 2050	<p>Cet objectif devrait nous pousser à redoubler nos efforts et ne pas les décaler à 2023. Le changement climatique à bel est bien commencé et s'accélère tous les jours. Changeons de braquet! Chaque dixième de degré compte! On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas, les solutions existent, fédérons nous! Réduisons nos émissions drastiquement dans tous les secteurs. L'économie ne doit pas être la priorité au regard de la situation actuelle et des enjeux.</p> <p>Réduisons nos importations car ce sont elles les plus émettrices. Les lois décrets doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur le climat. Les politiques publiques doivent initier rendre possible les changements de comportement. Supprimons les niches fiscales pour les énergies fossiles</p> <p>Taxe carbone hausse progressive Redistribution climat équitable et juste: -sous condition de ressources -localisation domicile rural, Péri urbain, urbain. métropoles. Infrastructures favorisant les mobilités actives MOBILITE Écosystème Velo Aide financière et technique collectivités agradee Prime velo pour tous pour service et bénéfice rendus à l'intérêt général Infrastructures vélo sécurisées et continues, stationnement vélo sécurisé de proximité Transports en commun les plus vertueux Organisation et financement covoiturage à l'échelle de la France ou des régions Financement des conducteurs et coût réduit pour les utilisateurs Déductions fiscales éco conditionnalité. -Déduction frais kilométrique vélo Ét transports en commun, covoiturage valorisés dès le premier euro. -Déductions fiscales véhicules thermique diminuées -Plus le véhicule est lourd et puissant plus il est défavorisé -Suppression pour les véhicules les plus lourds et puissants. -véhicules électrique et hybrides favorisés -particuliers, personnes morales, entreprises -transport routier, transport individuel, fret, Btp..., Agriculture CONSTRUCTION ET RENOVATION Ecoconditionnalité aides publiques Rénovation énergétique 50kw/m2/an Ét bas carbone Construction et Rénovation passive Constructions neuves les plus vertueuses de la RT 2020 Prime d'état Remboursement intérêts d'emprunt Sous conditions de ressources Particulier entreprises collectivités... Particuliers, accompagnement projet</p>	prop

L'OID est l'espace d'échange du secteur immobilier sur le développement durable. L'association réunit une soixantaine d'acteurs publics et privés de l'immobilier et propose des ressources sur les principaux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance pour le secteur, parmi lesquels l'énergie, le carbone, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'intégration des risques ESG dans les politiques d'investissement et de gestion, et les achats responsables. Sur les enjeux énergétiques pour le bâtiment, l'OID publie annuellement depuis 2012 le Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Le Baromètre s'appuie sur les données collectées sur plus de 19 500 bâtiments tertiaires en France et présente les principaux indicateurs de performance énergétique et environnementale (consommation énergétique, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et production de déchets). Sur le carbone, l'OID a publié des notes synthétiques sur la comptabilité carbone et le poids carbone réel d'un bâtiment. Cette dernière note souligne que le poids carbone des rénovations et rafraîchissements qui interviennent tout au long de la vie du bâtiment ainsi que des services au bâtiment est généralement sous-estimé. L'OID publie également le Baromètre de l'Immobilier Responsable, qui présente un état des lieux de l'intégration de 18 enjeux ESG par les acteurs immobiliers. Les principales études citées dans la contribution sont : - OID 2012 à 2019, Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments ; - OID 2018 à 2019, Baromètre de l'Immobilier Responsable ; - OID 2019, Le Poids carbone réel d'un bâtiment de bureaux tout au long de son cycle de vie ; - OID 2019, Comprendre la comptabilité des émissions de Gaz à effet de serre dans l'immobilier tertiaire. Réactions et propositions sur le projet de SNBC L'objectif pour le secteur du bâtiment est une diminution de 95% des émissions à 2050 par rapport à 2015. L'OID soutient le rehaussement des objectifs. Cependant, amoindrir les objectifs court terme et renforcer les objectifs long terme risque de se traduire en une non-atteinte des objectifs à long terme. En termes de vision, il est positif que le changement des comportements, la sobriété des usages et l'économie circulaire soient mis en avant. L'acceptabilité sociale sera un enjeu crucial. De même, il est positif que les autres enjeux environnementaux soient pris en compte (biodiversité, ressources, etc.) et que l'objectif zéro artificialisation nette soit rappelé. L'OID soutient l'approche d'analyse du cycle de vie, notamment sur le poids carbone, pour les constructions neuves. Les propositions que l'OID soumet sont organisées selon les catégories suivantes : - Mesure et méthodologie ; - Actions de réduction des émissions de GES ; - Financement, organisation et développement des compétences. MESURE & METHODOLOGIE L'OID soutient la proposition d'encourager l'intégration des émissions du Scope 3 dans les BEGES et la réalisation de BEGES volontaires. Quand elles sont manquantes, des méthodologies sectorielles devraient être proposées afin d'assurer la comparabilité des données communiquées par différents acteurs d'un même secteur. L'OID est également favorable à la quantification systématique des émissions de GES des projets publics et privés. Pour le secteur immobilier, cela se traduirait notamment par la mesure des émissions des projets de construction et de rénovation. Les guides méthodologiques sont néanmoins insuffisants à ce stade. > Proposition : Concernant le bâtiment, communiquer sur des émissions globales sur l'ensemble du cycle de vie Séparer les émissions du secteur du bâtiment en différentes catégories n'est pas cohérent car cela peut s'opposer à la vision cycle de

12/02/2020	11:02	Déculpabiliser ceux qui font de leur mieux	<p>Bonjour, Je veille personnellement à diminuer au maximum mon impact carbone via différents leviers : - Je ne prends pas l'avion, - Je ne mange pas de viande, - Je réduis au maximum mes achats de biens neufs. Cependant c'est loin d'être simple car il est vraiment tentant de fléchir et de faire des exceptions à mes grands principes 'écologiques'. A la suite de quoi je culpabilise terriblement. J'évolue dans un milieu favorable à mes ambitions écologiques, mais force est de constater que je ne suis pas la seule à culpabiliser, tout le monde devant se justifier d'avoir pris l'avion pour un weekend parce que 'c'était moins cher que le train', d'avoir mangé un steak parce que 'ma famille ne sait pas cuisiner de manière végétarienne', ou d'avoir acheté une nouvelle paire de chaussure 'parce que c'est les soldes et que les marques responsables sont quand même sacrément chères'. C'est pourquoi, j'estime nécessaire qu'on prenne des directives afin de déculpabiliser ceux qui font de leur mieux pour réduire leur impact environnemental. Ne laissons plus le choix aux français de faire ou de ne pas faire. J'entends par là : - Taxer le carburant aérien au même titre que n'importe quel carburant. Limiter au maximum les vols nationaux si une alternative ferroviaire existe. Ne plus laisser le choix aux citoyens de soit 'partir à Barcelone en 1h de vol pour 30€ l'aller/retour' ou soit 'aller à Quimper pour 150€ l'aller/retour en train'. - Imposer dans les cantines scolaire un repas végétarien par semaine. Sans parler du gain sanitaire, ces exemples de menus végétariens acquis dès l'enfance permettront aux enfants qui souhaiteront plus tard limiter leur consommation de viande de piocher parmi les 'menus types végétariens' mangés dans leur enfance et des les reproduire une fois adulte. En tant qu'adulte végétarienne, je désespère d'entendre mes proches me dire 'OK mais je ne sais pas quoi cuisiner sans viande'. C'est pour moi le rôle de l'école d'éduquer les enfants sur tout point de vue. Et surtout de les éveiller à des domaines dont ils n'entendent pas parler à la maison. - Pénaliser le prêt à porter qui contribue à la fast fashion. Il n'est pas normal de payer un tshirt 5€ et pour vous en rendre compte je vous invite fortement à vous initier à la couture. Une fois que vous aurez passé 3h à vous coudre un tshirt, demandez vous comment, en bout de chaîne, peut-on payer la façon + le tissu + l'expédition + le marketing + les boutiques physiques + se faire une marge en vendant un tshirt à 5€. Encourageons les marques qui font de leur mieux pour produire mieux, apprenons aux enfants et aux adultes à réparer leurs vêtements (aux garçons et aux filles, aux hommes et aux femmes). Pour que plus personne ne pense que les vêtements sortent assemblés d'une merveilleuse machine qui coud les vêtements. Honnêtement j'en ai marre de devoir lutter pour tenir mes principes écologiques parce qu'il serait bien plus simple de tout arrêter. J'estime avoir fait de mon mieux, mais que maintenant que l'état a conscience de l'urgence climatique c'est à lui de faire en sorte que je ne sois plus tentée de fléchir. En vous priant de nous libérer l'esprit de cette culpabilité qui revient devant chaque publicité, Bien cordialement,</p>	prop
------------	-------	--	--	------

12/02/2020	17:54	<p>Avis de l'Académie des technologies sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)</p>	<p>minimisation du coût de la tonne de carbone évitée. Ce n'est pas toujours le cas. Par exemple la PPE vient soutenir le Plan Hydrogène initié le 1er juin 2018 par le Ministère de la transition énergétique et solidaire et en cours de révision. L'Académie considère que la voie Hydrogène mérite d'être poursuivie pour un nombre d'applications bien ciblées (transports lourds, flottes automobiles, etc.), et éventuellement injection d'hydrogène dans le réseau. Mais il n'est pas à ce jour démontré que tous les obstacles puissent être franchis ; en particulier on ne saurait faire le pari d'atteindre 40% d'injection d'hydrogène à l'horizon 2028 pour tous les réseaux<sup>13</sup> alors que la limite actuellement démontrée pour des réseaux récents et après de longues années de démonstration n'est que de 20% ; en outre la capacité nationale à mettre en place un réseau Hydrogène pour les mobilités, en sus d'un réseau pour l'alimentation des véhicules électriques, est incertaine. Aujourd'hui l'hydrogène est produit essentiellement par vaporéformage et donc avec émissions de CO<sub>2</sub>. Il conviendrait donc soit de pousser très fortement l'électrolyse (avec une électricité décarbonée) soit de progresser massivement vers la capture, le stockage et l'utilisation du CO<sub>2</sub>, ce qui ne peut se justifier qu'avec un coût de la tonne de CO<sub>2</sub> évitée de l'ordre de 400 € (à comparer à 25 € sur le marché européen de l'EU-ETS). Le marché français des applications Hydrogène étant limité, l'Académie considère que les soutiens à la filière devraient être orientés vers les technologies et entreprises ayant une stratégie d'accès au marché européen et mondial. En revanche elle estime que l'Hydrogène produit par électrolyse avec des excès d'électricité solaire ou renouvelable ne pourra pas compenser l'intermittence et l'intersaisonnalité de ces énergies à des coûts raisonnables. Programmation pluriannuelle de l'énergie : contribution de l'Académie des technologies au débat national – 8 juillet 2018 – <a href="https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-ppe/cahier-dacteur-ndeg59-academie-technologies.html">https://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-ppe/cahier-dacteur-ndeg59-academie-technologies.html</a> 2 Décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone et décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie 3Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat 4 La location de longue durée qui tend à se développer n'impacte pas le raisonnement. 5 Logements dont la consommation d'énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures par mètre carré et par an, soit les classes F et G du diagnostic de performance énergétique. 6 Il est envisagé de réduire ce coefficient pour les évaluations de la consommation d'énergie des constructions neuves ; ça devrait également être fait pour l'ancien. 7 Le Costa-Rica, la Grande-Bretagne et la France sont les seuls pays de la planète qui adhèrent explicitement à cet objectif. 8Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) §3.4.2 – page 97. 9 Autour de 100 €/tCO<sub>2</sub> selon Rehl/Müller: CO<sub>2</sub> abatement cost of GHG mitigation by different biogas conversion pathways - November 2012Journal of Environmental Management ; mais 300 €/tCO<sub>2</sub> pour la méthanisation, 430 €/tCO<sub>2</sub> pour la pyrogazéification et 800€/tCO pour la méthanation selon l'IFPEN (Biométhane in France – <a href="https://www.ifpenergiesnouvelles.com/article/biomethane-france-which-impact">https://www.ifpenergiesnouvelles.com/article/biomethane-france-which-impact</a> Avec les prix de la PPE (102 €/MWh PCS pour le biométhane et 23 €/MWh PCS pour le gaz naturel), le coût de la tonne de CO<sub>2</sub> évité par le biogaz est de 159 €. 10 Aussi longtemps qu'on remplace de l'énergie déjà décarbonée (nucléaire) par des énergies intermittentes. 11 Article L100-4 du code de l'environnement 12 Critères du §3 – page 155 du document PPE en consultation qui se limitent à la sûreté et à la sécurité d'approvisionnement. 13 Page 104 du document PPE en consultation</p>	prop
------------	-------	---	---	------

Dans le scénario de référence, appelé scénario SNBC AMS (Avec Mesures Supplémentaires), l'orientation retenue pour le secteur résidentiel est une électrification massive des usages chauffage et production d'eau chaude sanitaire principalement au moyen de pompes à chaleur, complétée dans un second temps par le développement des réseaux de chaleur, du chauffage au bois et même de l'effet Joule... Si l'électricité est majoritairement décarbonée en France, elle ne peut ni ne doit être considérée comme la réponse unique à la décarbonation de notre mix énergétique. Vue la place occupée aujourd'hui par le gaz dans le bâtiment, vecteur principal de chauffage des Français, décarboner le mix nécessite de décarboner le gaz. Par son recours massif à l'électricité, le scénario SNBC AMS fait peser un certain nombre de risques au premier desquels un risque important sur la sécurité d'approvisionnement, notamment en période hivernale, et contient d'importantes lacunes que nous avons identifiées. Considérant ces absences et souhaitant avant tout se positionner comme un contributeur actif à la réflexion, Coénove a réalisé une étude avec le cabinet Artelys (Artelys, décembre 2019) visant à explorer des scénarios alternatifs pour le secteur résidentiel. L'objectif structurant de neutralité carbone en 2050 et la disponibilité limitée de la biomasse ont été considérés comme des données d'entrée intangibles. Les résultats de cette étude et le scénario alternatif proposé par Coénove pour le secteur résidentiel sont disponibles en suivant [ce lien.

->[https://www.coenove.fr/sites/default/files/plaquette\\_alternative\\_snbc\\_coenove\\_2019.pdf](https://www.coenove.fr/sites/default/files/plaquette_alternative_snbc_coenove_2019.pdf)

Cette étude, menée sans idée préconçue ni a priori idéologiques, part de la seule conviction qu'il ne peut y avoir qu'une seule voie pour atteindre la neutralité carbone. Les résultats démontrent que d'autres scénarios sont réalisables. Réalisables, soutenables et même plus efficaces sur la gestion de la pointe hivernale, la sécurité d'approvisionnement, mais également le coût global pour la collectivité. En résumé, {{il est possible d'atteindre la neutralité carbone dans le bâtiment avec un mix énergétique plus sûr et moins cher.}} <quote> Le scénario étudié et retenu par Coénove : → {{Répond aux objectifs de la SNBC en matière de neutralité carbone}} → {{Renforce la sécurité d'approvisionnement}} par un recours plus diversifié aux différentes sources d'énergie, quand la SNBC AMS prône avant tout une électrification massive irréaliste des usages notamment pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire → {{Assure une meilleure gestion de la pointe électrique hivernale}} en abaissant les appels de puissance par rapport au scénario de référence SNBC AMS via un recours optimisé aux PAC hybrides et limitant ainsi le recours aux moyens de production de pointe carbonés (CCGT et/ou imports), là où le scénario SNBC AMS se tourne, en construction neuve comme en rénovation, très majoritairement vers des Pompes à Chaleur (PAC) électriques conduisant à plus de 19 millions d'équipements (vs 2 millions actuellement - source EHPA), avec pour conséquence d'augmenter la pointe électrique → {{Tire le meilleur parti des infrastructures existantes}}, dont les réseaux de distribution de gaz, propriétés des collectivités locales majoritairement amortis et au potentiel de stockage largement sous utilisé, évitant d'autant les renforcements et déploiement sur les autres réseaux d'énergie alors que le scénario SNBC AMS prévoit un développement non rationnel des réseaux de chaleur urbain notamment, y compris en maisons individuelles, sans prendre en compte le besoin de densité de raccordements → {{Diminue fortement les volumes de gaz tout en les verdissant à 100 % en mobilisant une ressource de gaz renouvelables (méthanisation et Power to Gas) cohérente avec le potentiel identifié par l'Ademe}} quand le scénario SNBC AMS en limite considérablement ce potentiel sans tenir compte de l'évaluation des

13/02/2020	17:22	Tva et taxe carbone	Le client final paie la TVA que les entreprises peuvent répercuter à concurrence de la valeur ajoutée. de même la taxe carbone devrait financer les externalités négatives accumulées au fil des processus de fabrication et de livraison. les transports inutiles généreraient ainsi un surcoût apparent qui dirigerait le client final vers le produit le moins polluant à qualité égale.	prop
13/02/2020	17:23	Tva et taxe carbone	Le client final paie la TVA que les entreprises peuvent répercuter à concurrence de la valeur ajoutée. de même la taxe carbone devrait financer les externalités négatives accumulées au fil des processus de fabrication et de livraison. les transports inutiles généreraient ainsi un surcoût apparent qui dirigerait le client final vers le produit le moins polluant à qualité égale. _	prop
13/02/2020	18:24	A quoi bon ?	Je ne vois pas l'intérêt de fixer des budgets carbone qui ne sont pas respectés car aucune action coercitive n'est mis en place à un niveau significatif. Pire, devant l'échec de respect du 1er budget carbone, on augmente les suivants... Beaucoup d'énergie gâchée là ou nous avons au contraire besoin d'en économiser de plus en plus.	prop
13/02/2020	19:27	Revoir à la baisse le prochain budget carbone	Bonjour. Citoyenne française, je réclame des actions à la hauteur de l'urgence climatique. Le Haut Conseil pour le Climat explique dans ce premier rapport de juin dernier que la France n'est pas sur la bonne trajectoire pour respecter ses objectifs climatiques et souligne le retard déjà pris et le manque d'ambitions. Il faut donc revoir à la baisse le prochain budget carbone (2019-2023), c'est URGENT !! La planète brûle, la Terre se meurt, la biodiversité s'effondre !! Bien cordialement	prop
13/02/2020	21:34	Favorable au developement de l eolien	Je suis favorable au developement de l eolien. Les nuisances me semblent tres acceptables face a d autres sources de production d energie. Je ne trouve pas ca laid et c est propre.	prop
13/02/2020	21:35	Favorable au developement de l eolien	Je suis favorable au developement de l eolien. Les nuisances me semblent tres acceptables face a d autres sources de production d energie. Je ne trouve pas ca laid et c est propre.	prop

14/02/2020	00:39	régénération productive- biomasse	<p>En France il convient notamment de privilégier une agriculture durable avec optimisation des potentiels de stockages de carbone naturels et d'utiliser une partie du bois, mais sans oublier la ration du sol. Ce n'est pas le cas actuellement. Comme le dit la présentation soumise à consultation,' à très long terme il y a sans doute des limites'. Cependant... Peut-on vraiment se contenter de subir le climat mondial en restreignant notre 'vision' à l'hexagone comme si nous avions de tout petits bras? - Permettez moi un rapide tir croisé avec le rapport du giec de cet été . 'Drylands currently cover about 46.2% (±0.8%) of the global land area and are home to 3 billion people.' (...) 'The population in drylands is projected to increase about twice as rapidly as non-drylands, reaching 4 billion people by 2050 (van der Esch et al. 2017). This is due to higher population growth rates in drylands. About 90% of the population in drylands live in developing countries (UN-EMG 2011). (Giec,aout2019 p256 chapter 6 Desertification). - ça signifie en français qu'en 2050, 4 milliards de personnes vivront dans les zones arides. On fait comment? Il m'apparaît qu'il est efficace de développer -en zone aride - une agriculture d'un nouveau type, (consistant à convertir la chaleur du potentiel d'évaporation supérieur au capital hydrique disponible, ...en potentiel d'évaporation pour distillation d'eau salée). Avec de la chaleur latente les serres sont 'climatisées' et ventilées presque naturellement je veux dire à bas coût énergétique et le capital hydrique est capitalisé là. Captif, autorisant des productions vraiment très intensives de biomasse, entre autre pour l'énergie, sans épuiser les aquifères, surtout si c'est de l'eau de mer est utilisée (distillée). Ce n'est pas très compliqué sauf du point de vue de l'ingénierie financière, peut-être, (c'est l'occasion inespérée de faire une transition vers l'euro en lieu et place du dollar). Peut-être y a t il des personnes talentueuses pour qui ce sera un jeu comme un autre.. (Cela peut se faire sous licence avec des investissements en euro, bien répartis, comme pour des gisements fossiles classiques). Se fournir ainsi (lire: se rembourser ainsi) permet de faire baisser la 'pression' sur les terres fertiles disponibles ou naturelles. Pour faire ça, il faut, en partie, sortir du territoire national ou européen et investir 'off shore'. Ce ne seraient sans doute pas nos pires investissements, loin de là. C'est une manière d'étendre le puit de carbone naturel tout en substituant des renouvelables (biojet, bio-méthane, agroC, bois énergie, charbon vert notamment pour les sols, oléagineuses diverses ...) aux 'fossiles'. C'est juste un autre genre de serre, qu'on ne chauffe pas, mais qui permet de garder l'eau. Si ça peut éviter bien des famines et des guerres et que ça rapporte bien... alors pourquoi pas?</p>	prop
14/02/2020	09:55	Budget carbone à la hausse?	<p>Nous avons clairement besoin d'une lutte plus agressive contre les émissions de CO2, nous pouvons (devons) pas nous permettre de prendre du temps que nous n'avons pas. L'État doit prendre ses responsabilités !</p>	prop
14/02/2020	10:31	Indigne	<p>Un aveu flagrant d'incompétence. Le gouvernement non seulement ne tient pas ses engagements, mais il s'en vante en se targant de 'réalisme', pour augmenter les seuils . Il invte de façon insistante les particuliers à s'équiper de véhicules électriques, mais pour autant ne donne pas l'exemple, loin s'en faut. Je suis parfaitement contre ce projet d'augmentation des seuils, qui obligera à faire de efforts encore plus grands ensuite, par lâcheté ou soumission aux lobbies.</p>	prop

La Société nationale de protection de la nature (SNPN) regrette les délais très contraints de cette consultation, en particulier au vu de la densité et quantité des éléments mis à consultation. Elle regrette que le budget carbone 2019-2023 soit revu à la hausse de 6%, contraignant alors le budget carbone 2024-2028 à un effort peu réaliste. Elle remarque que les moyens envisagés sont pour la plupart très « techno » et semblent minimiser voire ignorer les « solutions fondées sur la nature » et l'importance des écosystèmes comme levier d'action, mis à part la plantation massive d'arbres, vu malheureusement uniquement comme un stock de carbone en fûts, exploitable ensuite par les filières industrielles ad hoc. Si la priorité doit être donnée à la sobriété énergétique, les solutions fondées sur la nature doivent être considérées avec plus d'attention. En particulier le rôle des zones humides qui sont naturellement de puissants systèmes de stockage du carbone : ainsi une tourbière de deux mètres d'épaisseur stocke 1 400 tonnes de carbone par hectare, soit dix fois plus qu'une forêt et sur un temps nettement plus long ! L'ensemble des mares destinées à l'agriculture de par le monde stocke annuellement plus de carbone organique que l'ensemble des océans du globe. Les mares et petits lacs sont les écosystèmes les plus importants au monde pour la séquestration du carbone organique[Downing, J. A. (2010). Emerging global role of small lakes and ponds: little things mean a lot. *Limnetica*, 29(1), 0009-24] ! De plus, les zones humides ont des fonctionnalités multiples qui contribuent fortement à réduire les effets à venir des changements climatiques : réservoir et refuge de biodiversité, îlots de fraîcheur, lutte contre les crues, protection des sols contre l'érosion, dépollution des eaux, recharge des nappes phréatiques, maintien des rivières, rempart contre les submersions (en particulier les mangroves), fonctions sociales diverses, etc. Depuis plus d'un siècle, en France, la majorité des zones humides ont été détruites et elles continuent à être dégradées. Entre 1990 et 2008 le stock de carbone métropolitain des tourbières a diminué de 9 % soit 13 millions de tonnes perdues (Joosten, 2009[Joosten H, 2009. The Global Peatland CO2 Picture Peatland status and drainage related emissions in all countries of the world. Wetlands International, Ede]). Aujourd'hui 40 % des tourbières sont dégradées au point de ne plus accumuler de carbone, leurs drainages entraînant même un relargage conséquent de CO2. Les mangroves, les marais littoraux, les récifs coralliens, les herbiers marins sont des éléments à considérer fortement également dans la stratégie nationale, de même que les sols (y compris sous forêts), les zones ouvertes non boisées (prairies, landes, garrigues, pelouses d'altitudes...). La SNPN demande que soit considérée fortement dans le projet de décret et dans la stratégie nationale l'importance des solutions fondées sur la nature et en particulier celles liées aux zones humides (dont les tourbières, mares, zones en eau permanentes ou temporaires, zones rivulaires, etc.), en favorisant durablement leurs protection, maintien, restauration, création. Elle demande également à intégrer plus fortement le rôle des sols et des prairies et autres zones ouvertes. La recherche et l'innovation dans ce domaine doivent être renforcées et accélérées. Les indicateurs environnementaux proposés doivent intégrer l'évolution quantitative et qualitative des zones humides en matière de stockage et de séquestration de carbone sur le temps long. La SNPN souligne qu'il est également important que la réduction de l'empreinte carbone de la France s'évalue aussi avec celle engendrée par la consommation de biens importés, et en particuliers lorsque la production ou le transport de ces biens détruisent ou dégradent des milieux et leurs services écosystémiques et donc altèrent les performances des solutions fondées sur la nature. {Fondée en 1854, reconnue d'utilité publique

14/02/2020	10:48	Pour des décisions plus courageuses	Lire toutes les pages des divers documents mis à disposition dans un délai aussi court est quasi impossible pour le citoyen 'ordinaire' que je suis. Toutefois, il m'apparaît que le dépassement annuel moyen en terme d'émission de CO2 <sub>eq</sub> sur la période 2015-2018 doit être un signal d'alerte. Or, il est écrit que les premières indications pour 2019-2023 laissent à penser que ce dépassement annuel moyen serait encore supérieur pour cette période. Le gouvernement, au lieu de prendre des mesures plus radicales et urgentes, laisse donc la porte ouverte à de nouveaux reculs en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Cette attitude n'est pas acceptable, même au nom d'un 'réalisme' trop facilement mis en avant, dans la mesure où elle risque de contraindre les prochains gouvernements, dans quelques années, à devoir prendre des mesures qui seront encore plus difficiles à faire passer et mettre en place. En clair, je crains que ce recul d'aujourd'hui ne soit demain, non seulement une menace sur le climat, mais aussi une menace sur notre démocratie... C'est pourquoi je souhaite que ces projets de décrets soient revus.	prop
14/02/2020	12:15	Et la nature on ne s'en sert pas?	C'est bien beau d'utiliser les nouvelles technologies mais quand on sait que c'est la nature qui stocke avant tout le carbone, c'est bien dommage de ne pas s'en servir (à bon escient bien-sûre!).	prop
14/02/2020	12:25	Budget carbone: pas à la hauteur	Nous savons que la situation est très préoccupante voire dramatique sur le plan du réchauffement à prévoir pour les prochaines décennies... Nous savons que ce réchauffement et les phénomènes climatiques extrêmes qui l'accompagnent auront des conséquences graves pour l'économie, les personnes, que l'immigration climatique va s'accélérer, que de nombreuses personnes verront leur lieu de vie recouvert par la montée des eaux... Et pourtant, en opposition avec la recommandation du Haut Conseil pour le Climat, l'Etat relève le budget Carbone pour la période 2019-2023, comme s'il n'y avait pas urgence à agir! La lutte contre le réchauffement climatique n'est pas un aspect secondaire de la politique qui doit passer après l'économie et les intérêts personnels de chacun: c'est une priorité absolue internationale, qui, si les états n'en tiennent pas compte, aura des répercussions sur CHACUN d'entre nous. Je suis donc défavorable à ce projet de révision du budget carbone, qui nous demandera encore plus d'efforts après 2023.	prop

Le projet de décret définit la stratégie nationale bas-carbone révisée, en formulant des orientations à prendre en compte dans l'ensemble des politiques publiques. Les documents qui font l'objet de cette consultation sont : le projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone ; le projet de stratégie nationale bas-carbone ; le projet de résumé de la stratégie nationale bas-carbone ; le projet de rapport d'accompagnement de la stratégie nationale bas-carbone. La Société nationale de protection de la nature (SNPN) regrette les délais très contraints de cette consultation, en particulier au vu de la densité et quantité des éléments mis à consultation. Elle regrette que le budget carbone 2019-2023 soit revu à la hausse de 6%, contraignant alors le budget carbone 2024-2028 à un effort peu réaliste. Elle remarque que les moyens envisagés sont pour la plupart très « techno » et semblent minimiser voire ignorer les « solutions fondées sur la nature » et l'importance des écosystèmes comme levier d'action, mis à part la plantation massive d'arbres, vu malheureusement uniquement comme un stock de carbone en fûts, exploitable ensuite par les filières industrielles ad hoc. Si la priorité doit être donnée à la sobriété énergétique, les solutions fondées sur la nature doivent être considérées avec plus d'attention. En particulier le rôle des zones humides qui sont naturellement de puissants systèmes de stockage du carbone : ainsi une tourbière de deux mètres d'épaisseur stocke 1 400 tonnes de carbone par hectare, soit dix fois plus qu'une forêt et sur un temps nettement plus long ! L'ensemble des mares destinées à l'agriculture de par le monde stocke annuellement plus de carbone organique que l'ensemble des océans du globe. Les mares et petits lacs sont les écosystèmes les plus importants au monde pour la séquestration du carbone organique[1] ! De plus, les zones humides ont des fonctionnalités multiples qui contribuent fortement à réduire les effets à venir des changements climatiques : réservoir et refuge de biodiversité, îlots de fraîcheur, lutte contre les crues, protection des sols contre l'érosion, dépollution des eaux, recharge des nappes phréatiques, maintien des rivières, rempart contre les submersions (en particulier les mangroves), fonctions sociales diverses, etc. Depuis plus d'un siècle, en France, la majorité des zones humides ont été détruites et elles continuent à être dégradées. Entre 1990 et 2008 le stock de carbone métropolitain des tourbières a diminué de 9 % soit 13 millions de tonnes perdues (Joosten, 2009[2]). Aujourd'hui 40 % des tourbières sont dégradées au point de ne plus accumuler de carbone, leurs drainages entraînant même un relargage conséquent de CO2. Les mangroves, les marais littoraux, les récifs coralliens, les herbiers marins sont des éléments à considérer fortement également dans la stratégie nationale, de même que les sols (y compris sous forêts), les zones ouvertes non boisées (prairies, landes, garrigues, pelouses d'altitudes...). La SNPN demande que soit considérée fortement dans le projet de décret et dans la stratégie nationale l'importance des solutions fondées sur la nature et en particulier celles liées aux zones humides (dont les tourbières, mares, zones en eau permanentes ou temporaires, zones rivulaires, etc.), en favorisant durablement leur protection, maintien, restauration, création. Elle demande également à intégrer plus fortement le rôle des sols et des prairies et autres zones ouvertes. La recherche et l'innovation dans ce domaine doivent être renforcées et accélérées. Les indicateurs environnementaux proposés doivent intégrer l'évolution quantitative et qualitative des zones humides en matière de stockage et de séquestration de carbone sur le temps long. La SNPN souligne qu'il est également important que la réduction de l'empreinte carbone de la France s'évalue aussi avec celle engendrée par la consommation de biens importés, et en particuliers

14/02/2020	14:23	Plantez des arbres et ne coupez pas les forêts.	Avant la technologie, la végétation et la mer absorbent les gaz à effet de serre.	prop
14/02/2020	14:24	Plantez des arbres et ne coupez pas les forêts.	Avant la technologie, la végétation et la mer absorbent les gaz à effet de serre.	prop
14/02/2020	14:25	Plantez des arbres et ne coupez pas les forêts.	Avant la technologie, la végétation et la mer absorbent les gaz à effet de serre.	prop
14/02/2020	14:25	Les zones humides stockent du carbone.	Les zones humides naturelles aussi stockent du carbone. Il est donc particulièrement important de les protéger, comme les forêts et les écosystèmes naturels ouverts.	prop
14/02/2020	14:25	Plantez des arbres et ne coupez pas les forêts.	Avant la technologie, la végétation et la mer absorbent les gaz à effet de serre.	prop
14/02/2020	15:09	Priorite aux solutions vertes	La stratégie exposée fait une presque-impasse déconcertante sur toutes les solutions vertes/naturelles qui existent déjà et pourraient permettre d'atteindre les objectifs souhaités de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité incluant les citoyens eux-mêmes. Plutôt que de continuer à jardiner la nature avec nos outils technologiques, essayons de lui laisser une place telle qu'elle est. Pêle-mêle, quelques exemples d'actions indispensables dont l'efficacité pour la protection des hommes et de la planète a été prouvée scientifiquement : Protection, voire reconstitution des zones naturelles reconnues d'utilités publiques pour de multiples raisons : zones humides, récifs coralliens, mangroves, prairies de fauches, bocage, mares... Reforestation / reverdissement des espaces urbains (action sur le stockage de carbone, l'adaptation au réchauffement, reconnexion des citoyens à la nature, bien-être des citoyens) En plus de permettre de lutter contre et de survivre au réchauffement climatique, aux catastrophes naturelles, aux inégalités entre les hommes, à l'effondrement de la biodiversité etc... ces solutions basées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques proposées et peuvent permettre la création d'emplois locaux.	prop
14/02/2020	15:18	application des recommandations du HCC - nouveau budget carbone -	A quoi sert d'avoir créé le Haut Conseil pour le Climat si ses recommandations ne sont pas appliquées? La décision d'augmenter le budget carbone est aberrante et scandaleuse.	prop
14/02/2020	15:27	urgence à accélérer !	il serait urgent de mettre en place une politique générale d'isolation des bâtiments qu'ils soient, publics ou privés avec 1 contrôle de l'efficacité des travaux. impérativement sortir des projets bétonnants les terres agricoles et de l'agriculture industrielle. les mesures de réductions carbonnées doivent être accompagnées socialement parlant pour les faire accepter + facilement.	prop

14/02/2020	15:29	pour des solutions plus naturelles et moins technologiques.	<p>Je souhaite que l'on considère des solutions plus naturelles et moins technologiques. Les solutions fondées sur la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques ; Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela ; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique ; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément ; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature procurent d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique : maintien d'une biodiversité menacée, maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, préservation des capacités adaptatives et évolutives de la nature, aménités environnementales,... Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques ; Les solutions fondées sur la nature sont un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.</p>	prop
14/02/2020	15:34	Optez pour des solutions naturelles, pas technologiques !	<p>Plutôt que de chercher des solution dans les technologies, rétablissez la nature: les solutions fondées sur la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques ; Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela ; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique ; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément ; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature procurent d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique : maintien d'une biodiversité menacée, maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, préservation des capacités adaptatives et évolutives de la nature, aménités environnementales,... Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques ; Les solutions fondées sur la nature sont un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.</p>	prop

			<p>Les solutions fondées sur la préservation de la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques. Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela. Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique. De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément. Les solutions fondées sur la protection des milieux naturels sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. La protection des milieux naturels stockant du carbone procure d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique comme le maintien d'une biodiversité menacée, de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, comme la préservation des capacités adaptatives et évolutives des êtres vivants...</p> <p>Les solutions fondées sur la protection de la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques et permettent l'étude scientifique des milieux gérés, le tourisme vert et l'éducation populaire. C'est donc un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.</p>	
14/02/2020	15:54	Des solutions autres que technologiques existent et elles sont peu coûteuses		prop
14/02/2020	16:02	BAS-CARBONE	favoriser les zones boisées et humides en luttant contre l'érosion	prop
14/02/2020	16:11	Zones humides à prendre en compte	<p>Les Zones humides littorales sont les plus importants puits de carbone naturels (663 tCO<sub>2</sub>eq /ha - données EFESE Séquestration <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf</a> page 92) Le texte proposé ne les évoque que trop peu alors que ce service écosystémique est largement démontré. Leur préservation est donc essentielle et s'intègre également à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.</p>	prop
14/02/2020	16:13	Zones humides à prendre en compte	<p>Les Zones humides littorales sont les plus importants puits de carbone naturels (663 tCO<sub>2</sub>eq /ha - données EFESE Séquestration <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf</a> page 92) Le texte proposé ne les évoque que trop peu alors que ce service écosystémique est largement démontré. Leur préservation est donc essentielle et s'intègre également à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.</p>	prop
14/02/2020	16:14	Zones humides à prendre en compte	<p>Les Zones humides littorales sont les plus importants puits de carbone naturels (663 tCO<sub>2</sub>eq /ha - données EFESE Séquestration <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20sequestration%20de%20carbone%20par%20les%20ecosysteme.pdf</a> page 92) Le texte proposé ne les évoque que trop peu alors que ce service écosystémique est largement démontré. Leur préservation est donc essentielle et s'intègre également à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.</p>	prop

14/02/2020	16:21	Laisser faire est coupable	<p>Bonjour, Je suis prête comme la plupart à faire tout ce que je peux pour arrêter l'engrenage de pollution, effet de serre et ses conséquences. Je l'applique tous les jours un peu plus à mon niveau. Je ne peux pas remplacer l'état pour qu'il redéveloppe : - le transport de marchandises par rail (+ferroviaire) qui a été sabordé (si l'offre n'est pas à la hauteur en nombre de trains, qualité... évidemment que ça ne marchera jamais) - je veux prendre les transports en commun mais il n'y en a pas - je ne peux pas remplacer l'état qui préfère financer de nouveaux bâtiments et projets pompeux que d'entretenir et rendre énergiquement acceptables ses propres bâtiments Je peux payer plus d'impôt mais pas pour que soit fait plus d'exonérations de charge des entreprises comme ça l'est actuellement (CICE, CIR...), chacun doit y contribuer. Dire que ça n'est pas possible, c'est juste faux, c'est un choix biaisé par l'influence des entreprises qui pourraient être perdantes (pétroliers, autoroute, grandes entreprises de la construction...). Pour les quelques personnes qui touchent les bénéfices, on va tous payer de notre qualité de vie ? Sentez le désespoir des gens.</p>	prop
------------	-------	----------------------------	--	------

{{Préambule}} La tonne de carbone la moins chère et la moins climatiquement impactante est celle que l'on n'émet pas, pour paraphraser le collectif Négawatt. Il est donc très regrettable, malgré l'avis du Haut conseil pour le climat, que cette nouvelle stratégie bas carbone prévoit une hausse du budget carbone de 6 % pour 2019-2023, alors même que l'objectif précédent n'a pas été tenu. Il faut donc, bien au contraire, s'imposer une réduction de ces émissions de gaz à effet de serre pour espérer respecter l'Accord de Paris et limiter la crise climatique. Il est aussi tout aussi regrettable que le projet de stratégie se focalise essentiellement sur des solutions technologiques ou, dans une moindre mesure sur des solutions liées à une exploitation de type « industrielle » des ressources environnementales (agriculture, foresterie). Il existe aussi des solutions fondées sur la nature dont les effets et avantages sont reconnus (cf. infra). À titre d'exemple, la dégradation des tourbières françaises entre 1990 et 2008 aurait provoqué l'émission de 13 millions de tCO<sub>2</sub> (1) . En faisant un comparatif avec des surfaces forestières (2) , cela correspond à la déforestation par la France de 22 000 ha de forêt (220 km<sup>2</sup>), soit 2 fois la surface en Paris en 20 ans ! La préservation de ces milieux aurait donc réduit d'autant la « dette carbone » de la France, et contribuerait chaque année à stocker un peu plus de carbone. {{Une reconnaissance mondiale}} Le Forum économique mondial de Davos a reconnu dans son dernier rapport le risque majeur causé à la fois par la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité (3) , tout en citant l'intérêt des solutions fondées sur la nature, notamment celles liées aux zones humides dans la lutte contre cette crise climatique et l'adaptation à ses effets (4) . Ce rapport affirme ainsi que la restauration des zones humides, mangroves et récifs coralliens pourraient réduire le coût des assurances pour l'économie côtière dans les zones vulnérables aux submersions (p. 52). {{Une reconnaissance et une recommandation de l'Union européenne}} Dans son RÈGLEMENT (UE) 2018/841 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 mai 2018 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie dans le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, et modifiant le règlement (UE) no 525/2013 et la décision (UE) no 529/2013, l'Union européenne reconnaît et encourage très fortement tout à la fois : •à utiliser les solutions fondées sur la nature comme mécanisme d'absorption et de séquestration du carbone ; •à recourir, au même niveau que les forêts, aux zones humides dans ce cadre. C'est le cas par exemple aux pages : •2 : « L'accord de Paris fixe, notamment, un but à long terme qui répond à l'objectif visant à maintenir l'élévation de la température mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre l'action menée pour la maintenir à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Les forêts, les terres agricoles et les zones humides joueront un rôle central pour atteindre ce but. » •3 : « Les zones humides sont des écosystèmes efficaces pour le stockage du carbone. Par conséquent, la protection et la restauration des zones humides pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur UTCATF. Il convient de tenir compte, dans ce contexte, de la révision des lignes directrices 2006 du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, en ce qui concerne les zones humides. » •7

14/02/2020	17:10	décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone	C'est un début, mais des solutions fondées sur la nature sont moins chères et plus efficaces. Promouvoir et développer les Zones humides de tout type, les forêts, les prairies; toute cette nature stocke des quantités très importantes de carbone, plus que les solutions présentées dans ce décret. et de plus enrayer la perte de biodiversité	prop
14/02/2020	17:10	Importance des tourbières	Les tourbières stockent beaucoup de carbone et il est important de les conserver, les agrandir, et réhabiliter celles qui ont été malmenées ces dernières années par drainage ou exploitation. Elles jouent aussi un rôle important dans le cadre de la préservation de la biodiversité. Elles sont hélas de plus en plus asséchées pour la pâture des animaux, la culture ou l'extension des zones artificialisées (routes, bâtiments...), c'est à dire pour des raisons économiques. Ces externalités négatives devraient être prise en compte lors de ces projets.	prop
14/02/2020	17:48	peut mieux faire	c'est consternant, ce trop peu en matière d'économies d'énergie: voir la prolifération des panneaux publicitaires éclairée, des terrasses de café chauffées, les offres d'isolation à 1 euro qui, en moyenne, ne font qu'économiser 6 euros par an par habitation isolée thermiquement et j'en passe je souhaite des politiques plus ambitieuses, oui ce sera contraignant pour tous, alors n'oubliez pas les mesures d'accompagnement social pour les moins riches	prop
14/02/2020	17:49	Favoriser les processus et puits naturels de stockage du carbone, et diminuer les émissions	Les solutions fondées sur la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques; Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique: maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature procurent d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique: maintien d'une biodiversité menacée, maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, préservation des capacités adaptatives et évolutives de la nature, aménités environnementales, ... Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques; Les solutions fondées sur la nature sont un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.	prop
14/02/2020	18:12	Reconsidération de la politique forestière de l'ONF	La forêt piège 70 à 75 TC/ha/an. Plus les arbres sont vieux et plus ils captent le CO2 pour fixer le carbone et relarguer l'oxygène. Si l'Etat reconsidérerait la politique absurde et exclusivement économique de la forêt domaniale française, nous contribuerions collectivement au stockage du CO2 produit. Mais ne nous fourvoyons pas dans cette logique car la vraie et authentique lutte contre les émissions de CO2, c'est réduire nos productions de CO2 dans nos comportements individuels et surtout dus aux transports, aux pratiques agricoles, aux transformations des process industriels et politiques publiques.	prop
14/02/2020	19:25	CO2	Pour réduire l'impact du CO2 il faut utiliser au maximum la protection des zones humides, mares, tourbières, étangs, forêts etc.	prop

14/02/2020	19:55	stratégie bas-carbone naturelle	<p>Utiliser la nature pour capter et stocker le carbone plutôt que les solutions technologiques qui engendrent des émissions de gaz à effet de serre : -les zones humides, tourbières, marais littoraux, mangroves -les forêts écologiquement gérées -les prairies et autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité Utiliser la nature pour lutter contre les effets de la crise climatique : - maintien de la qualité et des volumes d'eau - protection contre les tempêtes et les inondations - protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer Les solutions fondées sur la nature favorisent aussi le maintien d'une biodiversité menacée, le maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques et préservent les capacités adaptatives et évolutives de la nature Utiliser la nature permet en outre de créer et maintenir des emplois locaux qualifiés</p>	prop
14/02/2020	20:08	CONTRIBUTION A LA CONSULTATION PUBLIQUE	<p>Les solutions fondées sur la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques ; Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela ; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique ; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément ; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature procurent d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique : maintien d'une biodiversité menacée, maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, préservation des capacités adaptatives et évolutives de la nature, aménités environnementales,... Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques ; Les solutions fondées sur la nature sont un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.</p>	prop

14/02/2020	21:04	Contribution Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne	les productions non alimentaires (bio-économie) et la production d'énergies renouvelables par l'agriculture.	prop
------------	-------	---	---	------

14/02/2020	21:25	faisons simple et peu coûteux	La meilleure solution bas-carbone est de privilégier la qualité de vie de chacun chez lui et près de chez lui, afin d'éviter cette fuite continue vers des loisirs coûteux, financièrement et écologiquement. Il faut des espaces verts dans les villes (bien être et captation du carbone) et préserver espaces agricoles et naturels partout. Cessons de bétonner. Cessons de courir. allons nous promener. La nature nous attend. Mais faisons vite car elle disparaît. Ceci est une proposition très sérieuse. Merci de ne pas la prendre à la légère.	prop
15/02/2020	06:42	C'est décevant.	Dans le nouveau budget carbone, contrairement à la recommandation du HCC, le projet est de rehausser le plafond d'émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2023. C'est décevant! L'argumentaire d'un souci de sincérité et de réalisme expliquant ce recul n'est pas recevable car une augmentation supplémentaire du retard sur ce sujet ne fait qu'accroître les difficultés dans l'avenir et les efforts à faire plus tard n'en seront que plus important pour compenser. C'est donc une position irresponsable qui remet à plus tard et transmet à d'autres la responsabilité de s'occuper du problème que l'on continue à créer malgré les connaissances acquises sur le sujet. Si la situation actuelle peut s'expliquer par la méconnaissance des impacts des décisions politiques des 50 à 100 dernières années, les décisions actuelles aujourd'hui non plus cette excuse. J'en appelle à une plus grande responsabilité politique du gouvernement et espère qu'il se montrera capable d'assumer sa responsabilité à gouverner intelligemment qui lui ont été transféré par les élections de la population française.	prop
15/02/2020	07:44	Vide de sens et de respect pour un avenir vivant et viable	Les "propositions" ne remettent pas fondamentalement en question le modèle de société productiviste,consommatrice,mercantile et anthropocentré source du réchauffement climatique. C'est un petit pansement sur une jambe de bois qui va exploiter les terres à outrance pour produire de la biomasse et stocker nos GES,accroître la rupture sociale et intercontinentale,continuer d'exploiter les ressources en métaux rares et les hommes qu'on exploite lamentablement pour,et sans aucune considération (sauf celle de remplir les poches des actionnaires et des milliardaires) pour les extraire... Ni evolution,ni "révolution verte" dans ce projet de soit disant transition énergétique. Il.fait d'abord et avant tout se donner les moyens et les donner à tous de consommer moins,et bxo moins,.dans tous les maillons de la vie quotidienne. Mins.consommer,c'est.moins se déplacer,moins être dépendant des technologies,partager le travail utile au lieu d'inventer quotidiennement de nouveaux besoins dans l'espoir de maintenir une industrie et une agriculture destructrice du vivant et de tout espoir d'un avenir très proche encore viable.	prop
15/02/2020	07:48	Réduction des gaz à effet de serre	Bonjour, "Engagement" est un mot fort, un mot qui rallie à une cause, qui a du sens et qui lie son locuteur à sa parole donnée et à son interlocuteur. En qualité d'Elus, il est primordial de respecter ses engagements, doublement même : en tant que personne et en tant que représentant d'un pays ; sinon notre vote ne vaut rien. Je demande à ce que la France tienne ses engagements pour le climat, maintenant, avec les efforts nécessaires à mettre en œuvre.	prop

15/02/2020	09:38	proposition transport habitat et agriculture	<p>Bonjour Voici quelques idées Pour le transport : Créer une nouvelle catégorie de véhicule plus lent (80 km/h max par exemple, interdit donc sur voies rapides) avec par conséquent beaucoup moins d'exigences en terme de sécurité de façon a alléger de bien plus de moitié le poids de ces dit véhicules ainsi que leur cout d'achat et d'utilisation. ( Catégorie limitée en poids, dimensions et impact écologique (impacts de fabrication compris ...) Limité la présence de poids lourds sur les routes secondaire pour permettre a cette nouvelle catégorie de véhicule très léger d'y circuler. ( par l'utilisation du ferroutage et une taxation plus importante du transport ) Puis dans un avenir proche, limiter l'axés au centre ville et axes secondaires a cette seule catégorie, écologique et économique. Habitat : Incité la vente ou la location des bien immobiliers non habités (résidences secondaires et biens à l'abandon ) en commençant par faire valoir l'obligation d'entretien de ces dit biens puis une taxation supplémentaire et tout autre leviers possibles. De façon a diminuer le nombre de constructions nouvelles et son impact sur les terres agricoles. Instaurer une obligation de rénovation énergétique minimum pour tout bien immobilier loué. Agriculture Bloquer la spéculation foncière sur les terres agricoles par la préemption pour but d'utilité publique dans le cas de changement d'orientation de parcelles de 'agricole' à 'constructible' La plus value pourrait ainsi être utiliser par la collectivité local pour l'aménagement et l'environnement. Par ce biais, de nombreuses parcelles serraient certainement vendus plutôt que de resté séquestré en attendant une hypothétique plu-valu. Surfaces agricoles qui pourraient enfin plus facilement être acquises par des 'Agriculteurs / producteurs' plutôt que par des 'exploitants agricoles/ agents immobilier / investisseurs' Ceci pourrait par la même occasion dynamiser la politique locale des communes rurales en éliminant cette sclérose qu'est la pression permanente de la part des propriétaires foncier agricole sur les élus locaux dans l'espoir d'un changement d'orientation (agricole vers constructible ). Ces nombreuses petites communes rurales se voyant libérées de ce poids en plus de voir leur budget augmenté d'autant pourrait certainement attirer un tout nouveau public sur leur liste électoral et par conséquent des changements plus rapides possibles entre autre sur le point de vu écologique. Merci de m'avoir lu si vous l'avez fait et encore plus de le prendre en considération. Brice MIGNOT</p>	prop
15/02/2020	09:43	solutions naturelles	<p>Il serait souhaitable que le projet privilégie des solutions fondées sur la nature (zones humides, forêts, prairies,...) qui génèrent moins de gaz à effet de serre que les solutions technologiques. En outre, elles ont des conséquences positives dans la lutte contre le réchauffement climatique : maintien de la fonctionnalité des écosystèmes, maintien de la biodiversité. Enfin, elles sont moins coûteuses en argent public et peuvent être à l'origine d'emplois non délocalisables.</p>	prop

15/02/2020	10:26	Stratégie bas carbone	Madame, Monsieur, il existe beaucoup de possibilités naturelles pour stocker le carbone, elles DOIVENT être prises en compte dans cet objectif, par exemple : - les zones humides qu'elles soient littorales (marais littoraux, mangroves) ou continentales (les tourbières) sont particulièrement efficaces pour cela ; - les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient un fonctionnement écologique et non seulement économique ; - de même pour les prairies et autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément. Voilà quelques idées sur les éléments à prendre en compte. J'espère que ce plan ne prendra pas en compte uniquement les moyens techniques et technologiques. Cordialement. Luc GIRAL	prop
15/02/2020	10:47	Projet actuel trop centré sur les solutions technologiques...	Je vous demande de renoncer à ce projet et à le revoir en profondeur. En effet le projet actuel est trop centré sur les solutions technologiques, les solutions vertes, naturelles ne sont envisagées que sous un angle très réduit et fortement associé à l'exploitation de la nature : l'exploitation forestière et agricole. Or la nature sait très bien faire les choses par elle-même ! Laisser la nature évoluer librement sans intervention humaine est une solution fiable et souvent moins coûteuse pour capturer et stocker le carbone. En maintenant et développant les solutions fondées sur la nature pour réduire l'empreinte carbone de la France, on réduit aussi son empreinte en matière de biodiversité car on maintient, protège et développe ainsi la nature. Il est temps de prendre conscience que l'intervention humaine est loin d'être ce qu'il y a de mieux à long terme pour retrouver un équilibre dans les milieux naturels. Laissons faire la nature, laissons la s'équilibrer elle-même !	prop
15/02/2020	10:49	Appel à la responsabilité politique	La transition écologique est inévitable, il est encore temps d'en faire une opportunité pour la France, en investissant massivement dans un changement social, culturel et économique. L'Etat en tant que garant du bien commun a la noble mission d'opérer toutes les politiques publiques qui permettront d'éviter le pire et peut-être d'y gagner en qualité de vie à terme. Continuer à investir financièrement dans des pratiques qui détruisent la vie est en contradiction avec notre constitution. Je demande à tout.e.s les élu.e.s de prendre la mesure du pouvoir qu'ils.elles ont aujourd'hui de déterminer le monde de demain. Les mesures concrètes à mettre en oeuvre sont connues (cf:Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat, etc.) Nous avons l'intelligence et les ressources pour opérer ces changements, les citoyens sont capables de comprendre et de s'engager pour une telle cause, il ne manque qu'une véritable volonté politique.	prop
15/02/2020	11:31	Et la nature ?	Pour paraphraser M. Robert Hainard, et la nature dans tout ça ? Solutions apportées beaucoup trop coûteuses. Les 'zones naturelles' ne manquent pas (tourbières, mangroves, récifs coralliens, forêts). En plus nous préservons, voire améliorons, un patrimoine naturel exceptionnel !! Des milliers (millions ?) d'années pour nous offrir une 'planète bleue' d'une beauté à couper le souffle !! Ne gâchons pas tout ! Les solutions 'naturelles' ont de plus l'avantage de sensibiliser l'homme encore davantage aux bienfaits de cette nature. Pourquoi toute cette technologie (coûteuse de surcroît) quand d'autres solutions existent ? Et un grand merci pour le délai de consultation. C'est se moquer du monde ! Consultation ? 'Insultation', 'consumtation' plutôt. les dés sont pipés dès le départ. Ce doit être ce qu'on appelle la classe !!	prop

15/02/2020	18:10	il faut plus de soutiens aux solutions fondées sur la nature et aux innovations sociales et systémiques !	Les solutions technologiques offrent rarement des facteurs d'amélioration dits F2 ou F4, encore moins du F10 ou 20 dont nous avons besoin pour e.g. relever le défi climatique, il faut des changements systémiques et pour les solutions à court terme des solutions basées sur la nature qui sont moins soumises aux effets rebonds que les innovations de produits, processus ou service.	prop
15/02/2020	23:07	Impact de la Nature dans une stratégie bas carbone	Comment avoir une stratégie bas carbone en France ? La nature offre des « solutions vertes » qui permettent de capturer et de stocker du carbone : - par les arbres des forêts ; ils fixent en effet le carbone du CO2 de l'air - par les zones humides (notamment marais et tourbières) qui constituent d'importants systèmes de stockage du carbone. Toutes ces solutions fondées sur la nature permettent de lutter contre le réchauffement climatique, maintiennent une meilleure qualité de l'eau et de l'air, procurent des zones de fraîcheur. Elles aident à réduire les tempêtes, les inondations et l'élévation du niveau de la mer. Elles ont l'avantage de favoriser la biodiversité qui est un gage d'adaptation au monde futur. Ces solutions fondées sur la nature ont l'avantage d'entraîner une économie de l'argent public par rapport aux solutions technologiques. Elles devraient favoriser la recherche et l'innovation. Elles sont une source d'emplois qualifiés non délocalisables. De plus, elles font preuve d'une grande sobriété énergétique. Je souhaite donc que le projet de décret concernant la stratégie bas carbone en France tienne compte des nombreuses solutions fondées sur la Nature. Il ne faut pas oublier non plus dans les calculs l'empreinte carbone générée par les importations de divers produits de consommation ; les transports internationaux sont une cause énorme de production de gaz à effets de serre et de rejets de carbone dans l'atmosphère.	prop
16/02/2020	10:07	le lien stratégie de gouvernance	Comme tout citoyen peut le constater en comparant les études de résultats des politiques menées (réduction des produits phytosanitaires, développement des transports collectifs, maîtrise énergétique...) , les discours des politiques en charge sur leurs actions et intentions et les lois et projets industriels validés par ces mêmes politiques (loi 'Alimentation', projet EPR, développement du transport aérien et de l'automobile 'autonome', déploiement de la 5G....), la conscience de l'urgence écologique et des révolutions technologiques et économiques qu'elle impose affichée et revendiquée par nos gouvernants n'est que du vent ! Ce texte le démontre une fois de plus	prop
16/02/2020	10:40	Se donner les moyens de ses ambitions.	Il me semble que le slogan revendiqué par le HCC doit être intégré par tous les niveaux de l'État et de la Société française en général. Il ne sert à rien d'évaluer le bilan carbone de la France si on oublie volontairement le CO2 externalisé ; comptabilisons le CO2 lié aux importations et aux fabrications des produits ET des services importés. Il est par exemple assez évident que l'introduction de la 5G (en dehors de l'ambiance électromagnétique qu'elle va générer et les problèmes sous-jacents) va produire une immense quantité de CO2 externalisée puisque tous les centres de stockage vidéo 4K et autres streaming sont localisés dans des pays produisant l'électricité avec du charbon.	prop

16/02/2020	12:03	SNBC 2	Ce qui me choque, c'est de lire qu'il est primordial de protéger la biodiversité et de voir sur le terrain les haies arrachées au bulldozer, les ripisylves saccagées et donc ne protègent plus des débordements de rivières!!! les agriculteurs qui 'font propre' le tour de leurs étangs, ce qui a pour effet l'effondrement des berges...qu'ils essayent d'endiguer en déposant de grosses pierres!!!! Même les rives de routes sont saccagées ce qui provoque des éboulements de talus!!! J'ai l'impression que le monde 'marche sur la tête...	prop
16/02/2020	15:39	Biodiversité	Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela ; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique ; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément ; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques ;	prop
16/02/2020	18:49	Trop technologique	Le projet de stratégie bas carbone exposé constitue bien un pas essentiel dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, dans les solutions avancées, une part trop belle est faite à la technologie alors que l'on sait que c'est illusoire. D'une part, elle est susceptible elle-même de générer des émissions de gaz à effet de serre pour la mettre en oeuvre et, d'autre part, elle risque de venir contrer l'objectif de conservation de la biodiversité, peu évoquée dans le projet. Or, les puits de carbone sont aussi dans la Nature: tourbières, marais, zones humides sont aussi efficaces, coûtent moins chères et ne devraient pas générer de gaz à effet de serre pour les utiliser. Ce serait même l'occasion d'en réhabiliter certaines (zones humides) permettant le maintien de la biodiversité. De même, à la lecture, on perçoit une reforestation sans doute nécessaire mais qui ne doit pas conduire à ne pas conserver, voir étendre des prairies et d'autres écosystèmes ouverts (comme des semi-friches) très riches en biodiversité (insectes, oiseaux, mammifères)	prop
16/02/2020	19:11	Trop technologique	Le projet de stratégie bas carbone exposé constitue bien un pas essentiel dans la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, dans les solutions avancées, une part trop belle est faite aux solutions technologiques, alors que l'on sait que c'est en grande partie illusoire. D'une part, elles sont susceptibles elles-mêmes de générer des émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, elles risquent de venir contrer l'objectif de maintien de la biodiversité, peu évoquée dans le projet. Or, les puits de carbone sont aussi dans la Nature : tourbières, marais, zones humides sont aussi efficaces, coûtent moins chères et ne devraient pas générer d'émissions de gaz à effet de serre pour les utiliser. Ce serait même l'occasion d'en réhabiliter certaines (zones humides) permettant le maintien de la biodiversité. Enfin, on perçoit, à la lecture, une reforestation, sans doute nécessaire, mais qui ne devrait pas conduire à ne pas conserver, voir étendre, des prairies et d'autres écosystèmes ouverts (comme des semi-friches) très riches en biodiversité (insectes, oiseaux et mammifères).	prop

16/02/2020	19:34	Soutien à la R&D et à l'industrie Nucléaire	Je ne vois aucun indicateur ni action de soutien à l'industrie nucléaire, pourtant acteur majeur de la décarbonation. La désaffection conduisant à l'abandon d'une grand partie de notre savoir faire nous rend grandement dépendants de ceux qui ont continué à développer cette technologie (Chinois, Russe, Américains). Il y a encore beaucoup trop d'idéologie dans cette proposition de stratégie. L'urgence est à la décarbonation, pas aux calculs politiques ni au greenwashing. Réveillez vous, l'heure est grave	prop
16/02/2020	20:28	Favoriser les solutions naturelles	Les solutions fondées sur la nature sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques ; Les zones humides, en particulier les tourbières, les récifs coralliens, les zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sont particulièrement efficaces pour cela ; Les forêts stockent aussi le carbone dans leur sol si on maintient leur fonctionnement écologique ; De même pour les prairies et d'autres écosystèmes ouverts riches en biodiversité, qu'il ne faut pas boiser inconsidérément ; Les solutions fondées sur la nature sont aussi efficaces pour lutter contre les effets de la crise climatique : maintien de la qualité et des volumes d'eau, protection contre les tempêtes et les inondations, protection contre l'érosion et l'élévation du niveau de la mer, maintien de la fraîcheur, etc. Les solutions fondées sur la nature procurent d'importantes conséquences positives annexes à l'objectif de lutter contre le réchauffement climatique : maintien d'une biodiversité menacée, maintien de la fonctionnalité des écosystèmes et des réseaux écologiques, préservation des capacités adaptatives et évolutives de la nature, aménités environnementales,... Les solutions fondées sur la nature sont moins coûteuses en argent public que les solutions technologiques ; Les solutions fondées sur la nature sont un gisement d'emplois qualifiés non délocalisables.	prop
16/02/2020	20:28	Des solutions pour baisser notre taux d'émission de carbone	Une stratégie bas carbone : je suis d'accord bien sûr mais fonder nos solutions sur la nature sera plus économe en argent public et aussi en émissions carbone que les solutions technologiques Par ailleurs, il est dommage de retarder nos ambitions de réduction. Pourquoi sera-t-il plus facile de produire moins de CO2 dans quelques années ? La procrastination ne me semble pas être pertinente. Utilisons dès maintenant toute l'aide que la nature peut nous apporter : forêts, zones humides ...	prop
16/02/2020	21:32	En réflexions	Les solutions naturelles sont efficaces pour capter et stocker le carbone : les tourbières, les zones humides littorales sont données comme particulièrement efficaces. Dans leur fonctionnement naturel, les forêts sont aussi précieuses. Maintenons les volumes d'eau naturelle protection contre l'érosion . Les solutions fondées sur la nature sont les vraies solutions, elles luttent contre le réchauffement climatique et maintiennent la biodiversité menacée. Elles sont déjà éprouvées et quasiment gratuites. Ce sont de plus des gisements d'emplois qualifiés non délocalisables. Comparativement, les solutions technologiques restent brutales, laides et coûteuses. Donc elles ne doivent pas être notre premier choix.	prop

16/02/2020	22:50	Projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone	<p>Je constate que de nombreuses sociétés savantes n'ont pas été consultées sur le sujet, en particulier le Conseil National de protection de la Nature et la Société Nationale de Protection de la Nature, ce qui est regrettable car si certains des moyens proposés peuvent être intéressants, ils ne tiennent pas compte du fait que la Nature peut elle aussi toute seule contribuer à une telle amélioration, ne serait-ce que par l'intermédiaire des tourbières, des marais littoraux, des mangroves, des prairies inondables etc. Par ailleurs, les forêts elles aussi stockent des grandes quantités de carbone dans le sol, bien plus que les solutions proposées, et vous ne semblez pas en tenir compte, Cela aurait aussi en outre le pouvoir de maintenir la biodiversité qui semble oubliée totalement. En voulant mieux faire, vous ne faites qu'aggraver le mal et vous le savez bien car vous ne tenez aucun compte des conséquences de vos actes même s'ils semblent améliorer la chose. Il convient davantage de fonder nos actions sur les solutions adoptées par la nature et les renforcer que de faire appel à des solutions technologiques extrêmement coûteuses, voire illusoires, qui ne parviendront jamais à elles seules à enrayer les phénomènes observés aujourd'hui.</p>	prop
16/02/2020	22:51	Projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone	<p>Je constate que de nombreuses sociétés savantes n'ont pas été consultées sur le sujet, en particulier le Conseil National de protection de la Nature et la Société Nationale de Protection de la Nature, ce qui est regrettable car si certains des moyens proposés peuvent être intéressants, ils ne tiennent pas compte du fait que la Nature peut elle aussi toute seule contribuer à une telle amélioration, ne serait-ce que par l'intermédiaire des tourbières, des marais littoraux, des mangroves, des prairies inondables etc. Par ailleurs, les forêts elles aussi stockent des grandes quantités de carbone dans le sol, bien plus que les solutions proposées, et vous ne semblez pas en tenir compte, Cela aurait aussi en outre le pouvoir de maintenir la biodiversité qui semble oubliée totalement. En voulant mieux faire, vous ne faites qu'aggraver le mal et vous le savez bien car vous ne tenez aucun compte des conséquences de vos actes même s'ils semblent améliorer la chose. Il convient davantage de fonder nos actions sur les solutions adoptées par la nature et les renforcer que de faire appel à des solutions technologiques extrêmement coûteuses, voire illusoires, qui ne parviendront jamais à elles seules à enrayer les phénomènes observés aujourd'hui.</p>	prop

16/02/2020	22:54	Projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone	<p>Je constate que de nombreuses sociétés savantes n'ont pas été consultées sur le sujet, en particulier le Conseil National de protection de la Nature et la Société Nationale de Protection de la Nature, ce qui est regrettable car si certains des moyens proposés peuvent être intéressants, ils ne tiennent pas compte du fait que la Nature peut elle aussi toute seule contribuer à une telle amélioration, ne serait-ce que par l'intermédiaire des tourbières, des marais littoraux, des mangroves, des prairies inondables etc. Par ailleurs, les forêts elles aussi stockent des grandes quantités de carbone dans le sol, bien plus que les solutions proposées, et vous ne semblez pas en tenir compte, Cela aurait aussi en outre le pouvoir de maintenir la biodiversité qui semble oubliée totalement. En voulant mieux faire, vous ne faites qu'aggraver le mal et vous le savez bien car vous ne tenez aucun compte des conséquences de vos actes même s'ils semblent améliorer la chose. Il convient davantage de fonder nos actions sur les solutions adoptées par la nature et les renforcer que de faire appel à des solutions technologiques extrêmement coûteuses, voire illusoires, qui ne parviendront jamais à elles seules à enrayer les phénomènes observés aujourd'hui.</p>	prop
16/02/2020	23:15	Avis sur le projet de décret relatif à la stratégie bas carbone	<p>Le temps accordé pour étudier les textes (20 janvier -19 février ) est très court. Le budget carbone du projet 2019-2023 étant revu à la hausse (6%), les efforts demandés pour le projet 2014-2028 seront considérables. Les solutions envisagées sont très techniques et ignorent les solutions fondées sur la nature et l'importance des écosystèmes. Les zones humides sont de puissants systèmes de stockage du CO2 . Une tourbière de 2m d'épaisseur stocke 1400 tonnes de C organique par hectare soit 10 fois plus qu'une forêt de même taille dans un temps plus long. L'ensemble des mares du monde destinées à l'agriculture stocke plus de carbone organique que l'ensemble des océans du globe. Mares et petits lacs sont les écosystèmes les plus importants pour la séquestration du CO2. Or en France depuis un siècle la majorité des zones humides ont été détruites. Il faudrait que soit considéré dans le projet de décret l'importance des solutions fondées sur la nature. En particulier les solutions liées aux zones humides (tourbières; mares; petits lacs; eau permanente ou temporaire; zones rivulaires). Il faudrait protéger ces zones, les restaurer, en créer de nouvelles. Considérer aussi l'importance des zones ouvertes comme les prairies. Il faudrait aussi considérer l'impact de la France engendré par la consommation de biens importés, quand la production et le transport de ces biens détruisent ou dégradent des milieux écosystémiques.</p>	prop
17/02/2020	00:36	Stratégie bas-carbone	<p>Identifier la réalité des excès de consommation de carbone par nos sociétés est déjà positif. Inversement, imaginer que la réponse se trouve dans la technologie, associée à la 'croissance', alors que c'est bien le développement continu des technologies qui en est la source démontre une réelle incompréhension des enjeux. Il faut rechercher d'autres stratégies, ne pas intervenir sur les conséquences sans toucher aux causes. Toutes les réponses possibles liées à la nature, pratiquement absentes de ce texte, sont au contraire à développer et à favoriser. Il y a un nouveau modèle à imaginer, qui n'augmente pas les inégalités, qui préconise une économie bien plus 'frugale' et il serait dommage qu'il arrive contre les choix officiels.</p>	prop

17/02/2020	08:51	Une stratégie nationale bas-carbone fondée plutôt sur la nature	Favoriser le maintien, si ce n'est l'extension, des zones humides et des forêts me semble un moyen naturel, relativement peu onéreux et somme toute assez simple à utiliser afin de stocker les excès des émissions de carbone. Il faudrait prendre en considération cette stratégie naturelle qui a aussi pour avantage de maintenir ou favoriser la biodiversité.	prop
17/02/2020	08:51	Une stratégie nationale bas-carbone fondée plutôt sur la nature	Favoriser le maintien, si ce n'est l'extension, des zones humides et des forêts me semble un moyen naturel, relativement peu onéreux et somme toute assez simple à utiliser afin de stocker les excès des émissions de carbone. Il faudrait prendre en considération cette stratégie naturelle qui a aussi pour avantage de maintenir ou favoriser la biodiversité tout en assurant la beauté des sites.	prop
17/02/2020	08:52	Une stratégie nationale bas-carbone fondée plutôt sur la nature	Favoriser le maintien, si ce n'est l'extension, des zones humides et des forêts me semble un moyen naturel, relativement peu onéreux et somme toute assez simple à utiliser afin de stocker les excès des émissions de carbone. Il faudrait prendre en considération cette stratégie naturelle qui a aussi pour avantage de maintenir ou favoriser la biodiversité tout en assurant la beauté des sites.	prop
17/02/2020	12:24	Prise en compte des émissions importées	La France s'est dotée d'un plan (la Stratégie Nationale Bas-Carbone - SNBC) pour réduire d'ici 2030 ses émissions nationales de GES de 40% par rapport à 1990 et pour atteindre la neutralité carbone en 2050, c'est à dire de ne pas émettre plus de GES qu'on ne peut en stocker. A première vue ces objectifs sont ambitieux et correspondent aux trajectoires des scientifiques pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°. Cependant les émissions nationales, prises en compte par la SNBC, ne représentent que 45% de l'empreinte carbone de la France, le reste correspond aux émissions importées, entraînées par la fabrication polluante des produits à l'étranger mais consommés en France. Entre 1990 et 2015, la France a baissé ses émissions nationales de GES de 16%, grâce à la délocalisation des activités polluantes, alors que pendant la même période, son empreinte carbone a augmenté de plus 20%, conséquence de l'augmentation des importations et de la consommation, et cette empreinte carbone ne présente aucune tendance à la diminution ! Il faut ainsi la prise en compte des émissions importées dans les budgets carbones qui est plus que nécessaire pour quitter une fausse écologie, inefficace, qui consiste à faire propre chez soi en respectant stupidement les accords pour être en règle. Et cela sans se soucier de l'impact global qui est négatif, car en délocalisant la production, on augmente les déplacements des marchandises et du même coup la pollution qui y est associée. Le rythme de cette baisse doit être calé sur celui recommandé par le Programme des Nations unies pour l'environnement, c'est à dire une réduction de 7,6% par ans de notre empreinte carbone pour atteindre une baisse de 55% en 2030, puis une division par 6 de notre empreinte carbone en 2050. Ces objectifs sont réalisables, et surtout nécessaires pour conserver une crédibilité sur le plan international et garder une place de pays moteur dans les ambitions climatiques.	prop

17/02/2020	13:39	Solutions naturelles pour le stockage du carbone	Je pense que les solutions fondées sur le naturel génèrent moins d'émission de gaz à effet de serre que les solutions technologiques et sont plus viables sur le long terme . En effet ,il serait plus intéressant de protéger les zones humides plutôt que de favoriser leur assèchement.Pour exemple ,une tourbière de deux mètres d'épaisseur stocke 1400 tonnes de carbone par hectare soit dix fois plus qu'une forêt. Il serait également important qu'une meilleure gestion des forêts soit organisée.(éviter les coupes blanches souvent basées sur le profit au détriment de la nature). Ce ne sont là que quelques exemples mais dans tous les cas ,ces solutions sont moins couteuses en argent public que les solutions technologiques .	prop
------------	-------	--	--	------

17/02/2020	14:38	Mentionner plus clairement que cette stratégie nationale vise le 'bas carbone' fo-ssi-le !	<p>Carbone fossile et carbone non fossile. Le mot 'Décarboner' vise l'usage du carbone fossile enfoui sous la croûte terrestre depuis des millions d'années. En effet, en raison du cycle naturel du carbone non fossile, lorsque la biomasse brûlée est remplacée par de la végétation nouvelle, le facteur d'émission liée à la combustion de cette biomasse est 4, 10, ou 50 fois plus faible que celui du gaz fossile, du pétrole, ou du charbon fournissant une quantité équivalente d'énergie. (Plus de détails pages 17 et suivantes du Guide Ademe: <a href="http://www.23dd.fr/images/stories/Documents/PV/Ademe_Metro_Chapitre_2_Energie.pdf">http://www.23dd.fr/images/stories/Documents/PV/Ademe_Metro_Chapitre_2_Energie.pdf</a> )</p> <p>Depuis plus de 2 siècles, l'utilisation de combustibles fossiles a eu pour effet d'ajouter dans les 3 principaux compartiments de la biosphère, (l'atmosphère, l'océan, et la végétation &amp; les sols des terres émergées), plus de 500 milliards de tonnes de carbone (500 GtC), jusques là enfoui dans la croûte terrestre depuis des millions d'années. Après combustion, un peu moins de la moitié de ce carbone fossile s'est retrouvé dans l'atmosphère sous forme d'environ 1000 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>, (1 GtCO<sub>2</sub>= 0,273 GtC), ce qui a porté la concentration de ce gaz de #280 parties par million (ppm), à plus de 400 (1 ppm supplémentaire, c'est un peu moins de 8 GtCO<sub>2</sub>, soit un peu plus de 2,1 GtC.) L'usage des combustibles fossiles a eu pour effet de perturber l'équilibre d'un cycle naturel du carbone non fossile qui existait depuis plusieurs millénaires. En effet, le cycle saisonnier de la végétation continentale et du phytoplancton océanique provoque chaque année des échanges de plusieurs dizaines de GtCO<sub>2</sub> (l'équivalent d'une douzaine de ppm), entre l'atmosphère et les 2 autres principaux compartiments de la biosphère. La stabilité remarquable, (pendant des dizaines de siècles: jusqu'aux années 1800), de la concentration du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère indique que le solde de ces échanges naturels considérables de carbone non fossile, est nul ou négligeable. (De façon schématique, les ajouts de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, issus de la décomposition hivernale de végétaux des zones tempérées, sont 're-pompés' au printemps suivant, pendant la reprise d'activité de la végétation.) En conclusion, la réduction des émissions de carbone ne vise pas à interrompre le cycle naturel du carbone non fossile tel qu'il existe depuis des milliers d'années, mais à mettre fin à la hausse continue de la concentration en GES, (en particulier le CO<sub>2</sub>), que provoque l'usage des combustibles fossiles. Pour éviter de perturber le public, il est important de préciser 'carbone fossile', quand on parle de 'taxe carbone' ou de 'Stratégie nationale bas carbone', puisque l'usage de carbone non fossile dans la nourriture, dans le chauffage, dans la construction, ou dans l'ameublement, Etc. demeurera important. Pourquoi ne pas suggérer un néologisme susceptible de dissiper l'ambiguïté que fait naître l'ellipse, hélas trop fréquente, du mot 'fossile'? On pourrait utiliser par exemple le mot 'Carbo-fossile'? ('Taxe carbo-fossile', ou: 'Stratégie nationale du bas carbo-fossile' !) On peut même se demander si une expression comme 'Défossiliser le PIB'... serait plus énigmatique que 'Décarboner le PIB', alors qu'il s'agit largement... d'augmenter les usages de carbone non fossile ?</p>	prop
------------	-------	--	---	------

a. Remarques transverses • La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

• Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

1. Remarques transverses - La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. - Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. - Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques. - Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs - Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. - Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. - Education, sensibilisation, etc. (§4.1.v) et emploi, compétences, etc. (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. - On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon 2050. Or la commission Quinet réunie à l'initiative du gouvernement préconise une trajectoire

La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs. Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'État pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

Bonjour, membre d'une association qui réfléchit aux impacts et solutions vs les enjeux énergie / climat - les shifters - , voici un retour suite à la consultation publique sur les projets de la SNBC :

a. Remarques transverses

- La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Énergie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019.
- Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte.
- Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur.
- Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques..
- Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs
- Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés.
- Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française.
- Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 .
- On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'État pour arbitrer les

Bonjour, l'association The Shift Project peut vous aider à orienter le décret vers la neutralité carbone d'ici 2050. Il est urgent de prendre contact avec elle.

a.Remarques transverses •La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs •Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les

Remarques concernant la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France Lien vers la consultation : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc> a.

Remarques transverses • La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs • Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de décrédibilisation en profondeur de la démarche française. 2 • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les

a. Remarques transverses • La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs • Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française. 2 • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

17/02/2020	15:40	Intégrer les solutions fondées sur la nature!	<p>Le projet de stratégie bas-carbone de la France doit absolument intégrer les solutions fondées sur la nature. Elles sont très efficaces et reconnues pour capter et stocker le carbone, mais aussi pour lutter contre les effets de la crise climatique ; leur mise en place ne génère que très peu d'émission de gaz à effet de serre, contrairement aux solutions technologiques. De plus, elles contribueront à la sauvegarde de l'habitat de la faune sauvage, qui diminue comme la peau de chagrin. Parmi ces solutions, la préservation (et développement) des zones humides, en particulier des tourbières, des récifs coralliens, des zones humides littorales (marais littoraux, mangroves) sera particulièrement efficace : une tourbière de deux mètres d'épaisseur stocke 1 400 tonnes de carbone par hectare ! De plus, les zones humides ont des fonctionnalités multiples qui contribuent fortement à réduire les effets à venir des changements climatiques : réservoir et refuge de biodiversité, îlots de fraîcheur, lutte contre les crues, protection des sols contre l'érosion, dépollution des eaux, recharge des nappes phréatiques, maintien des rivières, rempart contre les submersions (en particulier les mangroves), fonctions sociales diverses, etc. Une autre mesure importante pour la réduction de l'empreinte carbone de la France sera la diminution de la consommation de biens importés, et en particuliers lorsque la production ou le transport de ces biens détruisent ou dégradent des milieux et leurs services écosystémiques et donc altèrent les performances des solutions fondées sur la nature. Et, en fin, les solutions fondées sur la nature seront une source d'emplois qualifiés non délocalisables.</p>	prop
------------	-------	---	---	------

Remarques proposées par les Shifters dont je fais partie :

- La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019.
- Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte.
- Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur.
- Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques..
- Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs
- Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés.
- Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française.
- Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 .
- On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC

a- Remarques transverses La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs. Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

Remarques transverses La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

Bonjour, j'adhère très fortement aux propositions élaborées par les shifters du shift project: La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs • Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. 2 • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis. dans le rapport. seule une valeur de 250€/tCO2 est

17/02/2020	16:58	Lamentable!	Repousser à plus tard les diminutions massives d'émission de CO2 pourtant nécessaires en réduisant les quotas demandés dans l'immédiat est non seulement lamentable, preuve d'un courage politique absent et d'une inféodation aux banques et aux multinationales, mais en plus dangereux aussi bien pour la planète que pour l'économie. Chaque retard accroisse les changements irréversibles et il coûtera beaucoup plus cher d'obtenir le même résultat dans le futur. Mais ce n'est pas un gouvernement pro-business qui saura en sortir. Pour l'instant nous n'avons que des beaux discours et aucun acte sérieux.	prop
17/02/2020	17:05	Un bel exercice de langue de bois et d'hypocrisie	Le texte de la SNBC comprend beaucoup d'ambitions et de dispositions intéressantes et louables dans les différents secteurs d'émission de gaz à effet de serre, mais on ne peut s'empêcher de retenir en premier lieu la formidable hypocrisie et finalement l'exploit rédactionnel de ne trouver qu'une seule fois dans un texte de 195 pages le mot nucléaire. En page 7, on trouve en effet, dans l'analyse de la (bonne) situation française en matière d'émissions le commentaire suivant : « Cela s'explique notamment par de fortes politiques de réduction de la consommation énergétique et de développement de l'énergie nucléaire, initiées à la suite du premier choc pétrolier de 1973 ». Ce n'est rien moins que le service minimum quand on sait que la France doit sa bonne performance au parc nucléaire. Si la France était dans la moyenne européenne en matière d'émissions liées à la production d'électricité (c'est à dire avait un mix de production équivalent aux moyennes européennes), ses émissions augmenteraient de 145 Mt (à comparer aux 450 Mt d'émissions totales de la France en 2018). Avec des émissions augmentées de 30%, le graphique de la page 7 remettrait la France dans la moyenne européenne, et elle perdrait tous ses avantages par rapport aux autres pays. Par ailleurs, on note parmi les objectifs rappelés dans la synthèse : 1-3 : la décarbonation des vecteurs énergétiques (telle que remplacer la production d'électricité à partir de charbon par de la production électrique à partir d'énergies renouvelables) 2-1 : une diffusion large des technologies bas-carbones les plus matures, permettant ainsi d'assurer la transition à moindre coût, tout en préparant l'avenir . La fermeture anticipée de toute centrale nucléaire est en contradiction formelle avec ces deux objectifs. Le pire étant atteint par la fermeture de la centrale de Fessenheim qui, compte tenu des indemnités prévues va peser sur le coût de la transition en plus de supprimer un moyen de production de l'électricité décarbonée (alors même que c'est l'électricité décarbonée qui est appelée à de nombreuses reprises par les vœux de la SNBC).	prop

17/02/2020	17:05	Un bel exercice de langue de bois et d'hypocrisie	<p>Le texte de la SNBC comprend beaucoup d'ambitions et de dispositions intéressantes et louables dans les différents secteurs d'émission de gaz à effet de serre, mais on ne peut s'empêcher de retenir en premier lieu la formidable hypocrisie et finalement l'exploit rédactionnel de ne trouver qu'une seule fois dans un texte de 195 pages le mot nucléaire. En page 7, on trouve en effet, dans l'analyse de la (bonne) situation française en matière d'émissions le commentaire suivant : « Cela s'explique notamment par de fortes politiques de réduction de la consommation énergétique et de développement de l'énergie nucléaire, initiées à la suite du premier choc pétrolier de 1973 ». Ce n'est rien moins que le service minimum quand on sait que la France doit sa bonne performance au parc nucléaire. Si la France était dans la moyenne européenne en matière d'émissions liées à la production d'électricité (c'est à dire avait un mix de production équivalent aux moyennes européennes), ses émissions augmenteraient de 145 Mt (à comparer aux 450 Mt d'émissions totales de la France en 2018). Avec des émissions augmentées de 30%, le graphique de la page 7 remettrait la France dans la moyenne européenne, et elle perdrait tous ses avantages par rapport aux autres pays. Par ailleurs, on note parmi les objectifs rappelés dans la synthèse : 1-3 : la décarbonation des vecteurs énergétiques (telle que remplacer la production d'électricité à partir de charbon par de la production électrique à partir d'énergies renouvelables) 2-1 : une diffusion large des technologies bas-carbones les plus matures, permettant ainsi d'assurer la transition à moindre coût, tout en préparant l'avenir . La fermeture anticipée de toute centrale nucléaire est en contradiction formelle avec ces deux objectifs. Le pire étant atteint par la fermeture de la centrale de Fessenheim qui, compte tenu des indemnisations prévues va peser sur le coût de la transition en plus de supprimer un moyen de production de l'électricité décarbonée (alors même que c'est l'électricité décarbonée qui est appelée à de nombreuses reprises par les vœux de la SNBC).</p>	prop
------------	-------	---	---	------

17/02/2020	17:13	Réponse du Mur Manteau	<p>En réponse à l'urgence climatique, la France a réhaussé en 2019, ses objectifs climatiques de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et a inscrit dans la loi, l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Pour répondre aux nouveaux objectifs, le gouvernement a présenté en janvier, pour consultation, ses feuilles de route pour le climat, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Le Mur Manteau soutient, dans son ensemble, les propositions de la SNBC. En effet, comme indiqué dans le décret, il est nécessaire d'accélérer le rythme et l'intensité des mesures dans le secteur du bâtiment afin de rattraper le retard du secteur afin d'atteindre les objectifs nationaux et européens à l'horizon 2030. La SNBC annonce à juste titre que l'efficacité énergétique sera une des priorités du Gouvernement notamment au travers l'isolation thermique. La meilleure énergie étant celle que l'on n'utilise pas, il est donc important de prioriser la performance énergétique des bâtiments et de l'enveloppe. Concernant les mesures pour la rénovation : Le Mur Manteau soutient les orientations portant sur la rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire. Comme indiqué, si nous voulons atteindre les objectifs climatiques français, il va être nécessaire d'augmenter drastiquement le nombre de rénovations Bâtiment Basse Consommation (BBC) chaque année. Le Mur Manteau supporte la position de la SNBC qui recommande de privilégier les rénovations globales et d'éviter les rénovations partielles. En effet, aussi performante soit-elle, il est inutile d'installer une chaudière dans un bâtiment qui n'a pas été préalablement isolé. Il est par conséquent essentiel d'apporter une attention toute particulière au séquençage des travaux au risque que les mesures de rénovation prisent isolément n'aient qu'un impact extrêmement limité en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour l'obligation de travaux pour les passoires thermiques, et afin d'inciter aux travaux de rénovation efficaces avant 2028, le Mur Manteau propose d'établir des sanctions économiques, dans le cas où les résultats ne sont pas atteints. Le Mur Manteau propose de réintégrer le coefficient Ubat dans la réglementation thermique portant sur l'existant. Cela permettra de mesurer efficacement les performances sur la base des connaissances des modes constructifs et des matériaux déjà en place. Concernant les mesures pour la construction : Comme indiqué dans la SNBC, le Mur Manteau est en faveur d'une réglementation thermique pour le neuf qui doit respecter une isolation très performante du bâti. En revanche, il nous parait important de donner une définition précise d'isolation très performante du bâti avec des indicateurs pertinents (Bbio à 40 et Psi 9 à 0,2). Le Mur Manteau propose d'indiquer dans la SNBC, la nécessité de ne pas mettre en place des dérogations dans les futures réglementations environnementales comme c'est le cas aujourd'hui dans la RT2012 pour les logements collectifs.</p>	prop
17/02/2020	17:40	Stratégie bas carbone	<p>Nous proposons d'approfondir une stratégie d'atténuation fondée sur le choix explicite de maintenir 25% de la surface forestière en libre évolution dont 10% sous statuts légal strict . Plus une forêt est âgée,plus son stock de carbone est important .Pour les forêts tempérées,on estime à 300TC /ha le contenu carbone moyen de la biomasse vivante pour la classe d'âge 120-200 ans ,pour un volume de bois de l'ordre de 600 m3/ha. Le volume de bois à l'ha est en France beaucoup trop faible par rapport aux pays voisins: Allemagne,Suisse,Autriche... Egalement une politique courageuse de replantation de haie . Rien que la Bretagne ,elle a perdu environ 200000km de haie en 40 ans d'agriculture industrielle.</p>	prop

17/02/2020	17:41	Stratégie bas carbone	Nous proposons d'approfondir une stratégie d'atténuation fondée sur le choix explicite de maintenir 25% de la surface forestière en libre évolution dont 10% sous statuts légal strict . Plus une forêt est âgée,plus son stock de carbone est important .Pour les forêts tempérées,on estime à 300TC /ha le contenu carbone moyen de la biomasse vivante pour la classe d'âge 120-200 ans ,pour un volume de bois de l'ordre de 600 m3/ha. Le volume de bois à l'ha est en France beaucoup trop faible par rapport aux pays voisins: Allemagne,Suisse,Autriche... Egalement une politique courageuse de replantation de haie . Rien que la Bretagne ,elle a perdu environ 200000km de haie en 40 ans d'agriculture industrielle.	prop
17/02/2020	17:42	consultations publiques	Nous proposons d'approfondir une stratégie d'atténuation fondée sur le choix explicite de maintenir 25% de la surface forestière en libre évolution dont 10% sous statuts légal strict . Plus une forêt est âgée,plus son stock de carbone est important .Pour les forêts tempérées,on estime à 300TC /ha le contenu carbone moyen de la biomasse vivante pour la classe d'âge 120-200 ans ,pour un volume de bois de l'ordre de 600 m3/ha. Le volume de bois à l'ha est en France beaucoup trop faible par rapport aux pays voisins: Allemagne,Suisse,Autriche... Egalement une politique courageuse de replantation de haie . Rien que la Bretagne ,elle a perdu environ 200000km de haie en 40 ans d'agriculture industrielle.	prop
17/02/2020	18:07	objectifs de réduction des émissions	Il fallait baisser nos émissions de 60 MtCO <sub>2</sub> eq (458 MtCO <sub>2</sub> eq à 398 MtCO <sub>2</sub> eq) entre 2019 et 2023. Vous réduisez cet effort à 36 MtCO <sub>2</sub> eq. Ce qui nous obligera, entre 2024 et 2028, à une réduction de 63 Mt au lieu de 41 Mt, soit une baisse de 50 % supplémentaire. Un effort qui semble peu réaliste. On sait bien en effet, que les réductions seront de plus en plus difficiles à atteindre. C'est une attitude lâche de repousser ainsi l'effort sur les équipes en place à ce moment.	prop
17/02/2020	18:13	Nouvelle énergie durable décarbonée	Dans plusieurs pays à travers le Monde on étudie une nouvelle forme d'énergie dite LENR (Low Energy Nuclear Reactions) Cette énergie apparait grâce à des phénomènes quantiques qui se développent dans des nanoparticules en présence d'hydrogène. En guise d'illustration de résultats récents, on peut citer une publication japonaise faite suite à un projet du NEDO regroupant les universités de Tohoku, Kobe, Nagoya, Kyushu, ainsi que les entreprises Nissan Motors et Technova : Excess heat evolution from nanocomposite samples under exposure to hydrogen isotope gases Akira Kitamura & al. – International Journal of Hydrogen Energy - Volume 43, Issue 33, 16 August 2018, Pages 16187-16200 Disponible à l'adresse : <a href="https://www.researchgate.net/publication/324507195_Excess_heat_evolution_from_nanocomposite_samples_under_exposure_to_hydrogen_isotope_gases">https://www.researchgate.net/publication/324507195_Excess_heat_evolution_from_nanocomposite_samples_under_exposure_to_hydrogen_isotope_gases</a> Les travaux continuent en vue d'améliorer les puissances obtenues. Si les résultats actuels n'en sont encore qu'au stade du laboratoire les enjeux sont gigantesques puisque l'ensemble du domaine de l'énergie pourrait être complètement bouleversé au niveau mondial. Ce qui manque encore est l'éclairage théorique qui permettra de comprendre pourquoi cette énergie apparait et comment on pourra en produire à grande échelle. En soutenant une action de recherche appropriée cette révolution deviendrait enfin possible. La SFSNMC se tient à votre disposition pour de plus amples informations Jacques Ruer Président SFSNMC	prop

17/02/2020	18:14	Nouvelle énergie durable décarbonée	<p>Dans plusieurs pays à travers le Monde on étudie une nouvelle forme d'énergie dite LENR (Low Energy Nuclear Reactions) Cette énergie apparait grâce à des phénomènes quantiques qui se développent dans des nanoparticules en présence d'hydrogène. En guise d'illustration de résultats récents, on peut citer une publication japonaise faite suite à un projet du NEDO regroupant les universités de Tohoku, Kobe, Nagoya, Kyushu, ainsi que les entreprises Nissan Motors et Technova : Excess heat evolution from nanocomposite samples under exposure to hydrogen isotope gases Akira Kitamura &amp; al. – International Journal of Hydrogen Energy - Volume 43, Issue 33, 16 August 2018, Pages 16187-16200 Disponible à l'adresse : <a href="https://www.researchgate.net/publication/324507195_Excess_heat_evolution_from_nanocomposite_samples_under_exposure_to_hydrogen_isotope_gases">https://www.researchgate.net/publication/324507195_Excess_heat_evolution_from_nanocomposite_samples_under_exposure_to_hydrogen_isotope_gases</a> Les travaux continuent en vue d'améliorer les puissances obtenues. Si les résultats actuels n'en sont encore qu'au stade du laboratoire les enjeux sont gigantesques puisque l'ensemble du domaine de l'énergie pourrait être complètement bouleversé au niveau mondial. Ce qui manque encore est l'éclairage théorique qui permettra de comprendre pourquoi cette énergie apparait et comment on pourra en produire à grande échelle. En soutenant une action de recherche appropriée cette révolution deviendrait enfin possible. La SFSNMC se tient à votre disposition pour de plus amples informations Jacques Ruer Président SFSNMC</p>	prop
------------	-------	-------------------------------------	--	------

Bonjour, Après avoir consulté les différents documents, voici mon avis :

- La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Énergie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019.
- Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte.
- Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur.
- Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.
- Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs
- Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés.
- Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française.
- Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050.
- On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'État pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est

{Les commentaires qui suivent constituent la deuxième partie de la contribution du CESE à la consultation publique. La première regroupe les observations sur le déroulement du processus (I) et les avancées relatives apportées par la dernière version de la SNBC et de la PPE (II).} {{III - Une amélioration insuffisante de la gouvernance et du suivi }} Le CESE a souligné de longue date l'absence de mise en cohérence des planifications de l'État, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de suivi conjoint de leur mise en œuvre. La publication demandée par la LEC d'un rapport du gouvernement en 2021 sur la contribution des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) à l'atteinte des objectifs nationaux définis dans la SNBC et la PPE devrait répondre en partie à ce souci. Des travaux ont par ailleurs été engagés fin 2019 par l'État avec Régions de France pour élaborer un référentiel d'indicateurs partagés aux différentes échelles de planification. Pour autant, ni la SNBC ni la PPE ne prévoient à ce stade de processus, dispositifs ou outils précis pour organiser effectivement dès maintenant cette mise en cohérence des objectifs nationaux et territoriaux et permettre un suivi plus efficace et rapide des objectifs. La SNBC ne répond pas davantage à la suggestion de la commission particulière du débat public (CPDP) sur la PPE d'associer le CESE, aux côtés des régions, à « un réseau partenarial et pluraliste » sur le suivi de la transition énergétique pour une meilleure application de la loi et une meilleure participation du public. Par ailleurs, la proposition du CESE d'attribuer une dotation climat-énergie pérenne à tous les territoires s'engageant sur une base contractuelle à mettre en œuvre des politiques énergie-climat ambitieuses n'a pas été reprise. Au niveau national, mission est confiée au Haut conseil pour le climat de suivre et d'évaluer régulièrement la SNBC, et notamment de s'assurer du respect de la trajectoire de baisse des émissions de GES. Les modalités de ce processus ne sont pas cependant précisément définies. Le CESE avait recommandé en particulier que cette évaluation annuelle soit produite suffisamment tôt dans l'année pour permettre si nécessaire une réévaluation des politiques publiques dans le cadre de la procédure budgétaire pour l'année suivante à l'instar de ce qui se pratique aujourd'hui en matière de suivi des dépenses de protection sociale. Enfin, à partir de 2024, la LEC a prévu l'adoption d'une loi quinquennale fixant les objectifs et priorités d'action en matière d'énergie et de climat et la révision de la stratégie dans toutes ses composantes. Une telle loi n'aura cependant pas la force en matière d'engagement de l'État que constituerait une véritable loi de programmation comme l'avait souhaité le CESE, à l'instar de celle des finances publiques ou de la loi de programmation en matière de défense. Notamment en ce qui concerne les conditions du financement de la transition. {{IV - La dimension emploi-formation reste absente de la programmation }} Le CESE déplore l'absence de tout progrès dans le cadre des textes soumis à consultation en matière de programmation prévisionnelle de l'emploi et des compétences (PPEC), pourtant prévue par la LTECV depuis 2015 (Aucune mise en œuvre n'a été enregistrée depuis lors). Aucune avancée n'a été enregistrée dans les projets de SNBC et de PPE depuis la consultation sur ce sujet depuis le rapport rendu par Mme Laurence Parisot en février 2019. Le CESE avait souhaité dans son avis sur les projets de SNBC

La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) définissent une part essentielle de la politique de la France, l'un des domaines les plus déterminants de l'action publique au XXIème siècle climatique (La SNBC et la PPE concernent la politique d'atténuation du changement climatique. La politique d'adaptation est couverte par ailleurs par le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ; Il ne s'agit que de la France métropolitaine. La Corse et les collectivités d'outre-mer font l'objet de PPE distinctes). Le Conseil économique social et environnemental (CESE), qui a déjà produit plusieurs avis sur le sujet, a naturellement souhaité contribuer à l'ultime consultation publique sur ces projets. {{1 - Un retard préjudiciable à la transition énergétique}} Les projets de SNBC et de PPE soumis à consultation résultent d'un processus de concertation long et complexe qui a pris beaucoup de retard. Ces documents de programmation sont censés couvrir en effet une période qui démarrerait en janvier 2019, il y a désormais plus d'un an. Leur adoption finale et leur transcription en droit ne sera pas achevée avant mi-2020, amputant ainsi la période de programmation actuelle d'un tiers de sa durée. La version initiale de ces documents avait elle-même été présentée avec retard au début 2019. Le CESE s'était exprimé sur le sujet en avril 2019 à travers l'avis « Climat-énergie : la France doit se donner les moyens ». Le CESE regrette que le document recensant les modifications apportées à la PPE à la suite du processus de consultation ignore totalement les préconisations formulées à l'époque par la troisième assemblée de la République. De plus, dans le prolongement du mouvement dit des « Gilets jaunes », le gouvernement a suspendu en décembre 2018 la hausse de la taxe carbone qui constituait une des principales mesures structurantes de la version initiale de ces programmations. À l'issue du « Grand débat national » organisé à la suite du mouvement des « Gilets jaunes », le chef de l'État a décidé d'organiser une Convention citoyenne pour le climat (CCC) afin de définir, dans un esprit de justice sociale, les mesures structurantes pour parvenir à une diminution d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 à l'horizon 2030. Ce qui est précisément l'un des objets principaux de la SNBC et de la PPE. Or, la présente consultation intervient alors que les propositions issues de la Convention citoyenne pour le climat ne sont pas encore connues. Le ministère précise d'ailleurs dans la PPE que des mesures additionnelles devront être ajoutées ultérieurement à cette programmation pour atteindre les objectifs fixés par la loi et qu'elles s'appuieront sur les conclusions de la CCC et les recommandations du Haut conseil pour le climat (HCC). Il en résulte un manque de lisibilité et d'intelligibilité du processus et une grande incertitude quant à l'architecture finale de la feuille de route énergie-climat de la France. Et cela d'autant plus que ces objectifs risquent en outre de se trouver en décalage avec les objectifs renforcés prévus par la Commission européenne dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe : il rehausse l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 de - 40 % « à -50% au moins, tendant vers -55% par rapport aux niveaux de 1990 ». Et cela alors que les projets de SNBC et de PPE montrent clairement que la première période de programmation entre 2016 et 2018 a été un échec, en particulier dans les secteurs du transport et des bâtiments. Sur la base de ce constat, les budgets carbone prévus pour 2019-2023 et 2024-2028 ont été nettement revus à la hausse par rapport à la trajectoire initialement prévue. Depuis l'adoption de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (L. TCEV) et de

La SNBC est un inventaire à la Prévert de tous les miracles écologiques qui devrait faire de la France un modèle pour les gouvernements de la planète. Faut-il le croire ? C'était déjà ce qui était promis dans les versions antérieures : mais la réalité montre la difficulté qu'a la France à tenir ses promesses. Le résultat, bien médiocre, ressort clairement des données statistiques du gouvernement qui donne l'évolution des émissions de CO2 en millions de tonne liées à la combustion d'énergie de 2014 à 2018 (CVC) : un encéphalogramme plat !

2014 2015 2016 2017 2018 326329322325315 ( bilan-énergie-2018-données-définitives-décembre2019) IL N'Y A PAS DE PILOTE En effet France Stratégie a publié en 2019 un document capital, sur « La valeur de l'action pour le climat » qui promeut une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques. Traduit plus simplement nous pensons que les actions envisagées devraient être évaluées en fonction du coût de la tonne de CO2 évitée, toutes externalités incluses. Dans le rapport on ne trouve ainsi qu'une accumulation d'objectifs quantifiés et non chiffrés pour un panel extensif de technologies, sans en évaluer le rapport coût/bénéfice ou, faute de pouvoir le faire, sans porter un œil critique sur les prospectives hasardeuses de l'ADEME, du SER ou d'associations environnementales porteuses d'idéologies globalisantes. Forcer sur les ressources naturelles conduit généralement à un désastre écologique UNE INCOHÉRENCE ASSUMÉE Bas carbone dites-vous ? La SNBC gobe sans hésitation les objectifs de la LTECV et de la PPE, même quand ils ne sont clairement pas en faveur du climat. Avons-nous entendu ses rédacteurs s'offusquer de l'arrêt de Fessenheim (5 millions t/an de CO2 évités), ou s'inquiéter de l'arrêt programmé de 12 autres réacteurs alors qu'environ 80 GW de capacité pilotable seront ôtés du réseau de l'Ouest européen d'ici 2035. La SNBC doit-elle considérer qu'une loi, même quand ses attendus sont opposés aux intérêts du pays, doit être aveuglément acceptée, ou doit-elle alerter le gouvernement sur ses incohérences. LA SNBC DOIT PENSER CLIMAT ET NON INVENTAIRE DE TECHNOLOGIES PLUS OU MOINS HYPOTHÉTIQUES Il est clair que l'électricité est un atout pour notre pays, et la SNBC le reconnaît puisqu'elle note page 54 : « le contenu unitaire en émissions de tous les produits est plus faible lorsque ceux-ci sont produits en France. Cette différence est notamment due à l'importance relative de la production d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique. Cette électricité bas carbone, consommée pour la production de tous les biens et services contribue à amoindrir leur contenu unitaire en gaz à effet de serre ». C'est bien dit mais le reste du texte l'ignore et surtout ignore le prix pour les familles et les entreprises de la politique proposée : l'électricité est condamnée à devenir coûteuse et la qualité de fourniture (stabilité du réseau) est menacée. Le surinvestissement dans ce domaine est colossal (voir l'Allemagne qui a augmenté de 80 % sa puissance installée pour une consommation presque inchangée (de 6 à 8 %). Or le maintien d'un prix de l'électricité compétitif est essentiel pour décarboner les transports, le chauffage et l'industrie. Associée à un développement raisonnable de la biomasse (ce qui est proposé pour le biogaz et les biocarburants est irréaliste compte tenu des ressources raisonnablement accessibles) et à un effort d'efficacité supportable économiquement elle nous remettrait sur la bonne voie. En effet notre infrastructure (transports et bâti) est historique et laisser croire qu'une réduction massive des consommations est réaliste est au mieux une erreur ou au pire une manipulation d'opinion. Il sera impossible par exemple d'amener le bâti historique sous les niveaux 3 ou 4 de l'étiquette énergétique et seule la substitution d'énergies non carbonées aux énergies carbonées peut mettre au bon niveau l'étiquette climatique avec les technologies d'optimisation des

17/02/2020	20:27	Respect des engagements les plus drastiques	Bonjour. Face à l'urgence climatique il est nécessaire d'avoir une réponse d'envergure. Je ne suis pas qualifiée pour donner mon avis sur le seuil exact à fixer. Mais de nombreux scientifiques ont émis des avis à ce sujet. Merci d'avoir le courage de faire ce qu'il faut pour nous permettre d'espérer un avenir sur cette terre plutôt que de prendre des décisions convenues pour ne pas fâcher vos amis et les électeurs. Cdt	prop
17/02/2020	20:27	SVP pas d'ideologies type voiture électrique, prenez soins de notre argent	<p>Bonjour Nous les payeurs de taxes vous serions reconnaissant de bien vouloir utiliser notre argent avec du bon sens. Il existe souvent des solutions qui même si elles n'ont pas l'air sexy, sont sages et efficaces. Par exemple, ce que vous faites pour la promotion des automobiles électriques relève du gaspillage de notre argent public, sans retour intéressant pour un pays comme la France ou même l'UE, sauf peut être quand on habite entre Bruxelles et la Hollande ou à Paris. Comparons les voitures électriques et les voiture a Ethanol. Contrairement à l'Ethanol, l'électricité des automobile électriques, au mieux fait avec to gaz car nous ne n'avons pas d'excédent d'électricité renouvelable, n'a pas besoin de justifier son effet sur l'environnement de la mine a la roue, personne ne parle de son ILUC. Les voitures électriques resteront chères à fabriquer (MIT), devront donc toujours être massivement subventionnées ainsi que son électricité qui ne paie pas de taxe sur les énergies fossiles qu'elles nécessitent, elles ne créent pas d'emploi en Europe, déplacent la pollution hors de villes et de notre pays (entre terres rares chinoises, Lithium Bolivien, Cobalt Congolais), représentent un danger pour notre indépendance énergétique, reposent sur des technologies futures non encore prouvées et représentent donc un danger pour les constructeurs de voiture que ne savent rien faire d'autre que de stocker (moins) d'électricité avec le vieilles batteries. Tesla n'a jamais fait d'argent. Sauvetage de Gas a effet de serre : environs 55% d'après votre site sponsorisé par les électriciens. Les automobiles a Ethanol reposent sur des technologies éprouvées que ne coutent pratiquement rien quand faites en usine, La fabrication de l'Ethanol permet de créer du travail en Europe. Son utilisation réduit la pollution de (71% de GHGs vérifiés en 2019), permet le développement rural et une taxation plutôt que des subventions car le cout de production est bas, elle pourrait même permettre de baisser les subventions agricoles, elle permet une indépendance énergétique. Il y a même encore à améliorer l'utilisation des terres ainsi que les GHGs qui pourraient atteindre les 100% si nous n'avions besoins des drêches produites. Il a maintenant été prouvé que le débat food Vs fuel n'existe pas. Il suffirait donc d'imposer aux véhicules d'êtres des flexfuels, mais c'est trop simple, et pas a la mode en ville ou on se moque de polluer ailleurs. Donc SVP merci de faire plus attention a l'avenir avec notre argent que ce que vous faite pour les automobiles électriques, celles à l'hydrogène sont encore pires Merci de laisser les gens s'exprimer</p>	prop

17/02/2020	20:29	SVP pas d'ideologies type voiture electrique prenez soins de notre argent	<p>Bonjour Nous les payeurs de taxes vous serions reconnaissant de bien vouloir utiliser notre argent avec du bon sens. Il existe souvent des solutions qui même si elles n'ont pas l'air sexy, sont sages et efficaces. Par exemple, ce que vous faites pour la promotion des automobiles électriques relève du gaspillage de notre argent public, sans retour intéressant pour un pays comme la France ou même l'UE, sauf peut être quand on habite entre Bruxelles et la Hollande ou à Paris. Comparons les voitures électriques et les voiture a Ethanol. Contrairement à l'Ethanol, l'électricité des automobile électriques, au mieux fait avec to gaz car nous ne n'avons pas d'excédent d'électricité renouvelable, n'a pas besoin de justifier son effet sur l'environnement de la mine a la roue, personne ne parle de son ILUC. Les voitures électriques resteront chères à fabriquer (MIT), devront donc toujours être massivement subventionnées ainsi que son électricité qui ne paie pas de taxe sur les énergies fossiles qu'elles nécessitent, elles ne créent pas d'emploi en Europe, déplacent la pollution hors de villes et de notre pays (entre terres rares chinoises, Lithium Bolivien, Cobalt Congolais), représentent un danger pour notre indépendance énergétique, reposent sur des technologies futures non encore prouvées et représentent donc un danger pour les constructeurs de voiture que ne savent rien faire d'autre que de stocker (moins) d'électricité avec le vieilles batteries. Tesla n'a jamais fait d'argent. Sauvetage de Gas a effet de serre : environs 55% d'après votre site sponsorisé par les électriciens. Les automobiles a Ethanol reposent sur des technologies éprouvées que ne coutent pratiquement rien quand faites en usine, La fabrication de l'Ethanol permet de créer du travail en Europe. Son utilisation réduit la pollution de (71% de GHGs vérifiés en 2019), permet le développement rural et une taxation plutôt que des subventions car le cout de production est bas, elle pourrait même permettre de baisser les subventions agricoles, elle permet une indépendance énergétique. Il y a même encore à améliorer l'utilisation des terres ainsi que les GHGs qui pourraient atteindre les 100% si nous n'avions besoins des drêches produites. Il a maintenant été prouvé que le débat food Vs fuel n'existe pas. Il suffirait donc d'imposer aux véhicules d'êtres des flexfuels, mais c'est trop simple, et pas a la mode en ville ou on se moque de polluer ailleurs. Donc SVP merci de faire plus attention a l'avenir avec notre argent que ce que vous faite pour les automobiles électriques, celles à l'hydrogène sont encore pires. Merci de laisser les gens s'exprimer</p>	prop
------------	-------	---	--	------

a.Remarques transverses •La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

•Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

Remarques transverses : La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Énergie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs. Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

a. Remarques transverses • La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie (PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

• Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

17/02/2020	22:06	Doit être amélioré pour avoir un impact significatif	<del>similaire pour les aspects climatiques et sobriété énergétique doit être mis en place pour</del> permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée.	prop
------------	-------	--	--	------

En qualité de membre de l'association 'The Shifters' je suis particulièrement sensible à la décarbonisation de notre mode de vie et donc à la SNBC. Je constate cependant que ce texte n'est pas assez contraignant et a de nombreuses lacunes. dans l'état actuel, la SNBC n'a aucune chance de permettre la neutralité carbone de la France en 2050 Ci-dessous mes commentaires :

a.Remarques transverses

- La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs
- Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à

17/02/2020	22:41	Remarques concernant la SNBC et ppe	<p>mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. Remarques concernant la PPE Lien vers la consultation : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe</a> La PPE affiche avec raison une priorité à la lutte contre le changement climatique. L'évolution du climat crée en effet une situation d'urgence et l'objectif crucial de baisse rapide et irréversible de toutes les émissions de gaz à effet de serre doit être le point d'entrée prioritaire de tous les choix qui sont réalisés. La perspective de la fin de toute production d'électricité à partir de charbon dans notre pays inscrite dans la PPE est très positive et comporte un affichage politique fort qu'il convient de valoriser. L'accent mis sur le chauffage des bâtiments et des habitations et l'orientation vers le remplacement des modes de chauffage les moins performants et les plus coûteux est essentiel pour réduire les émissions de CO2. L'objectif de remplacement des chaudières fioul chez les particuliers est un point très positif. Il doit permettre d'aller vers des modes de chauffage modernes décarbonés en excluant toutes les énergies fossiles, y compris le gaz naturel. La PPE ne précise pas assez les objectifs de l'Etat pour chacune des énergies. Si l'inscription des orientations décidées par le parlement quant au mix électrique sont un passage obligé de la PPE, le gouvernement doit AUSSI y inscrire la transcription opérationnelle des autres objectifs notamment en termes de réduction de consommation d'énergie fossile (dont l'essentiel est consommé en dehors de la génération d'électricité) et les moyens consacrés. Notamment, la question du repli progressif des réseaux de gaz naturel induits par la mise en œuvre de la SNBC (sortie du gaz à l'horizon 2050) doit être initiée dès la présente PPE afin d'éviter les coûts échoués pour la collectivité. De même, la question des services de distribution de carburant doit être envisagée et affichée avec la perspective de neutralité carbone. L'absence de recherche d'une prise en compte globale de la dimension économique dans la PPE est très préoccupante. Il est indispensable de pratiquer la vérité de la situation économique dans les travaux de la PPE. En particulier, l'étude d'impact économique n'explore pas des scénarios alternatifs, et ne s'appuie que sur un unique outil de modélisation économique alors qu'on connaît les biais engendrés par les choix des modèles. Le modèle retenu sur lequel l'étude d'impact s'appuie, induit par construction un facteur multiplicatif de l'investissement public démontrant des effets bénéfiques sur l'emploi et la situation des ménages. D'autres modélisations économiques conduiraient à des résultats pourtant très différents. A ce titre, on peut considérer l'étude d'impact comme orientée et ne démontrant pas complètement les conséquences sur l'existence d'une croissance pérenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel plan.</p>	prop
------------	-------	-------------------------------------	--	------

17/02/2020	23:49	Remarques concernant la Stratégie Nationale Bas Carbone n°1	proposer des mesures les plus efficaces, bien que contraignantes, dès aujourd'hui, car les transformations incrémentales ne suffiront pas ». Pourtant aucune mesure contraignante n'est listée dans les orientations. - Les sujets de santé et sécurité au travail disposent en France d'un cadre législatif très complet qui pousse les entreprises à réduire sans cesse le nombre d'accident au travail. Un cadre législatif similaire pour les aspects climatiques et sobriété énergétique doit être mis en place pour permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. - La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée.	prop
------------	-------	---	--	------

17/02/2020	23:51	Remarques concernant la Stratégie Nationale Bas Carbone	proposer des mesures les plus efficaces, bien que contraignantes, dès aujourd'hui, car les transformations incrémentales ne suffiront pas ». Pourtant aucune mesure contraignante n'est listée dans les orientations. - Les sujets de santé et sécurité au travail disposent en France d'un cadre législatif très complet qui pousse les entreprises à réduire sans cesse le nombre d'accident au travail. Un cadre législatif similaire pour les aspects climatiques et sobriété énergétique doit être mis en place pour permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. - La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée.	prop
------------	-------	---	--	------

18/02/2020	00:46	Etre cohérent, selon le 1er rapport du haut conseil pour le climat	La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée.	prop
------------	-------	--	---	------

18/02/2020	01:26	remarque sur projets SNBC et PPE	<p>n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. 2-Remarques concernant la PPE Lien vers la consultation : <a href="https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe">https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe</a> •La PPE affiche avec raison une priorité à la lutte contre le changement climatique. L'évolution du climat crée en effet une situation d'urgence et l'objectif crucial de baisse rapide et irréversible de toutes les émissions de gaz à effet de serre doit être le point d'entrée prioritaire de tous les choix qui sont réalisés. •La perspective de la fin de toute production d'électricité à partir de charbon dans notre pays inscrite dans la PPE est très positive et comporte un affichage politique fort qu'il convient de valoriser. •L'accent mis sur le chauffage des bâtiments et des habitations et l'orientation vers le remplacement des modes de chauffage les moins performants et les plus coûteux est essentiel pour réduire les émissions de CO2. L'objectif de remplacement des chaudières fioul chez les particuliers est un point très positif. Il doit permettre d'aller vers des modes de chauffage modernes décarbonés en excluant toutes les énergies fossiles, y compris le gaz naturel. •La PPE ne précise pas assez les objectifs de l'Etat pour chacune des énergies. Si l'inscription des orientations décidées par le parlement quant au mix électrique sont un passage obligé de la PPE, le gouvernement doit AUSSI y inscrire la transcription opérationnelle des autres objectifs notamment en termes de réduction de consommation d'énergie fossile (dont l'essentiel est consommé en dehors de la génération d'électricité) et les moyens consacrés. Notamment, la question du repli progressif des réseaux de gaz naturel induits par la mise en œuvre de la SNBC (sortie du gaz à l'horizon 2050) doit être initiée dès la présente PPE afin d'éviter les coûts échoués pour la collectivité. De même, la question des services de distribution de carburant doit être envisagée et affichée avec la perspective de neutralité carbone. •L'absence de recherche d'une prise en compte globale de la dimension économique dans la PPE est très préoccupante. Il est indispensable de pratiquer la vérité de la situation économique dans les travaux de la PPE. En particulier, l'étude d'impact économique n'explore pas des scénarios alternatifs, et ne s'appuie que sur un unique outil de modélisation économique alors qu'on connaît les biais engendrés par les choix des modèles. Le modèle retenu sur lequel l'étude d'impact s'appuie, induit par construction un facteur multiplicatif de l'investissement public démontrant des effets bénéfiques sur l'emploi et la situation des ménages. D'autres modélisations économiques conduiraient à des résultats pourtant très différents. A ce titre, on peut considérer l'étude d'impact comme orientée et ne démontrant pas complètement les conséquences sur l'existence d'une croissance pérenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel plan.</p>	prop
------------	-------	----------------------------------	---	------

18/02/2020	05:19	De la nécessité du nucléaire en France et du développement de la filière surgénératrice	En l'absence de mode de stockage de l'énergie nous devrions conserver/développer l'énergie nucléaire. On le voit bien en 2020 ou l'arrêt purement politique de Fessenheim conduit à maintenir hypocritement la centrale au charbon de Cordais. Par ailleurs la présence sur le sol français d'uranium 238 issu du combustible donne avec la filière surgénératrice une indépendance énergétique pour plus d'un millénaire. Les filières photovoltaïques et éoliennes sont d'un coût excessifs et non favorable à l'industrie française et le caractère intermittent de leur énergies seulement compatible avec une production permanente, décarbonée qu'offre le nucléaire. Ce n'est qu'à coup de subvention payé par le contribuable qu'elles restent dans l'arène politique	prop
------------	-------	---	---	------

Bonjour, Etant bénévole de l'association The Shifters, je suis passionné par tout ce qui est en lien avec la transition énergétique. Dans ce cadre, vous trouverez mes remarques ci-après.

a.Remarques transverses •La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

•Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. •On peut également s'étonner de la non-reprise dans le corps du décret de la

Madame, Monsieur, Je souhaiterais vous faire part de commentaires relatifs à la dernière version de la SNBC, que vous trouverez ci-dessous : {{a. Remarques transverses}} La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs. Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon 2050. Or la commission Quinét réunie à l'initiative du gouvernement préconise une trajectoire

18/02/2020	10:03	remarques sur les projets de PPE et snbc	<p>pluriannuelles -energie ppe •La PPE affiche avec raison une priorité à la lutte contre le changement climatique. L'évolution du climat crée en effet une situation d'urgence et l'objectif crucial de baisse rapide et irréversible de toutes les émissions de gaz à effet de serre doit être le point d'entrée prioritaire de tous les choix qui sont réalisés. •La perspective de la fin de toute production d'électricité à partir de charbon dans notre pays inscrite dans la PPE est très positive et comporte un affichage politique fort qu'il convient de valoriser. •L'accent mis sur le chauffage des bâtiments et des habitations et l'orientation vers le remplacement des modes de chauffage les moins performants et les plus coûteux est essentiel pour réduire les émissions de CO2. L'objectif de remplacement des chaudières fioul chez les particuliers est un point très positif. Il doit permettre d'aller vers des modes de chauffage modernes décarbonés en excluant toutes les énergies fossiles, y compris le gaz naturel. •La PPE ne précise pas assez les objectifs de l'Etat pour chacune des énergies. Si l'inscription des orientations décidées par le parlement quant au mix électrique sont un passage obligé de la PPE, le gouvernement doit AUSSI y inscrire la transcription opérationnelle des autres objectifs notamment en termes de réduction de consommation d'énergie fossile (dont l'essentiel est consommé en dehors de la génération d'électricité) et les moyens consacrés. Notamment, la question du repli progressif des réseaux de gaz naturel induits par la mise en œuvre de la SNBC (sortie du gaz à l'horizon 2050) doit être initiée dès la présente PPE afin d'éviter les coûts échoués pour la collectivité. De même, la question des services de distribution de carburant doit être envisagée et affichée avec la perspective de neutralité carbone. •L'absence de recherche d'une prise en compte globale de la dimension économique dans la PPE est très préoccupante. Il est indispensable de pratiquer la vérité de la situation économique dans les travaux de la PPE. En particulier, l'étude d'impact économique n'explore pas des scénarios alternatifs, et ne s'appuie que sur un unique outil de modélisation économique alors qu'on connaît les biais engendrés par les choix des modèles. Le modèle retenu sur lequel l'étude d'impact s'appuie, induit par construction un facteur multiplicatif de l'investissement public démontrant des effets bénéfiques sur l'emploi et la situation des ménages. D'autres modélisations économiques conduiraient à des résultats pourtant très différents. A ce titre, on peut considérer l'étude d'impact comme orientée et ne démontrant pas complètement les conséquences sur l'existence d'une croissance pérenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel plan.</p>	prop
------------	-------	--	--	------

18/02/2020	10:07	Remarques projets SNBC et PPE	<p>PPE La PPE affiche avec raison une priorité à la lutte contre le changement climatique. L'évolution du climat crée en effet une situation d'urgence et l'objectif crucial de baisse rapide et irréversible de toutes les émissions de gaz à effet de serre doit être le point d'entrée prioritaire de tous les choix qui sont réalisés. La perspective de la fin de toute production d'électricité à partir de charbon dans notre pays inscrite dans la PPE est très positive et comporte un affichage politique fort qu'il convient de valoriser. L'accent mis sur le chauffage des bâtiments et des habitations et l'orientation vers le remplacement des modes de chauffage les moins performants et les plus coûteux est essentiel pour réduire les émissions de CO2. L'objectif de remplacement des chaudières fioul chez les particuliers est un point très positif. Il doit permettre d'aller vers des modes de chauffage modernes décarbonés en excluant toutes les énergies fossiles, y compris le gaz naturel. La PPE ne précise pas assez les objectifs de l'Etat pour chacune des énergies. Si l'inscription des orientations décidées par le parlement quant au mix électrique sont un passage obligé de la PPE, le gouvernement doit AUSSI y inscrire la transcription opérationnelle des autres objectifs notamment en termes de réduction de consommation d'énergie fossile (dont l'essentiel est consommé en dehors de la génération d'électricité) et les moyens consacrés. Notamment, la question du repli progressif des réseaux de gaz naturel induits par la mise en œuvre de la SNBC (sortie du gaz à l'horizon 2050) doit être initiée dès la présente PPE afin d'éviter les coûts échoués pour la collectivité. De même, la question des services de distribution de carburant doit être envisagée et affichée avec la perspective de neutralité carbone. L'absence de recherche d'une prise en compte globale de la dimension économique dans la PPE est très préoccupante. Il est indispensable de pratiquer la vérité de la situation économique dans les travaux de la PPE. En particulier, l'étude d'impact économique n'explore pas des scénarios alternatifs, et ne s'appuie que sur un unique outil de modélisation économique alors qu'on connaît les biais engendrés par les choix des modèles. Le modèle retenu sur lequel l'étude d'impact s'appuie, induit par construction un facteur multiplicatif de l'investissement public démontrant des effets bénéfiques sur l'emploi et la situation des ménages. D'autres modélisations économiques conduiraient à des résultats pourtant très différents. A ce titre, on peut considérer l'étude d'impact comme orientée et ne démontrant pas complètement les conséquences sur l'existence d'une croissance pérenne dans le cadre de la mise en œuvre d'un tel plan.</p>	prop
------------	-------	-------------------------------	---	------

18/02/2020	10:52	Pour une meilleure identification des solutions fondées sur la nature	<p>Madame Monsieur Je vous prie de trouver joint un certain nombre d'observations émanant du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dans le cadre de la consultation en cours relative au projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone. Il apparaît à la lecture des documents que les orientations proposées semblent sous évaluer l'importance des solutions fondées sur la nature comme levier d'actions complémentaires aux solutions mises en avant. Un certain nombre de milieux naturels joue en effet un rôle majeur dans le stockage du carbone notamment au niveau des sols : forêts, tourbières et zones humides, prairies naturelles... En bon état de conservation et de fonctionnalité, ces milieux jouent un rôle de puits de carbone. Dégradés ; ils deviennent sources de carbone et contribuent à des fuites de carbone dans l'atmosphère. Portée par l'UICN, le concept des solutions fondées sur la nature est aujourd'hui reconnu comme un élément constitutif indispensable des stratégies à développer pour l'atténuation et l'adaptation des effets du changement climatique. A ce titre il conviendrait de renforcer l'identification des solutions fondées sur la nature qui n'apparaissent que dans le chapitre 4.2 - iv. Urbanisme et aménagement et en lien avec les enjeux urbanismes. La spécificité des solutions fondées sur la nature, qui sont sans regret (pas d'effets secondaires négatifs), économiques (très faibles coûts) et à bénéfices multiples (carbone, eau, qualité de vie, biodiversité...), devrait conduire à les identifier dans la majorité des orientations sectorielles (chapitre 4.3). Il est également surprenant que la protection et la restauration des milieux naturels (et de la biodiversité) n'apparaissent pas de manière évidente au titre des orientations transversales. La stratégie nationale bas carbone devrait mentionner les synergies avec la stratégie nationale biodiversité et la stratégie nationale des aires protégées en cours de finalisation au MTES. Comme mentionné dans le projet de stratégie nationale bas carbone, il conviendra de porter une attention spécifique à ce que des projets mis en œuvre avec un objectif carbone n'induisent pas des effets négatifs sur les milieux naturels et la biodiversité. C'est le cas sur les projets de stockage carbone par boisements (orientation F1) « Développer le boisement, tout en tenant compte des enjeux écologiques des terrains nouvellement boisés (préservation de la biodiversité, aspects paysagers...) » dont la rédaction pourrait être renforcée sous la forme « développer les projets de boisements, sous réserve de leur compatibilité avec la préservation des enjeux écologiques des terrains (biodiversité, fonctionnalité des milieux) ». Les potentialités de stockage liés aux sols agricoles ( type initiative 4 pour mille) sont à juste titre soulignées dans le projet de stratégie et devront être développées en notant qu'elles contribuent également à une amélioration de la réserve en eau des sols, enjeu important dans la perspective du changement climatique. Je vous remercie de votre prise en compte de ces remarques. La Présidente</p>	prop
------------	-------	---	---	------

18/02/2020	10:58	Pour une meilleure identification des solutions fondées sur la nature	<p>Madame Monsieur Je vous prie de trouver joint un certain nombre d'observations émanant du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne dans le cadre de la consultation en cours relative au projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone et aux budgets carbone. Il apparaît à la lecture des documents que les orientations proposées semblent sous évaluer l'importance des solutions fondées sur la nature comme levier d'actions complémentaires aux solutions mises en avant. Un certain nombre de milieux naturels joue en effet un rôle majeur dans le stockage du carbone notamment au niveau des sols : forêts, tourbières et zones humides, prairies naturelles... En bon état de conservation et de fonctionnalité, ces milieux jouent un rôle de puits de carbone. Dégradés ; ils deviennent sources de carbone et contribuent à des fuites de carbone dans l'atmosphère. Portée par l'UICN, le concept des solutions fondées sur la nature est aujourd'hui reconnu comme un élément constitutif indispensable des stratégies à développer pour l'atténuation et l'adaptation des effets du changement climatique. A ce titre il conviendrait de renforcer l'identification des solutions fondées sur la nature qui n'apparaissent que dans le chapitre 4.2 - iv. Urbanisme et aménagement et en lien avec les enjeux urbanismes. La spécificité des solutions fondées sur la nature, qui sont sans regret (pas d'effets secondaires négatifs), économiques (très faibles coûts) et à bénéfices multiples (carbone, eau, qualité de vie, biodiversité...), devrait conduire à les identifier dans la majorité des orientations sectorielles (chapitre 4.3). Il est également surprenant que la protection et la restauration des milieux naturels (et de la biodiversité) n'apparaissent pas de manière évidente au titre des orientations transversales. La stratégie nationale bas carbone devrait mentionner les synergies avec la stratégie nationale biodiversité et la stratégie nationale des aires protégées en cours de finalisation au MTES. Comme mentionné dans le projet de stratégie nationale bas carbone, il conviendra de porter une attention spécifique à ce que des projets mis en œuvre avec un objectif carbone n'induisent pas des effets négatifs sur les milieux naturels et la biodiversité. C'est le cas sur les projets de stockage carbone par boisements (orientation F1) « Développer le boisement, tout en tenant compte des enjeux écologiques des terrains nouvellement boisés (préservation de la biodiversité, aspects paysagers...) » dont la rédaction pourrait être renforcée sous la forme « développer les projets de boisements, sous réserve de leur compatibilité avec la préservation des enjeux écologiques des terrains (biodiversité, fonctionnalité des milieux) ». Les potentialités de stockage liés aux sols agricoles ( type initiative 4 pour mille) sont à juste titre soulignées dans le projet de stratégie et devront être développées en notant qu'elles contribuent également à une amélioration de la réserve en eau des sols, enjeu important dans la perspective du changement climatique. Je vous remercie de votre prise en compte de ces remarques. La Présidente</p>	prop
------------	-------	---	---	------

{{a. Remarques transverses}} Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faut de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . {{b. Transport}} Si on veut réduire fortement les émissions de CO2 des voitures particulières, la SNBC doit inciter à réorienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Et si on veut que la voiture électrique soit réellement une solution d'avenir pour la mobilité individuelle, il faut dès aujourd'hui en limiter les externalités environnementales liées en particulier à leur production. Enfin la SNBC doit proposer un bonus-malus indexé sur les émissions de CO2 et le poids des voitures (limiter le % des SUV) doit être mis en place couplé à une norme sur l'empreinte carbone associée à la production des voitures à faibles émissions et à leurs batteries. La SNBC doit conduire à favoriser le transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier : abandon des projets de construction ou d'extension d'aéroports, régulation plus stricte des avantages financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie et peu générateur d'emplois. {{c. Bâtiments}} La nécessaire décarbonation des moyens de production de chaleur (pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire) passe par le recours à des solutions techniques éprouvées (pompes à chaleur, biomasse, solaire, récupération de chaleur sur eaux grises...). Les dispositifs d'aide aux moyens de chauffage fortement carbonés (chaudières gaz notamment) doivent cesser immédiatement. C'est une illustration du désalignement stratégique des services de l'état en matière de politiques énergie climat. Ces soutiens publics aux chaudières émettant du CO2 contribuent à reconstituer un parc que d'autres actions gouvernementales cherchent à faire disparaître (condition pour atteindre le 0 carbone dans le bâtiment en 2050). Tout dispositif d'aide à l'achat d'un moyen de production de chaleur

Les entreprises de la transition énergétique et numérique regroupées au sein du SERCE tiennent à saluer le projet de Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui nous semble donner les bonnes orientations générales en matière de politique climatique dans un contexte d'urgence climatique. Le SERCE souhaite néanmoins apporter des éclairages sur certains points, issus des retours d'expérience collectés par ses adhérents depuis plusieurs années, afin de permettre une déclinaison opérationnelle des objectifs de la SNBC efficace et à la hauteur des enjeux. Le SERCE estime que les commentaires suivants sont de nature à assurer la cohérence générale de l'approche de la SNBC. { {{1.Mesurer pour comprendre et maîtriser sa consommation énergétique}} } Le SERCE estime que la généralisation du sous-comptage des consommations énergétiques par usages offrira aux décideurs des outils fiables et pérennes de monitoring énergétique afin de structurer une stratégie d'efficacité énergétique. De tels outils donnent la possibilité d'auditer en continu les différents postes de consommation afin d'adopter une démarche d'efficacité énergétique personnalisée, agile et tangible. En associant des services d'Energy Management au matériel déployé, des projets énergétiques personnalisés verront le jour avec ou sans investissement, tels que : ≡Un accompagnement dans la rénovation énergétique avec une meilleure connaissance des consommations d'énergie ≡Une meilleure qualification des actions de performance et de leurs résultats ≡Un contrôle et suivi dans la durée qui permet de garantir les économies d'énergie et d'éviter les effets rebonds ≡Un service d'Energy Management réalisé par un Tiers ou par le Maître d'ouvrage lui-même { {{2.Proposer des démarches de rénovation énergétique assorties de garanties de performance}} } Les opérations de rénovation des bâtiments qui intègrent un engagement réel et mesurable dans la durée, de l'amélioration de la performance énergétique se multiplient, notamment grâce aux solutions évoquées dans la partie précédente. Les Contrats de performance énergétique (CPE), par exemple, permettent de faciliter la rénovation énergétique des bâtiments en limitant l'investissement initial. Les retours d'expérience des entreprises du SERCE démontrent que quatre typologies d'actions présentent des gisements d'économie d'énergie importants et des ROI associés assez courts : • L'implication des occupants grâce à la mesure et l'affichage des consommations d'énergie et de la qualité de l'air afin de leur faire adopter des gestes responsables et économes ; • Le contrôle et la régulation des consommations énergétiques permettant de ne consommer que l'énergie seulement nécessaire ; • L'utilisation d'équipements et solutions efficaces sur le plan énergétique favorisant la réduction des consommations d'énergie ; • La maintenance des équipements qui est essentielle pour ne pas laisser les performances se dégrader dans le temps. Ces solutions nécessitent un investissement faible ou modéré, ont un temps de retour sur investissement rapide, entre 3 et 10 ans, et peuvent être déployés sans rupture d'exploitation des bâtiments. Cette approche est désormais confortée par les conclusions du rapport « Les premiers résultats de l'Observatoire des Contrats de Performance Energétique » publié en novembre 2017 et mis à jour en juin 2019. Celui-ci s'appuie sur un échantillon significatif de retour d'expérience (250 CPE recensés). Les CPE « travaux sur les systèmes », qui combinent exclusivement les actions précédemment citées,

18/02/2020	11:28	Une stratégie nationale bas-carbone plus ambitieuse	<p>Général : - Pour parvenir aux objectifs de neutralité carbone en 2050, la SNBC doit être plus contraignante pour conduire à des réductions significatives des émissions de CO2. - Il est nécessaire de faire apparaître des budgets dans la loi. - Le texte doit intégrer un calendrier strict avec des échéances ambitieuses. Transport: - Les émissions de GES liées à l'activité du transport aérien et du transport maritime doivent être prises en compte pour un calcul juste. - La SNBC doit réorienter le marché de l'automobile vers des véhicules plus légers et moins émetteurs. Il est nécessaire de réduire la part des SUV par un système de bonus-malus indexé sur le poids des véhicules. - la SNBC doit encourager le transport ferroviaire moyenne et longue distance et réduire drastiquement la part du transport aérien : abandonner les projets d'extension des aéroports, réguler les avantages fiscaux accordés au transport aérien qui est un gros consommateur d'énergie. Agriculture : - La SNBC préconise de réduire le gaspillage alimentaire mais ne fixe aucun objectif. Elle doit de plus proposer des moyens d'y parvenir. - La SNBC doit encourager d'avoir une alimentation moins carnée mais de meilleure qualité en favorisant les agriculteurs de proximité.</p>	prop
------------	-------	---	---	------





18/02/2020	11:56	Chauffage des logements ; le mieux est l'ennemi du bien	<p>L'efficacité des pompes à chaleur doit modifier radicalement notre façon d'évaluer l'utilité des dépenses d'économie d'énergie. L'objectif de mettre tous les logements à la norme « basse consommation » BBC devient inutile et très coûteux. Une isolation peu coûteuse demandera plus d'électricité mais ne causera pas plus d'émissions de CO2 puisque l'électricité sera produite sans émissions. L'objectif de la SNBC, Stratégie nationale bas carbone, porte sur les émissions de CO2. Pour atteindre la « neutralité carbone », les économies d'énergie sont un moyen. La SNBC en fait un objectif. Le but est de mettre tous les logements existants à la norme BBC, Bâtiment basse consommation, qui est celle qui s'applique aujourd'hui aux bâtiments neufs. Pour l'atteindre tout est bon : des aides massives, donc des impôts, et jusqu'à des obligations réglementaires. Or il sera possible de réduire tout autant les émissions de CO2 sans pousser l'isolation des bâtiments jusqu'à la norme BBC. Prenons un exemple. Un pavillon de 130 m2 construit avant 1975. C'était une « passoire thermique ». Le propriétaire occupant a isolé les combles, changé les fenêtres, isolé les murs par l'intérieur avec une fine couche de polystyrène et évité les fuites d'air. Pour le chauffage, la consommation de fioul est de 2000 litres par an soit 20 MWh, coûtant 2000 €. L'émission de CO2 est de 6 tCO2 par an environ. Ce pavillon est donc classé en classe D du DPE, diagnostic de performance énergétique. Si le propriétaire remplace la chaudière par une pompe à chaleur air eau (PAC), il dépense 12000 € soit environ 1000 € par an ; il consomme 8 MWh d'électricité à 150 €/MWh soit 1200 € par an. En tout, il dépense donc 200 € de plus qu'avec sa chaudière au fioul. Sur les 8 MWh d'électricité consommée, 10 % seulement sont produits à partir de gaz fossile, soit 0,8 MWh. Les émissions sont de 0,4 tCO2. Les émissions sont donc diminuées de plus de 90%. Une diminution de 5,4 tCO2 pour une augmentation de dépense de 200 € soit 36 € par tonne de CO2. Sans les taxes sur l'électricité que l'on doit payer pour financer le surcoût des éoliennes et du photovoltaïque, ce serait encore moins. Mais retenons ce chiffre. Pour mettre ce logement à la norme BBC, il faudrait faire une isolation par l'extérieur et installer une ventilation double flux ; il faudrait aussi une isolation du sol et refaire les portes. En tout, au bas mot, 35 000 €, soit 1700 € par an. La consommation d'électricité serait peut-être divisée par 4 ; elle passerait de 8 à 2 MWh par an, une baisse de 6 MWh dont 0,6 MWh produits à partir de gaz fossile soit une diminution des émissions de CO2 de 0,3 tCO2. Le coût du CO2 évité serait de 5500 €/tCO2 évité. C'est dire que ces 35 000 € seraient gaspillés car ils pourraient être employés à autre chose beaucoup plus utilement. Si l'électricité est produite sans émission de CO2, le coût du CO2 évité est... infini. Lorsque l'on décompose étape par étape comment économiser l'énergie, on voit donc que la première est très intéressante (des travaux d'isolation peu coûteux qui font passer de l'état de « passoire thermique » à la classe D du DPE), que la suivante est utile à la société (mettre une pompe à chaleur) et que passer au stade BBC serait ruineux et pur gaspillage. La SNBC nous dit de tout faire d'un coup et non étape pour étape. Ce n'est pas pour diminuer les dépenses, c'est pour pouvoir comparer les dépenses totales au total de la diminution des émissions. C'est « noyer le poisson ». Sur cet exemple, le bâtiment est en classe D, il consomme plus d'électricité que s'il est BBC. La différence est de 6 MWh. Une étude au niveau national arrive, au total, à une différence de 80 millions de MWh ou 80 TWh – on peut voir cela ici : <a href="http://www.hprevot.fr/chaleur">www.hprevot.fr/chaleur</a>. Il faut donc augmenter d'autant la consommation d'électricité prévue par la SNBC.</p>	prop
------------	-------	---	---	------

Bonjour, Dans le cadre de la consultation sur la SNBC, je vous sou mets les remarques suivantes.

a. Remarques transverses

- La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019.
- Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte.
- Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur.
- Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques..
- Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs.
- Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés.
- Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faut de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de décrédibilisation en profondeur de la démarche française.
- Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050.
- On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone

18/02/2020	16:01	Position GRDF	<p>       {{Stratégie Nationale Bas Carbone}} {{1. }} GRDF salue le fait que la nouvelle version de la SNBC présente désormais {{la maîtrise de la pointe électrique comme un objectif explicite}} et annonce la réalisation de différentes analyses détaillées, notamment, sur la résilience du système énergétique. Ces analyses sont essentielles pour permettre d'évaluer le dimensionnement, l'équilibre et la résilience d'un scénario national atteignant la neutralité carbone à l'horizon 2050. GRDF regrette toutefois que ce nouveau projet de SNBC soit publié et conduise à des orientations marquées avant que ces études n'aient pu être réalisées et intégrées à cet exercice de programmation. {{2. }} GRDF regrette également que {{ce document de programmation ne présente qu'une vision réseau par réseau, sans prendre en compte les complémentarités existantes et à venir entre ces réseaux}}, mais également entre les différents vecteurs énergétiques. Ces complémentarités existent à l'amont, le Power-to-Gas en est un exemple, mais également à l'aval, où les solutions de Pompes à chaleur (PAC) hybrides présentent un potentiel de flexibilité salubre pour le secteur du chauffage des bâtiments. L'hybridation n'est, en effet, pas ou trop peu présente dans ce document, quand elle offre au système électrique un instrument de flexibilité en période de grand froid, permet une réduction des coûts d'investissement pour le particulier par rapport aux solutions par pompes à chaleur, comme pour la puissance publique sur la production et les infrastructures d'acheminement d'électricité. {{3. }} GRDF regrette que l'exercice prospectif de la SNBC {{n'inclût pas une approche ouverte à des hypothèses et options technologiques différentes}}, ni n'ait évalué différents scénarii d'atteinte de la neutralité carbone au regard de leurs impacts économiques et écologiques. {{4. }} Les sources résiduelles d'émissions de gaz à effet de serre à 2050 dans le projet de SNBC semblent très limitatives et non assorties d'explications au regard des options retenues. {{A propos de GRDF}} {Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz naturel à plus de 11 millions de clients, pour qu'ils disposent du gaz quand ils en ont besoin. Pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, et bénéficier d'une énergie pratique, économique, confortable et moderne, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, et conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (200 715 km) et le développe dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution. {Grâce à un réseau de gaz performant, connecté, intégrant toujours plus de gaz vert (le biométhane), et à ses qualités environnementales, notamment dans sa version locale et renouvelable, le gaz apporte des réponses pertinentes aux enjeux des territoires et des utilisateurs. Dans le transport via des solutions de mobilité durable favorables à la qualité de l'air, dans la gestion des déchets en les inscrivant dans une économie circulaire et dans le bâtiment en contribuant à leur sobriété et à leur efficacité énergétique. Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Une énergie indispensable à la transition énergétique de la France. }}     </p>	prop
------------	-------	---------------	---	------

Le Collectif Isolons la Terre Contre le CO2 regroupe un ensemble d'industriels de l'enveloppe et des équipements du bâtiment. Nous avons contribué et suivi l'ensemble des débats et travaux de préparation des textes législatifs et réglementaires depuis plus d'une décennie, pour supporter et promouvoir toutes les actions en faveur des bâtiments neufs ou rénovés à très faibles besoins et consommations d'énergie. Le Collectif partage l'urgence des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la SNBC pour réussir à atteindre la neutralité carbone en 2050 et essayer de limiter le réchauffement climatique. Le non-respect du premier budget carbone est une alerte et doit être vécu comme une prise de conscience et un accélérateur pour le secteur du bâtiment, en particulier sur les rénovations énergétiques qui représentent le plus fort gisement. Il faut intensifier et à massifier le rythme des rénovations énergétiques performantes très rapidement. Il est nécessaire de construire et de rénover dès aujourd'hui des bâtiments capables de s'adapter aux bouleversements climatiques prévisibles. Il devient urgent que tous les bâtiments atteignent dans les meilleures conditions de sobriété « SNBC 2050 » compatibles.

{{=Rénovation Énergétique des logements }} Pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés par le gouvernement en termes de « massification », il est nécessaire de retenir les objectifs qualitatifs ambitieux de trajectoire BBC de la PPE et de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Une rénovation énergétique performante doit se traduire d'une part, par une réduction des consommations initiales pour atteindre l'exigence BBC rénovation et d'autre part, d'un abaissement des émissions carbone. Aucune rénovation énergétique par gestes, par étapes ou globale ne doit pas conduire à une dégradation de l'étiquette GES (émissions de gaz à effet de serre) et l'utilisation d'une énergie moins carbonée ne doit pas autoriser un relâchement des performances de l'enveloppe. Aucune rénovation énergétique par gestes, par étapes ou globale ne doit pas conduire à une dégradation de l'étiquette GES (émissions de gaz à effet de serre).

{{Passoires énergétiques }} La loi relative à l'énergie et au climat (loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019) a inscrit dans ses priorités l'éradication des « logements à consommation énergétique excessive » (ou « passoires thermiques »), qu'elle a défini provisoirement comme les logements dont la consommation conventionnelle en énergie primaire est supérieure à 330 kWh EP/m<sup>2</sup>.an. L'obligation de respecter un seuil de consommation énergétique de 330 Kwh.EP/m<sup>2</sup>.an pourrait être anticipé à 2025 au lieu de 2028 pour les logements classés F et G. Les passoires thermiques sont le résultat d'un manque d'entretien général du bâtiment au fil des années pouvant aller jusqu'à l'insalubrité. Il serait judicieux, de lister les gestes et techniques obsolètes défavorables à l'atteinte des objectifs fixés et source d'épuisement du gisement d'économies. De plus, il faut être vigilant à ce qu'un artifice de calcul sur le coefficient EP/EF ne fasse pas sortir des logements des plus mauvaises classes sans réaliser les moindres travaux. Cela conduirait à perdre tous les repères actuels de la politique de rénovation tant pour les professionnels que pour les particuliers. Des logements classés F ou G ne doivent pas devenir artificiellement des logements D ou E, par ce simple effet de changement de conversion. Dans les fait, le nombre de passoires énergétiques reste le même. {{Renforcement des guichets uniques }} Le renforcement des guichets uniques de la rénovation sous la bannière FAIRE est une bonne évolution, mais il faut s'assurer qu'ils apportent un soutien des particuliers sur les parties administrative, technique et financière et qu'ils permettent un déploiement national

18/02/2020	17:19	<p>Une SNBC à la fois trop ambitieuse et pas assez ambitieuse?</p>	<p>La SNBC2 ne risque-t-elle pas d'être très rapidement obsolète car pas assez ambitieuse? En effet, elle se base toujours sur l'objectif de -40% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990, alors qu'il est fortement question que la nouvelle contribution (NDC) de l'UE (et donc de la France) dans le cadre de l'Accord de Paris soit revue à la hausse d'ici la COP26 de novembre 2020: non plus -40% mais -55% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990. Cette proposition de nouvelle NDC pour l'UE et les Etats-membres aurait pour mérite d'être davantage en phase avec l'enjeu d'équité climatique entre 'pays développés' et 'pays en développement', mais pose aussi la question: comment faire pour y parvenir, alors qu'on n'est déjà pas sur la bonne trajectoire pour -40%? Par ailleurs, il peut sembler légitime de s'interroger sur le réalisme du scénario de référence AMS de la SNBC2. Celui-ci est décrit comme 'ambitieux mais réaliste'. Or l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 est conditionnée dans le scénario AMS à de nombreuses hypothèses maximalistes et très optimistes par rapport aux tendances récentes en ce qui concerne les leviers « croissance verte »: gains d'efficacité énergétique, progrès technologiques et rythme de déploiement de technologies décarbonées (véhicules électriques, EnR, etc.) en un temps très court. Ces hypothèses ne prennent pas assez en compte les effets adverses qui se produiront nécessairement dans le monde réel : conflits/concurrences d'usages, frottements/déperditions, effets rebonds, limites physiques et contraintes sur les ressources, événements imprévus, enjeux d'acceptabilité sociale (cf. les gilets jaunes, les phénomènes NIMBY), etc. Un scénario plus réaliste ne devrait-il pas davantage intégrer ces différents facteurs et intégrer par conséquent un certain niveau de sous-optimalité? Dès lors, si on veut maintenir le même niveau légitime d'ambition, ne faudrait-il pas envisager dès à présent, en plus de ces leviers « croissance verte », un recours plus important à des leviers moins technologiques et plus sociaux/sociétaux: changements des comportements, modes de consommation, sobriété, enjeu des inégalités de revenus... Avec bien sûr de nombreux défis en termes d'acceptabilité sociale et politique. Comme le souligne le Haut-Conseil pour le Climat dans sa lettre au ministre de l'économie sur le Pacte productif 2025: « Il est indispensable de ménager plusieurs chemins vers une économie bas-carbone, et de s'assurer que l'objectif de neutralité carbone soit atteint y compris en cas d'innovations futures moins fortes qu'espérées. »</p>	prop
------------	-------	--	--	------

•La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs •Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon 2050. Or la commission Quinet réunie à l'initiative du gouvernement préconise une trajectoire

Il est vraiment dommage que la SNBC ne nous dise pas combien nous coûtera la « neutralité carbone » selon la façon dont l'électricité sera produite. Avec peu de nucléaire, c'est plusieurs centaines d'euros par tonne de CO<sub>2</sub> ; avec plus de nucléaire environ 100 € par tonne de CO<sub>2</sub> évité. Le coût du CO<sub>2</sub> évité ou, comme l'appelle la SNBC, la « la valeur de l'action pour le climat », est égal à ce qu'il faudra accepter de dépenser en plus pour annuler les émissions françaises de CO<sub>2</sub> d'ici à 2050. Il dépend donc du prix mondial du pétrole et du gaz. Si ceux-ci deviennent très élevés, il ne nous coûtera rien d'en consommer moins donc de diminuer nos émissions. Le coût du CO<sub>2</sub> dépend aussi du coût de production d'énergie sans CO<sub>2</sub>, notamment l'électricité. Curieusement le texte sur la SNBC nous donne un coût du CO<sub>2</sub> sans rien nous dire ni du prix du pétrole ni du coût de production de l'électricité. Selon la commission Quinet, une commission officielle, il serait de 250 €/tCO<sub>2</sub> en 2035 et de 775 €/tCO<sub>2</sub> en 2050 ! Il faudra bien que quelqu'un paie. Ou bien ce sera par un impôt direct sur le CO<sub>2</sub>, ou bien ce sera par des impôts pour financer des aides publiques utilisées pour émettre moins de CO<sub>2</sub>, ou bien ce seront les consommateurs directement pour respecter les réglementations très rigoureuses. De toute façon, cela pèsera sur le pouvoir d'achat et sur la compétitivité de notre industrie. Bonjour les gilets jaunes ! Supposons que les prix du gaz et du pétrole restent proches de leur niveau actuel. Pour connaître le coût de production de l'électricité, on ne peut pas se contenter de regarder séparément le coût de production à partir de nucléaire, d'éolien, de solaire et de biomasse. Il faut regarder le total des dépenses du système de production et de stockage : n'oublions pas le stockage car le soleil et le vent ne produisant pas exactement au moment où l'on en a besoin. Le consommateur peut adapter sa consommation en fonction de la production éolienne ou solaire, mais pour cela il utilisera souvent un moyen de stockage, ou des groupes électrogènes, ce qui ne serait pas mieux ! Pour évaluer les dépenses, on peut utiliser un des logiciels de simulations du système électrique qui sont publiés – il n'y en pas beaucoup ; il y en a un sur <https://www.hprevot.fr>. La SNBC prévoit que la consommation finale d'électricité serait de 650 TWh y compris les pertes en ligne (45 TWh), la production d'une autre forme d'énergie (35 TWh) et la production d'hydrogène (50 TWh, pour l'industrie ou à mettre dans les réseaux de gaz par exemple). Cela fait 520 TWh pour la consommation finale, soit 60 TWh de plus seulement qu'aujourd'hui alors que l'on veut ramener à zéro notre consommation d'énergie fossile qui est proche de 400 TWh. Il faut certainement augmenter cette prévision de consommation d'au moins 130 TWh par an – pour ma part, je calcule qu'il manque au moins 80 TWh pour le chauffage des logements existants. Pour répondre à cette demande d'électricité sans émettre de CO<sub>2</sub>, le coût de production et de stockage dépend de la proportion d'électricité éolienne et photovoltaïque. Tant que leur capacité ne dépasse pas une certaine limite, les fluctuations de leur production sont bien absorbées par l'hydraulique, le nucléaire et un peu de biogaz. Au-delà, cela devient de plus en plus compliqué d'autant plus que la stabilité du réseau est aujourd'hui assurée par l'inertie des machines de production tournantes et que l'on ne sait pas aujourd'hui comment faire avec très peu de nucléaire et de turbines à gaz. Avec une capacité suffisante de nucléaire nouveau, le coût de l'électricité rendue chez le consommateur pourrait être de 140 €/MWh sans autre impôt que la TVA. Sans nucléaire, ce serait beaucoup plus cher, de l'ordre de 220 €/MWh ou davantage, comme aujourd'hui en Allemagne. Avec du nucléaire, l'achat et l'utilisation d'une pompe à chaleur coûteraient moins que du fioul ou du gaz si ceux-ci coûtaient 1200 €/m<sup>3</sup> ou 120 €/MWh soit 20 ou 40 €/MWh de plus qu'aujourd'hui, ce qui fait environ 100 € par tonne de CO<sub>2</sub>. Pour réduire à zéro les émissions de CO<sub>2</sub> du chauffage, voilà donc, approximativement, quel

18/02/2020	17:44	Contribution stratégie nationale de carbone SNBC	<p>Je me permets de réagir concernant essentiellement la MOBILITÉ. Outre qu'elle est un des volets les plus importants dans l'objectif de décarbonation, elle probablement celle qui a le plus de conséquences sur les pratiques, les gestes quotidiens, et les représentations sociétales, et donc en même temps, le plus d'impact pédagogique favorable à une acceptabilité sociale de tout l'ensemble des modifications comportementales. MOBILITE Il est regrettable que dans le secteur des transports la décarbonation complète prévu en 2050 exclut le transport aérien domestique. On ne peut donc pas parler de neutralité carbone. Et on passe à côté des vertus pédagogiques (CF ci-dessus) De même il est regrettable de ne pas comptabiliser les émissions liées au transport aérien et maritime internationaux au départ ou à l'arrivée en France. Ce sont des postes importants dont il pourrait être établi un chiffrage afin au moins de mesurer le poids de cette exclusion. J'approuve vivement l'objectif d'améliorer la performance énergétique des véhicules légers avec des objectifs de 4 l au 100 (en réel et non théorique) en 2030), mais les moyens d'y parvenir avec une évolution sensible de la base réglementaire ( bonus malus) ne sont pas évoqués. Pour la réduction impérative des émissions de CO2 des voitures particulières, la SNBC devrait inciter à orienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Elle devrait faire des propositions audacieuses de bonus-malus significatif et 100% redistributif (a l'instar des pays nordiques ) indexé sur les émissions de CO2 et le poids des voitures, limiter réglementairement le % des SUV, voire conditionner à certaines professions l'achat de 4x4. Et pour que la voiture électrique soit réellement une solution d'avenir compatible avec une véritable décarbonation, il faudrait dès aujourd'hui en limiter les externalités environnementales liées à leur production industrielle, notamment à celle de leurs batteries . Dans l'ensemble du volet « transport », la SNBC devrait être plus précise sur les objectifs et moyens à atteindre . Cf Guide de mobilité de The Shift Project. qui propose trois axes forts: A-Déconstruire le « système voiture » en agissant sur l'urbanisme pour réduire les distances, sur les règles 'fiscales pour les rendre incitatives à l'usage de modes décarbonés, tout en rendant moins attractive la voiture en solo, B - Développer un système de modes actifs et partagés : marche, cycles, transports en commun, covoiturage, C- Susciter et accompagner le changement de comportement par des actions de communication et de pédagogie, et en accompagnant la mise en place de Plans de mobilité employeurs (PDM). A l'instar de la réflexion constructive du Shift Project, la SNBC devrait également affirmer à plus de fermeté la supériorité du transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier par une régulation plus stricte des avantages 'financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie.</p>	prop
------------	-------	--	---	------

La SNBC est un inventaire à la Prévert de tous les miracles écologiques qui devrait faire de la France un modèle pour les gouvernements de la planète. Faut-il le croire ? C'était déjà ce qui était promis dans les versions antérieures : mais la réalité montre la difficulté qu'a la France à tenir ses promesses. Le résultat, bien médiocre, ressort clairement des données statistiques du gouvernement qui donne l'évolution des émissions de CO2 en millions de tonne liées à la combustion d'énergie de 2014 à 2018 (CVC) : un encéphalogramme plat !  
 2014:3262015:3292016:3222017:3252018:315 ( bilan-energie-2018-donnees-definitives-decembre2019 IL N'Y A PAS DE PILOTE En effet France Stratégie a publié en 2019 un document capital, sur « La valeur de l'action pour le climat » qui promeut une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques. Traduit plus simplement nous pensons que les actions envisagées devraient être évaluée en fonction du coût de la tonne de CO2 évitée, toutes externalités incluses. Dans le rapport on ne trouve ainsi qu'une accumulation d'objectifs quantifiés et non chiffrés pour un panel extensif de technologies, sans en évaluer le rapport coût/bénéfice ou, faute de pouvoir le faire, sans porter un œil critique sur les prospectives hasardeuses de l'ADEME, du SER ou d'associations environnementales porteuses d'idéologies globalisantes. Forcer sur les ressources naturelles conduit généralement à un désastre écologique. UNE INCOHERENCE ASSUMÉE Bas carbone dites-vous ? La SNBC gobe sans hésitation les objectifs de la LTECV et de la PPE, même quand ils ne sont clairement pas en faveur du climat. Avons-nous entendu ses rédacteurs s'offusquer de l'arrêt de Fessenheim (5 millions t/an de CO2 évités), ou s'inquiéter de l'arrêt programmé de 12 autres réacteurs alors qu'environ 80 GW de capacité pilotable seront ôtés du réseau de l'Ouest européen d'ici 2035. La SNBC doit-elle considérer qu'une loi, même quand ses attendus sont opposés aux intérêts du pays, doit être aveuglément acceptée, ou doit-elle alerter le gouvernement sur ses incohérences. LA SNBC DOIT PENSER CLIMAT ET NON INVENTAIRE DE TECHNOLOGIES PLUS OU MOINS HYPOTHÉTIQUES Il est clair que l'électricité est un atout pour notre pays, et la SNBC le reconnaît puisqu'elle note page 54 : « le contenu unitaire en émissions de tous les produits est plus faible lorsque ceux-ci sont produits en France. Cette différence est notamment due à l'importance relative de la production d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique. Cette électricité bas carbone, consommée pour la production de tous les biens et services contribue à amoindrir leur contenu unitaire en gaz à effet de serre ». C'est bien dit mais le reste du texte l'ignore et surtout ignore le prix pour les familles et les entreprises de la politique proposée : l'électricité est condamnée à devenir coûteuse et la qualité de fourniture (stabilité du réseau) est menacée. Le surinvestissement dans ce domaine est colossal (voir l'Allemagne qui a augmenté de 80 % sa puissance installée pour une consommation presque inchangée (de 6 à 8 %). Or le maintien d'un prix de l'électricité compétitif est essentiel pour décarboner les transports, le chauffage et l'industrie. Associée à un développement raisonnable de la biomasse (ce qui est proposé pour le biogaz et les biocarburants est irréaliste compte tenu des ressources raisonnablement accessibles) et à un effort d'efficacité supportable économiquement elle nous remettrait sur la bonne voie. En effet notre infrastructure (transports et bâti) est historique et laisser croire qu'une réduction massive des consommations est réaliste est au mieux une erreur ou au pire une manipulation d'opinion. Il sera impossible par exemple d'amener le bâti historique sous les niveaux 3 ou 4 de l'étiquette énergétique et seule la substitution d'énergies non carbonées aux énergies carbonées peut

18/02/2020	17:52	reduction des gaz a effet de serre	Il est préférable de prendre des solutions naturelles, plus que technologique, moins coûteuses avec moins d'empruntes carbone, votre calendrier est bien trop long et nous avons le temps d'avoir trop chaud décidément la France est nulle, décisions trop tard et trop peu Mme Dheure	prop
------------	-------	------------------------------------	---	------

L'AIMCC partage l'urgence des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la SNBC pour réussir à atteindre la neutralité carbone en 2050. Le non-respect du premier budget carbone est une alerte et doit être vécu comme une prise de conscience. Il doit être également conduit à une accélération des actions pour le secteur du bâtiment. L'AIMCC soutient les objectifs ambitieux de la SNBC et partage pleinement le constat réalisé pour le secteur du bâtiment : « le premier enjeu (pour le secteur du bâtiment) est la rénovation thermique radicale du parc existant, pour aboutir au niveau assimilable aux normes bâtiment basse consommation (BBC) en moyenne sur la totalité de ce parc en 2050, avec des exigences thermiques et énergétiques ambitieuses ainsi que des exigences fortes en matière d'émissions de gaz à effet de serre ». {} Les inconnus vis-à-vis des d'aléas climatiques sévères, en hiver comme en été, nécessitent de construire et de rénover dès aujourd'hui des bâtiments capables de s'adapter aux bouleversements climatiques prévisibles. Il est donc essentiel d'améliorer la sobriété énergétique de tous les bâtiments afin de pouvoir atteindre dans les meilleures conditions des bâtiments « SNBC 2050 » compatibles. {} Des rénovations énergétiques performantes. {} Une rénovation énergétique performante doit se traduire d'une part, par une réduction des consommations initiales pour atteindre l'exigence BBC rénovation et d'autre part, d'un abaissement des émissions carbone. Aucune rénovation énergétique par gestes, par étapes ou globale ne doit conduire à une dégradation de l'étiquette GES (émissions de gaz à effet de serre) et l'utilisation d'une énergie moins carbonée ne doit pas autoriser un relâchement des performances de l'enveloppe. {} Pour réussir l'objectif de 370 000 rénovations performantes, il faut renforcer les dispositifs d'accompagnements des particuliers. Le renforcement des guichets uniques de la rénovation sous la bannière FAIRE est une bonne évolution, mais selon certaines conditions : -Qu'ils portent bien l'ensemble du soutien au particulier sur les parties administrative, technique et financière. -Qu'ils permettent un déploiement uniforme sur la base d'un cahier des charges, consolidé au niveau national, dont certains items sont non modifiables par les régions. Les industriels fortement présents au plan territorial doivent être associés et consultés pour contribuer à la définition de ce cahier des charges national, l'adhésion de tous étant essentielle. {} L'AIMCC ne peut que déplorer la non stabilité des aides financières qui créent des coups d'accélérateur et des ralentissements préjudiciables au déploiement d'un plan de rénovation national. Les aides doivent être adaptées à tous les publics et être fonction de leur capacité à agir mais n'exclure aucune personne ayant un projet de rénovation. {} L'ensemble du parc des MI (+15 millions) nécessite de mettre en place un large programme de travaux. Pourtant le travail d'inventaire est essentiel au succès du plan de rénovation énergétique, afin d'identifier au plus vite les biens les plus énergivores pour suivre l'Etat de la consommation de ce parc. Mais cela ne doit pas être un « prétexte » de ne pas engager des travaux dès maintenant. {} Les audits énergétiques étant long et coûteux, c'est dans ce contexte que s'est créé le Passeport Efficacité Energétique avec l'expérience P2E afin de permettre l'accompagnement aux travaux en réduisant les coûts des audits sur la base de diagnostics appropriés à la MI. Pour massifier la rénovation, il est important que la feuille de route des travaux pour atteindre le niveau BBC soit établie avec un échelonnement dans le temps. {} Les propositions de travaux doivent être standardisées et neutres, afin de ne favoriser que des solutions permettant à la fois les

UNE SNBC CONVENUE, Notre association, « Sauvons le climat » note le faible succès de la consultation nationale sur la SNBC, comparée à celle sur la PPE. Ceci peut s'expliquer par le fait que la PPE aura des conséquences immédiates sur la vie quotidienne des français. Mais de notre point de vue cela résulte aussi du fait que la SBNC, qui devrait aiguillonner la politique gouvernementale portée par la LTECV et la PPE, pour en accentuer l'efficacité, se révèle être surtout une prolongation de ces dernières, sans esprit critique. Ou est le retour d'expérience depuis 2006 ? Ou sont les propositions d'évolution de notre politique pour une meilleure efficacité à coût supportable ? En ce sens notre SNBC n'est qu'une pâle copie de la LTECV et d'une politique européenne portée par des pays, comme l'Allemagne, sans succès évident. UN EXEMPLE - L'ELECTRICITE NUCLÉAIRE : UNE VISION RESTRICTIVE DE SON APPORT

Nous considérons que la meilleure chance de la France pour un futur bas carbone repose sur l'électricité dans tous les domaines. La SNBC le reconnaît puisqu'elle note page 54 : « le contenu unitaire en émissions de tous les produits est plus faible lorsque ceux-ci sont produits en France. Cette différence est notamment due à l'importance relative de la production d'électricité d'origine nucléaire dans le mix énergétique. Cette électricité bas carbone, consommée pour la production de tous les biens et services contribue à amoindrir leur contenu unitaire en gaz à effet de serre ». Mais cet apport du nucléaire est ensuite dévalorisé systématiquement : -en se référant par trois fois à des années de production moindre, en 2017/2018, de quelques % seulement, -en s'inquiétant de la bonne gestion des déchets, notamment issus de l'énergie nucléaire, sans référence au futur stockage de CIGEO et au sérieux de cette industrie par rapport à beaucoup d'autres, -en se gardant de comparer les impacts environnementaux et sanitaires des diverses énergies -et, plus surprenant encore, en s'inquiétant de la variabilité du nucléaire (sécheresses ou autres) sans la quantifier et sans la comparer à celles de l'éolien et du photovoltaïque. UNE SNBC SANS AVIS SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE IMPOSÉE PAR LA LTECV Il est surprenant que l'option retenue par la SNBC, sans aucune proposition d'un scénario plus dynamique, soit celle de la loi : « À l'horizon 2035 : 50 % de production d'électricité par du nucléaire ». Quelle est la justification (note 110) : « L'objectif de réduire la part du nucléaire à 50% est confirmé par la loi énergie-climat à 2035, date compatible avec nos engagements en matière climatique » ??? Pour ensuite constater que «Le Gouvernement a pris acte des études menées par RTE qui montrent que la réduction de la part du nucléaire à 50 % à l'échéance de 2025, telle que prévue dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soulève d'importantes difficultés de mise en œuvre au regard de nos engagements en matière climatique». En quoi ces difficultés seront-elles surmontées en 2035 : aucunes explications. UNE MANQUE D'ESPRIT CRITIQUE INQUIÉTANT Page 61 le rapport indique, encore une fois en note de pied de page, alors que c'est très important : « Les investissements dans le secteur de l'énergie ont été évalués sur la base des chiffres utilisés par le ministère (qui les a certifiés ?) dans le cadre des travaux sur la PPE. Ils incluent des investissements liés à la filière nucléaire et des investissements dans les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation...). Les investissements verts ainsi chiffrés reflètent ainsi majoritairement un redéploiement des investissements plus qu'un surcroît d'investissement ». Cette dernière affirmation, notoirement fautive, n'est pas critiquée. Comment expliquer l'évolution de l'Allemagne : de 2002 à 2019 la capacité de son réseau électrique a été portée de 115 à 210 GW pour une consommation quasi stable. N'est ce pas un surinvestissement massif, porteur d'une électricité la plus chère

18/02/2020	18:44	Incohérence persistente	<p>La SNBC persiste à proposer les solutions hypothétiques qui ont montré depuis plusieurs années leur inefficacité: les émissions de CO2 françaises restent imperturbablement constantes autour de 320 million de tonnes par an. Le fermeture de Fessenheim qui produit 5TWh par an d'électricité sans émission de CO2 va inévitablement conduire à une augmentation des rejets de CO2 puisque sa production ne pourra être remplacée que par de l'électricité carbonée. Cela ne perturbe pas les rédacteurs de la SNBC! Aveuglement? Idéologie ? Incompétence? La SNBC reconnaît que l'électricité est un atout pour notre pays! mais il ne suffit pas d'affirmer! les solutions proposées conduisent à une augmentation colossale du prix de l'électricité comme on le constate en Allemagne. Toute politique doit être évaluée sur la base des gains en émission de CO2 et sur leur coût rien d'autre. L'efficacité doit retenir les solutions disponibles aujourd'hui et non sur des scénarios hypothétique et des rêves technologiques à base idéologique. Il est encore temps de devenir responsable!</p>	prop
------------	-------	-------------------------	--	------

18/02/2020	20:21	Contribution SEPANT : Intérêt des zones humides	<p>Contribution SEPANT ( Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) au projet de Décret sur la Stratégie Nationale Bas Carbone Le rapport de l'Évaluation Environnementale Stratégique de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, dans le cadre de la validation de la prise en compte des différents plans nationaux dans la SNBC, souligne, page 14 que la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur au même titre que la lutte contre le changement climatique « Présenté le 4 juillet 2018, le plan national biodiversité vise à marquer un changement d'échelle dans la politique de protection de la nature, et fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité une priorité de l'action du gouvernement au même titre que la lutte contre le changement climatique. Il a des relations étroites avec cette thématique, notamment au travers des axes stratégiques suivant : 1.2. Déployer les solutions fondées sur la nature pour des territoires résilients 1.3 Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette » <a href="http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5_snbc2_rapport_ees.pdf">http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5_snbc2_rapport_ees.pdf</a> Parmi les moyens pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les puits de carbone liés aux forêts et terres agricoles sont longuement évoqués et il est proposé de les augmenter d'un facteur 2 en mettant surtout l'accent sur le secteur forêt-bois-biomasse (développement du boisement et la réduction des défrichements) Source Stratégie Nationale bas carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone -Synthèse- <a href="http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_projet_snbc2_synthese.pdf">http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_projet_snbc2_synthese.pdf</a> La SEPANT souligne que cette intensification du boisement productif ne doit pas se faire au détriment de préservation de la espèces patrimoniales, aujourd'hui plutôt liées aux habitats ouverts ( pelouses sèches/ prairies/ landes). Elle insiste sur le fait que la préservation et la restauration des Zones Humides constitue un levier majeur pour stocker du Carbone tout en préservant la biodiversité et en limitant les effets du changement climatique global (limitation de l'impact des crues et des sécheresse etc). Le stockage net moyen des zones humides en milieux tempérés est estimé à 2,8 à 6,6 t- de Carbone par ha et par an Cela représente les émissions en équivalent CO2 d'une voiture française moyenne parcourant entre 15000 et 35000 km. Alors qu'ils n'occupent qu'entre 3 et 5 % du territoire métropolitain, les sols de zones humides sont de loin le plus gros stock de carbone parmi les différents types de sols. Sources : Junk, W.J., An, S., Finlayson, C.M., Gopal, B., Květ, J., Mitchell, S.A., Mitsch, W.J., and Robarts, R.D. (2013). Current state of knowledge regarding the world's wetlands and their future under global climate change: a synthesis. <i>Aquatic Sciences</i> 75, 151–167. Mitsch, W.J., Bernal, B., Nahlik, A.M., Mander, Ü., Zhang, L., Anderson, C.J., Jørgensen, S.E., and Brix, H. (2013). Wetlands, carbon, and climate change. <i>Landscape Ecology</i> 28, 583–597. Nahlik, A., Fennessy, M. Carbon storage in US wetlands. <i>Nature Communication</i> 7, 13835 (2016). <a href="https://doi.org/10.1038/ncomms13835">https://doi.org/10.1038/ncomms13835</a> D'une manière plus générale, les solutions fondées sur la Nature, qui permettent souvent de répondre à plusieurs enjeux (carbone/ climat/ biodiversité/ ressource en eau) ne sont pas suffisamment valorisées.</p>	prop
------------	-------	---	--	------

a.Remarques transverses •La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs •Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

18/02/2020	21:54	Nécessité de vérité	<p>La priorité de la Stratégie Nationale Bas Carbone est bonne et nécessaire. Mais que veut dire la neutralité carbone en 2050? Elle exige : isolation des logements passage du gaz aux pompes à chaleur pour le chauffage restant passage aux véhicules électriques passage à des process industriels fondés sur l'électrique. Il faudra donc accroître la production d'électricité décarbonée qui ne peut être obtenue que par hydraulique renouvelables nucléaire. La limitation en quantité de l'hydraulique, l'intermittence de l'éolien et du solaire, l'incapacité à stocker massivement l'électricité rendent nécessaires un appel massif au nucléaire, une fermeture prioritaire des centrales au charbon, un non-appel aux centrales gaz. Pourquoi ce raisonnement imparable n'est-il pas expliqué aux Français? Le nucléaire est une chance, pas un problème.</p>	prop
------------	-------	---------------------	--	------

1) La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. 2) Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. 3) Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. 4) Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. 5) Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs 6) Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. 7) Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de décrédibilisation en profondeur de la démarche française. 8) Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . 9) On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon 2050. Or la commission Quinet réunie à l'initiative du gouvernement préconise une trajectoire ascendante s'initiant à une valeur de 250€/tCO2 en 2030 pour atteindre 775€/tCO2 en 2050. Ne pas afficher la réalité des efforts nécessaires incite les acteurs publics à ne pas inscrire dans

18/02/2020	23:24	Il faut faire plus pour réduire les émissions de CO2	Il faut arrêter de tergiverser et passer à l'action. Les décisions du gouvernement ne sont pas à la mesure des enjeux.	prop
18/02/2020	23:37	Transport	<p>1) Conformément au guide mobilité de The Shift Project, la SNBC doit être plus précise sur la façon d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions et trois axes sont à mettre en œuvre conjointement : A-Déconstruire le « système voiture » en agissant sur l'urbanisme pour réduire les distances, sur les règles fiscales pour les rendre incitatives à l'usage de modes décarbonés, tout en rendant moins attractive la voiture en solo, B - Développer un système de modes actifs et partagés : marche, cycles, transports en commun, covoiturage, C- Susciter et accompagner le changement de comportement par des actions de communication et de pédagogie, et en accompagnant la mise en place de Plans de mobilité employeurs (PDM). 2) Il y a eu de gros progrès sur l'efficacité des camions de transport de marchandises pour diminuer la consommation de carburant, alors que du côté des particuliers les gains d'efficacité énergétique ont été compensés par l'augmentation de la masse des véhicules. Si on veut réduire fortement les émissions de CO2 des voitures particulières, la SNBC doit inciter à réorienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Et si on veut que la voiture électrique soit réellement une solution d'avenir pour la mobilité individuelle, il faut dès aujourd'hui en limiter les externalités environnementales liées en particulier à leur production. Enfin la SNBC doit proposer un bonus-malus indexé sur les émissions de CO2 et le poids des voitures (limiter le % des SUV) doit être mis en place couplé à une norme sur l'empreinte carbone associée à la production des voitures à faibles émissions et à leurs batteries. 3) La SNBC doit conduire à favoriser le transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier : abandon des projets de construction ou d'extension d'aéroports, régulation plus stricte des avantages financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie et peu générateur d'emplois. 4) 30% des camions transportent des produits alimentaires ; pour diminuer les tonnes-km de marchandises, il faut favoriser la production/consommation locales et pénaliser les produits alimentaires en fonction de leur distance de transport. Ces remarques ont été élaborées dans le cadre de l'association Les Shifters, qui travaille sur les modalités de mise en oeuvre d'une économie décarbonée.</p>	prop

a.Remarques transverses •La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

•Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

1) L'atteinte d'un parc de bâtiments 100% bas-carbone en 2050 suppose qu'ait été réalisée à cette échéance une division par un facteur 2 des consommations d'énergie et une division par un facteur 10 du contenu CO<sub>2</sub> de l'énergie consommée (selon la trajectoire exposée au §2.2.C.ii). Ce double objectif extrêmement ambitieux nécessite une stratégie claire, une évolution de la réglementation thermique qui jusqu'à ce jour ne tient pas assez compte des objectifs climatiques, des investissements massifs, une formation de l'ensemble des acteurs (architectes, ingénieurs, artisans) et une sensibilisation accrue du grand public et des décideurs (qui ont un impact important sur le secteur, notamment les élus locaux). 2) La nécessaire décarbonation des moyens de production de chaleur (pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire) passe par le recours à des solutions techniques éprouvées (pompes à chaleur, biomasse, solaire, récupération de chaleur sur eaux grises...). Les dispositifs d'aide aux moyens de chauffage fortement carbonés (chaudières gaz notamment) doivent cesser immédiatement. C'est une illustration du désalignement stratégique des services de l'état en matière de politiques énergie climat. Ces soutiens publics aux chaudières émettant du CO<sub>2</sub> contribuent à reconstituer un parc que d'autres actions gouvernementales cherchent à faire disparaître (condition pour atteindre le 0 carbone dans le bâtiment en 2050). Tout dispositif d'aide à l'achat d'un moyen de production de chaleur doit être indexé sur un calcul physique réaliste du contenu moyen de CO<sub>2</sub> émis par le kWh de chaleur produit. L'interdiction progressive des moyens de production de chaleur carbonée doit être mise en place par la définition d'un seuil maximal d'émissions de CO<sub>2</sub> décroissant progressivement. 3) Les calculs d'émissions de CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment ne tiennent pas compte des émissions induites par la construction des bâtiments neufs. Ce poste est à prendre en compte dans le bilan. La réduction de la quantité de bâtiments construits et le recours massifs aux matériaux biosourcés sont les principaux leviers pour limiter les émissions de ce poste. Un plan de sortie rapide du « tout béton », principal poste d'émissions dans la construction d'un bâtiment neuf, doit être élaboré. Les risques associés (notamment les risques socio-économiques associés à l'impact sur le secteur de la construction et du béton) doivent faire l'objet d'une étude approfondie et de mesures d'accompagnement. 4) La réglementation sur les bâtiments existant doit inciter à la rénovation énergétique via des outils coercitifs (interdiction à la location des bâtiments énergivores) et incitatifs (subventions et aides). Ces dispositifs doivent être mis en place rapidement et nécessiteront en parallèle la mise en place d'outils d'accompagnement des propriétaires (guichet unique, prêts, subventions et aides). Le think-tank « The shift project » a formulé un bouquet de propositions d'outils d'incitation, d'accompagnement et d'aide adapté au traitement de cette problématique 5) Les révisions à échéances espacées des réglementations thermiques, puis environnementales s'appliquant aux bâtiments neufs ou rénovés ne sont pas de nature à permettre l'amélioration continue des performances. Il faudrait inclure dans la SNBC une modulation temporelle des objectifs de consommations d'énergie et de d'émissions de GES en ligne avec les trajectoires de la SNBC (une baisse de X% par an des objectifs réglementaires). 6) L'inclusion de l'indicateur émission de gaz à effet de serre dans la réglementation pour les bâtiments existants devrait être mentionné dans la SNBC puisqu'il constitue un outil de pilotage indispensable. Ces remarques ont été élaborées dans le cadre de l'association Les Shifters qui travaille sur les modalités de mise en oeuvre d'une économie décarbonée.

18/02/2020	23:44	Agriculture / bois-forêt / industrie- énergie-déchets	<p>       {{Agriculture}} La SNBC préconise de réduire le gaspillage alimentaire sans fixer d'objectif (Orientation A5 p.81). L'objectif de réduction de moitié cité par le shift project (<a href="http://decarbonizeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/9-Alimentation-version-longue.pdf">http://decarbonizeurope.org/wp-content/uploads/2016/11/9-Alimentation-version-longue.pdf</a>) semble raisonnable et devrait être mentionné dans la SNBC. Par ailleurs, la SNBC devrait citer des moyens d'y arriver hors communication par exemple le retour du plat unique avec alternative végétarienne dans les services publics de restauration collective,... La SNBC devrait insister pour améliorer l'équilibre nutritionnel avec une consommation de produits d'origine animale moindre et de meilleure qualité {{Bois - Forêt}} Il est nécessaire d'intégrer à la SNBC la priorisation de l'usage de bois locaux en adaptant notamment la réglementation pour intégrer la provenance des bois comme critères de sélection par les clients finaux. A ce titre, il pourrait être opportun de favoriser la mise en place de labels régionaux permettant d'impliquer le client dans ses choix de bois d'œuvre. La SNBC cite « Privilégier les usages du bois ayant une plus longue durée de vie et un potentiel de substitution élevé (massification du recours au bois dans la construction). Développer l'éco-conception des bâtiments bois. (Orientation F2). Ce point nécessiterait d'être beaucoup plus approfondi en précisant : Encourager la production de bois d'œuvre (produits à longue durée de vie) face au bois d'industrie et bois énergie (BIBE) en limitant la production de BIBE à des contextes peu favorables au bois d'œuvre ; Orienter l'usage du « bois énergie » vers la production locale de chaleur. {{Industrie - Energie - Déchets}} Les émissions de GES du secteur de l'industrie sont passées d'environ 140 Mt en 1990 à 80 Mt en 2017. Dans le même temps la part de l'industrie dans la part de l'industrie dans le PIB français est passée d'environ 25 % à 17 %. Le chapitre dédié à l'industrie dans la SNBC laisse croire qu'il suffirait de poursuivre la tendance des 3 dernières décennies pour atteindre la neutralité carbone, mais si on poursuit cette trajectoire, cela revient à transférer tous nos GES sur nos importations qui ne sont pas comptabilisés, d'où la recommandation transverse d'intégrer une réflexion en empreinte carbone plutôt qu'en émissions nationales. Le chapitre Stratégie indique que « La transition vers une industrie la plus proche possible du zéro-carbone à l'horizon 2050 nécessite une transformation en profondeur de l'industrie. Pour cette raison, la SNBC doit proposer des mesures les plus efficaces, bien que contraignantes, dès aujourd'hui, car les transformations incrémentales ne suffiront pas ». Pourtant aucune mesure contraignante n'est listée dans les orientations. Les sujets de santé et sécurité au travail disposent en France d'un cadre législatif très complet qui pousse les entreprises à réduire sans cesse le nombre d'accident au travail. Un cadre législatif similaire pour les aspects climatiques et sobriété énergétique doit être mis en place pour permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. Ces remarques ont été élaborées dans le cadre de l'association Les Shifters qui travaille sur les modalités de mise en oeuvre     </p>	prop
------------	-------	--	---	------

{{Remarques transverses}} •La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs •Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de décrédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

a.Remarques transverses •La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs

•Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO2 est indiquée à l'horizon 2030. alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon

19/02/2020	09:06	Incohérences regrettables pour le climat et coûteuses pour la Nation	<p>Bien évidemment convaincu de l'intérêt de la SNBC, je voudrais souligner des incohérences regrettables de l'action gouvernementale : - l'arrêt de la centrale de Fessenheim, une centrale en parfait état de marche, sûre et compétitive, outil indispensable pour lutter contre l'effet de serre (plusieurs millions de tonnes de CO2 économisées par an) - la RTE 2012 qui privilégie le gaz par rapport à l'électricité pour le chauffage des logements neufs, contribuant ainsi à augmenter nos rejets de CO2 - Le développement effréné des EnR (121 milliards d'engagements), des dépenses publiques de 7 milliards par an pour un résultat quasi nul sur nos rejets de CO2 puisque notre électricité est déjà décarbonée grâce à l'hydraulique et au nucléaire Alors, Monsieur le Président et Madame la ministre, pourquoi ne corrigez vous pas cela ?</p>	prop
19/02/2020	09:08	Incohérences regrettables pour le climat et coûteuses pour la Nation	<p>Bien évidemment convaincu de l'intérêt de la SNBC, je voudrais souligner des incohérences regrettables de l'action gouvernementale : - l'arrêt de la centrale de Fessenheim, une centrale en parfait état de marche, sûre et compétitive, outil indispensable pour lutter contre l'effet de serre (plusieurs millions de tonnes de CO2 économisées par an) - la RTE 2012 qui privilégie le gaz par rapport à l'électricité pour le chauffage des logements neufs, contribuant ainsi à augmenter nos rejets de CO2 - Le développement effréné des EnR (121 milliards d'engagements), des dépenses publiques de 7 milliards par an pour un résultat quasi nul sur nos rejets de CO2 puisque notre électricité est déjà décarbonée grâce à l'hydraulique et au nucléaire Alors, Monsieur le Président et Madame la ministre, pourquoi ne corrigez vous pas cela ?</p>	prop

Bonjour, Je suis membre d'une association les Shifters qui réfléchit à ces sujets. Je vous transmets mes remarques suite à des réflexions que nous avons menées en groupe.

a.Remarques transverses •La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. •Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. •Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. •Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. •Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs •Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. •Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française. •Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . •On ne peut pas s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les

19/02/2020	09:09	Incohérences regrettables pour le climat et coûteuses pour la Nation	Bien évidemment convaincu de l'intérêt de la SNBC, je voudrais souligner des incohérences regrettables de l'action gouvernementale : - l'arrêt de la centrale de Fessenheim, une centrale en parfait état de marche, sûre et compétitive, outil indispensable pour lutter contre l'effet de serre (plusieurs millions de tonnes de CO2 économisées par an) - la RTE 2012 qui privilégie le gaz par rapport à l'électricité pour le chauffage des logements neufs, contribuant ainsi à augmenter nos rejets de CO2 - Le développement effréné des EnR (121 milliards d'engagements), des dépenses publiques de 7 milliards par an pour un résultat quasi nul sur nos rejets de CO2 puisque notre électricité est déjà décarbonée grâce à l'hydraulique et au nucléaire Alors, Monsieur le Président et Madame la ministre, pourquoi ne corrigez vous pas cela ?	prop
19/02/2020	09:35	Emissions importées	Aucune mention des émissions importées dans le calcul de notre budget carbone. On continue à délocaliser ? Les prendre en compte permettra au contraire une politique de relocalisation de certaines de nos industries (avec électricité décarbonnée et emplois à la clef)	prop
19/02/2020	09:48	Transport ferroviaire et aerien	La SNBC doit conduire à favoriser le transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier : abandon des projets de construction ou d'extension d'aéroports, régulation plus stricte des avantages financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie et peu générateur d'emplois	prop
19/02/2020	09:50	Voitures electriques	Si on veut réduire fortement les émissions de CO2 des voitures particulières, la SNBC doit inciter à réorienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Et si on veut que la voiture électrique soit réellement une solution d'avenir pour la mobilité individuelle, il faut dès aujourd'hui en limiter les externalités environnementales liées en particulier à leur production. Enfin la SNBC doit proposer un bonus-malus indexé sur les émissions de CO2 et le poids des voitures (limiter le % des SUV) doit être mis en place couplé à une norme sur l'empreinte carbone associée à la production des voitures à faibles émissions et à leurs batteries.	prop

19/02/2020	09:55	Mesures insuffisantes et propositions d'amélioration	La PPE n'est mentionnée qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. -	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	09:59	Mesures insuffisantes et propositions d'amélioration	La PPE n'est mentionnée qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. -	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	10:31	Améliorer la SNBC	<p>2017. Dans le même temps la part de l'industrie dans le PIB français est passée d'environ 25 % à 17 %. Le chapitre dédié à l'industrie dans la SNBC laisse croire qu'il suffirait de poursuivre la tendance des 3 dernières décennies pour atteindre la neutralité carbone, mais si on poursuit cette trajectoire, cela revient à transférer tous nos GES sur nos importations qui ne sont pas comptabilisées, d'où la recommandation transverse d'intégrer une réflexion en empreinte carbone globale plutôt qu'en émissions nationales. •Le chapitre Stratégie indique que « La transition vers une industrie la plus proche possible du zéro-carbone à l'horizon 2050 nécessite une transformation en profondeur de l'industrie. Pour cette raison, la SNBC doit proposer des mesures les plus efficaces, bien que contraignantes, dès aujourd'hui, car les transformations incrémentales ne suffiront pas ». Pourtant aucune mesure contraignante n'est listée dans les orientations. •Les sujets de santé et sécurité au travail disposent en France d'un cadre législatif très complet qui pousse les entreprises à réduire sans cesse le nombre d'accident au travail. Un cadre législatif similaire pour les aspects climatiques et {sobriété énergétique } doit être mis en place pour permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. •La PPE n'est mentionnée qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée.</p>	prop
------------	-------	-------------------	---	------

Je fais parti de l'association 'Les Shifters' qui s'intéresse aux sujets concernant la SNBC et voici ma participation en mon nom propre.

a. Remarques transverses La SNBC parait peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . On peut également s'étonner Page 123 reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples.

Remarques transverses La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques.. Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de dé crédibilisation en profondeur de la démarche française. Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050 . On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les investissements à impacts multiples. Pis, dans le rapport, seule une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> est indiquée à l'horizon 2030, alors qu'à de multiples reprises le projet de SNBC évoque l'horizon 2050. Or la commission Quinet réunie à l'initiative du gouvernement préconise une trajectoire ascendante s'initiant à une valeur de 250€/tCO<sub>2</sub> en 2030 pour atteindre 775€/tCO<sub>2</sub> en 2050. Ne pas afficher la réalité des efforts nécessaires incite les acteurs publics à ne pas inscrire dans

Transport Conformément au guide mobilité de The Shift Project, la SNBC doit être plus précise sur la façon d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions et trois axes sont à mettre en œuvre conjointement : A-Déconstruire le « système voiture » en agissant sur l'urbanisme pour réduire les distances, sur les règles fiscales pour les rendre incitatives à l'usage de modes décarbonés, tout en rendant moins attractive la voiture en solo<sup>1</sup>, B - Développer un système de modes actifs et partagés : marche, cycles, transports en commun, covoiturage, C- Susciter et accompagner le changement de comportement par des actions de communication et de pédagogie, et en accompagnant la mise en place de Plans de mobilité employeurs (PDM). Si on veut réduire fortement les émissions de CO<sub>2</sub> des voitures particulières, la SNBC doit inciter à réorienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Et si on veut que la voiture électrique soit réellement une solution d'avenir pour la mobilité individuelle, il faut dès aujourd'hui en limiter les externalités environnementales liées en particulier à leur production. Enfin la SNBC doit proposer un bonus-malus indexé sur les émissions de CO<sub>2</sub> et le poids des voitures (limiter le % des SUV) doit être mis en place couplé à une norme sur l'empreinte carbone associée à la production des voitures à faibles émissions et à leurs batteries. La SNBC doit conduire à favoriser le transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier : abandon des projets de construction ou d'extension d'aéroports, régulation plus stricte des avantages financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie et peu générateur d'emplois, Bâtiments L'atteinte d'un parc de bâtiments 100% bas-carbone en 2050 suppose qu'ait été réalisée à cette échéance une division par un facteur 2 des consommations d'énergie et une division par un facteur 10 du contenu CO<sub>2</sub> de l'énergie consommée (selon la trajectoire exposée au §2.2.C.ii). Ce double objectif extrêmement ambitieux nécessite une stratégie claire, une évolution de la réglementation thermique qui jusqu'à ce jour ne tient pas assez compte des objectifs climatiques, des investissements massifs, une formation de l'ensemble des acteurs (architectes, ingénieurs, artisans) et une sensibilisation accrue du grand public et des décideurs (qui ont un impact important sur le secteur, notamment les élus locaux). La nécessaire décarbonation des moyens de production de chaleur (pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire) passe par le recours à des solutions techniques éprouvées (pompes à chaleur, biomasse, solaire, récupération de chaleur sur eaux grises...). Les dispositifs d'aide aux moyens de chauffage fortement carbonés (chaudières gaz notamment) doivent cesser immédiatement. C'est une illustration du désalignement stratégique des services de l'état en matière de politiques énergie climat. Ces soutiens publics aux chaudières émettant du CO<sub>2</sub> contribuent à reconstituer un parc que d'autres actions gouvernementales cherchent à faire disparaître (condition pour atteindre le 0 carbone dans le bâtiment en 2050). Tout dispositif d'aide à l'achat d'un moyen de production de chaleur doit être indexé sur un calcul physique réaliste du contenu moyen de CO<sub>2</sub> émis par le kWh de chaleur produit. L'interdiction progressive des moyens de production de chaleur carbonée doit être mise en place par la définition d'un seuil maximal d'émissions de CO<sub>2</sub> décroissant progressivement. Les calculs d'émissions de CO<sub>2</sub> du secteur du bâtiment ne tiennent pas compte des émissions induites par la construction des bâtiments neufs. Ce poste est à prendre en compte dans le bilan. La réduction de la quantité de bâtiments construits et le recours massifs aux matériaux biosourcés sont les principaux leviers pour limiter les émissions

Le projet de révision de la PPE 2019 – 2028 et la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone) qui lui est associée sont les dernière opportunités qui se présentent pour faire le bon choix pour le climat et pour la France. Fort de leur expérience professionnelle, notre collectif composé de plus de 500 ingénieurs souhaite prendre position dans ce débat. Arrivés au terme de cette consultation, nous constatons que la plupart des contributions sont liées à la production de l'électricité qu'il s'agisse de l'intérêt ou non de l'Eolien ou de la problématique du nucléaire dans le mix énergétique de notre pays. Rien d'étonnant à cela, les concepteurs de la LTECV (Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte) ayant fait de cette loi un texte consacré à la transition « électrique » en substitution de la transition « énergétique », confondant moyens et objectifs et destiné pour l'essentiel à la réduction à 50 % de la part de la production nucléaire de notre pays. Nous souhaitons participer à cette consultation avec cette contribution en référence aux recommandations du Président de la République. Ce dernier a en effet lancé un appel à idées aux membres de la Convention citoyenne pour le Climat dans un esprit de justice sociale et de solidarité européenne en faisant de la limitation des émissions de CO2, coupables du réchauffement climatique, un objectif prioritaire. Nous avons repris à notre compte cet appel sans a priori et sans rien nous interdire. Car, l'application des dispositions de la LTECV et de la SNBC ne permettra pas l'atteinte de cet objectif. C'est la raison pour laquelle, notre expérience professionnelle nous conduit à vous proposer sept pistes d'actions qui ont l'objectif de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'assurer l'avenir de la production électronucléaire, atout pour le climat et pour la France (1). Nous recommandons également que les positions de scientifiques et de techniciens comme ceux de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Technologies (2) soient entendues au moins au même niveau que ceux des représentants d'organisations animés par une idéologie qui leur est propre. Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur une démarche de la représentation nationale qui, hasard des calendriers oblige, reprend notre suggestion de moratoire sur le gaspillage de fonds publics au profit d'investisseurs pour l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Une démarche qui vient de faire l'objet d'une proposition de loi à l'initiative d'un groupe de parlementaires, comme l'Espagne l'a déjà fait. Un moratoire qui s'inscrit dans la suite de la récente prise de position du Président de la République considérant qu'il devra être tenu compte de l'opposition grandissante de la population devant ces projets (3). Vient maintenant l'heure de la synthèse de cette consultation du public. Nous espérons simplement que les arguments que nous produisons ici seront considérés avec objectivité et faisons confiance à Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour qu'il en soit ainsi. (1) Nos sept pistes d'action : 1. {{Réviser les deux lois LTECV et « Energie & Climat » afin de revoir la limitation à 50 % de la part du nucléaire dans le mix énergétique de la France}}, en totale contradiction avec l'objectif prioritaire de réduction des émissions de GES. Cette répartition entre nucléaire et renouvelables devrait être estimée en tenant compte de la compétitivité des différents moyens de production ainsi que de leur capacité à assurer la sécurité du réseau et à garantir une indépendance énergétique optimale. Et enfin de leur réelle contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, 2. {{Exploiter les réacteurs actuels aussi longtemps que l'ASN les y autorisera}} et qu'ils seront nécessaires à l'exploitant pour gérer au mieux le renouvellement progressif du parc, 3. {{Engager un programme de renouvellement du parc nucléaire par 6 EPR, dans les meilleurs délais et sans attendre le

19/02/2020	11:33	Non à la croissance mortifère, non aux contraintes budgétaires, non au nucléaire, vive les EnR !	<p>L'histoire le montre, pour infléchir durablement nos émissions de GES à la baisse, il faut envisager d'intégrer dans notre logiciel économique d'autres objectifs que celui de la croissance ! Tous ces objectifs de la PPE et de la LTECV resteront inaccessibles si les gouvernements n'intègrent pas des objectifs de réduction d'inégalité économique pour que tous les citoyens puissent se sentir concernés par les enjeux environnementaux ! De plus, ces objectifs de la PPE doivent être partagés par tous les Ministères. Quand il y a un arbitrage à faire entre l'environnement et un autre enjeu, budgétaire, agriculture, tourisme, pêche, culture... il faut cesser de reléguer l'environnement au second plan. Quand un ABF interdit un projet d'EnR au motif d'une appréciation purement esthétique, quel message envoyons-nous ? Celui d'une France rétrograde qui hypothèque sa jeunesse. Préserver la passé et un héritage est nécessaire, mais s'il n'y a pas d'avenir, à quoi bon ? Quand l'agriculture considère les parcelles agricoles comme des parcelles naturelles, empêchant le développement de certaines énergies, n'est-ce pas se moquer du monde et manquer d'honnêteté intellectuelle ? Il faut donc que l'Etat soit clair sur ses ambitions réelles en matière d'environnement, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui. La priorité, c'est l'environnement ? Que les questions budgétaires passent après ! Nos enfants nous en voudront bien plus d'avoir sacrifié leur planète plutôt qu'une ardoise financière qui n'a de toute façon aucun sens. Dans cette veine, que l'Etat fixe des objectifs en matière de logements rénovés et qu'il augmente le fond chaleur (premier poste de consommation en France) pour décarboner l'économie à grande vitesse en allouant des budgets en milliards d'euros pour la rénovation et la chaleur renouvelable, et pas uniquement selon les CEE dont les résultats concrets sont difficiles à mesurer. Concernant notre production électrique il faut en finir avec le nucléaire qui, outre sa dangerosité et ses déchets qu'on laisse à nos générations futures (qui est une pollution, même s'il n'y a pas de GES), a achevé de démontrer qu'il n'était plus compétitif par rapport au énergies renouvelables. En France, comme chez nos voisins allemands, les EnR permettent de réduire les émissions de GES de la production électrique, le reste n'est que mensonge et désinformation !</p>	prop
------------	-------	--	---	------

19/02/2020	13:02	Mesures insuffisantes et propositions d'amélioration	La PPE n'est mentionnée qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. -	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	13:27	Contribution du Réseau Action Climat	<p>{{I- Des objectifs insuffisants }} La SNBC2 prévoit un objectif de long terme renforcé avec la neutralité carbone en 2050, mais des jalons intermédiaires au contraire amoindris. Le budget carbone pour 2019-2023 passerait de 398 Mt CO<sub>2</sub>eq d'émissions annuelles moyennes à 422 Mt CO<sub>2</sub>eq (la France émettrait donc davantage de gaz à effet de serre que ses engagements initiaux de 2015). Pourtant, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) recommande de baisser le budget carbone prévu pour cette période pour être cohérent avec la neutralité carbone fixée pour 2050. Ce report à plus tard des baisses d'émissions et des transformations nécessaires serait un signal très alarmant. Le Haut Conseil pour le Climat a pourtant rappelé dans son rapport en juin dernier que la France devrait multiplier par au moins trois d'ici 2025 la baisse annuelle de ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre ses objectifs. Par ailleurs, dans le domaine de la consommation d'énergie, la SNBC2 ne respecte pas les objectifs nationaux : Alors que la loi relative à la transition énergétique fixe un objectif de baisse de 50 % de cette consommation en 2050 par rapport à 2012, la trajectoire du scénario de référence à la SNBC2 et la PPE2 n'aboutit qu'à une baisse de 44 % à cette échéance. Des leviers doivent donc être ajoutés pour respecter l'objectif en vigueur et préserver le budget des ménages. {{II- Des mesures complémentaires}} ainsi que des outils de gouvernance plus robustes sont nécessaires pour respecter les objectifs}} L'écart entre les objectifs et les résultats risque pourtant encore de se creuser. Les lois votées l'année dernière et les mesures réglementaires et financières sont insuffisantes pour respecter les trajectoires fixées et compenser le gel de la hausse de la taxe carbone. Ainsi, il est précisé dans le rapport d'accompagnement de la consultation sur la SNBC2 : "Toutefois, ces mesures ne suffisent pas à l'atteinte des cibles de réduction prévues en 2030 et 2050. Des mesures complémentaires devront être prises pour atteindre intégralement les objectifs, afin notamment de compenser le gel de la trajectoire de la taxe carbone. Pour traduire ces politiques et mesures supplémentaires, des signaux prix fictifs ont été introduits dans les modèles. Concrètement, il s'agit d'augmenter virtuellement les prix des énergies fossiles pour traduire des mesures qui incitent les ménages et les entreprises à réaliser des économies d'énergie et à investir dans la performance climatique. Les signaux prix ont été calibrés de sorte que les cibles de réduction d'émission de CO<sub>2</sub> soient atteintes." Concrètement, l'échec de l'atteinte de budgets carbone à venir est déjà annoncé. Une SNBC sincère ne peut laisser un écart entre les objectifs et les mesures et actions pour les atteindre. Des mesures doivent donc être ajoutées avant publication définitive de la SNBC2 afin d'avoir une stratégie robuste et sincère. Il en va de même pour la baisse de la consommation d'énergie. La précédente version de la SNBC2 et de la PPE2 aboutissait à une baisse de 14 % de consommation d'énergie en 2028 (par rapport à 2012) avec une hausse de la taxe carbone. La nouvelle SNBC2 actuellement en consultation voit cet objectif augmenté à 16,5 % alors même que la hausse de la taxe carbone a été gelée et que les mesures complémentaires mises en oeuvre depuis ne compensent pas ce gel. La tenue de cet objectif est donc inatteignable sans mesures complémentaires. {{La suite de la contribution : }}</p> <p>[<a href="https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/02/contribution-du-reseau-action-climat-a-la-consultation-sur-la-snbc2.pdf">https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/02/contribution-du-reseau-action-climat-a-la-consultation-sur-la-snbc2.pdf</a>]-&gt;<a href="https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/02/contribution-du-reseau-action-climat-a-la-consultation-sur-la-snbc2.pdf">https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2020/02/contribution-du-reseau-action-climat-a-la-consultation-sur-la-snbc2.pdf</a>]</p>	prop
------------	-------	--------------------------------------	--	------

19/02/2020	14:16	réponse à la concertation publique bas-carbone	<p>Bonjour, L'Etat devrait imposer un maximum le nucléaire (bas-carbone) pour fermer les charbons et les gaz, et substituer les fossiles avec le nucléaire, seule solution à l'échelle. Il doit finaliser la surgénération, (= nucléaire renouvelable), la mettre en place sous différentes formes: le chauffage urbain au nucléaire (mini-centrales qui produisent du chaud), le réseau électrique pour les autoroutes (=électrifier les autoroutes), refaire des réseaux de trains à fond (électriques) qui tiennent la route, des tramways, des trolleys.... Donc arrêter le lyon-turin et les éoliennes, les photovoltaïques ou les machins dans le genre =&gt; l'argent y en a assez. Aussi, arrêter le chauffage au gaz et tout passer à l'électrique! (pompes à chaleur, chauffe eau électrique) L'Etat devrait obliger les constructeurs auto à sortir des voitures maximum 2L au 100, ce qui veut dire de petites voitures légères : donc réglementer le poids en KG des voitures vendues en France à 500 kg, come la deudeuch (il faut attendre un peu que la morale dominante change) et au passage aussi réglementer les décibels des motos (ça c'est pour mon confort). Enfin, revoir le programme scolaire pour arrêter de faire croire au père Noël avec les eoliens et le solaire sauveurs de l'humanité. Au passage, orienter plus rapidement beaucoup d'enfants vers des filières pro manuelles, parce-qu'on va en avoir besoin, de ce savoir-faire ancien, dans un monde nouveau. (plus que d'aligner du code) Mettre en place l'achat consigné obligatoire (bouteilles de lait normées, yaourts normés) Et surtout prévoir un énorme plan d'irrigation de l'agriculture : pour info, on passe en climat subméditerranéen les gars, pour la moitié sud de la France, faut se bouger l'arrière train (ou bien s'entendre avec l'Ukraine, qui voit ses récoltes ++) Cf l'Espagne dont 40% de l'agriculture est irriguée. Arrêter de croire que la reforestation et notre quantité astronomique de terres forestières françaises (j'attends de voir des chiffres indépendants) vont nous sauver (biomasse, puit de carbone, tout ce merdier) =&gt; car elles vont brûler. Protéger les sols et éviter qu'ils ne partent avec le réchauffement (couche d'humus), car on va bientôt en avoir besoin. Un désert, c'est toujours plus compliqué à gérer quand on a moins de pétrole. Merci, Bon courage.</p>	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	14:19	Quelques remarques générales	<p>Bonjour, - La SNBC paraît {{peu opérationnelle et pas assez contraignante}} pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO2. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. - Il est regrettable que les budgets carbone ne soient {{pas inscrits dans la loi}} ce qui illustre le manque de portée de ce texte. - Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. - Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un {{calendrier d'échéances}}. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs - Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de décredibilisation en profondeur de la démarche française.</p>	prop
------------	-------	------------------------------	--	------

Je suis ingénieur et chercheur dans les technologies de l'énergie et je suis convaincu depuis 1996 (j'avais 20 ans) que le réchauffement climatique est le pire des dangers et que tous nos efforts devraient tendre à l'enrayer. Cela fait 24 ans que je ronge mon frein à ne voir aucune évolution favorable ni chez nous, ni ailleurs... Je crains que la PPE et la SNBC, aveuglées par des biais de raisonnement répandus, ne prennent le problème climatique par le petit bout de la lorgnette, et ne mènent une fois de plus à aucun résultat positif. L'accent est mis, et presque exclusivement, sur les énergies renouvelables, comme si ce simple mot pouvait traiter la totalité du problème. Et il est plus particulièrement mis, comme depuis des années, sur les renouvelables électriques en remplacement du nucléaire. Cela repose sur quelques présupposés implicites, bien ancrés dans l'inconscient, mais néanmoins faux. Evitons de tomber dans les pièges suivants : \* 'Renouvelable = propre'. Non : les systèmes de conversion d'énergie renouvelable polluent à leur fabrication, et produisent des déchets à leur démantèlement, comme n'importe quelle autre installation industrielle. Il faut chiffrer pour comparer. \* 'Renouvelable = infini'. Non : cela veut seulement dire que l'énergie consommée aujourd'hui n'entame pas celle qui sera disponible demain. C'est bien, mais ça ne suffit pas pour avoir à disposition aujourd'hui tout ce qu'on veut, et encore moins au moment où on le veut. Il est bien connu qu'il y a des semaines sans vent, des nuits sans soleil, et des hivers. C'est d'ailleurs à ces moments-là que la consommation est maximale. \* 'Renouvelable = gratuit'. Non : de même que pour la pollution, si le soleil est bien gratuit, il n'en est pas de même des systèmes qui le convertissent en électricité ou autre énergie utile. Par ailleurs, le renouvelable n'étant pas disponible à demande, il n'y a aucun sens à comparer les prix en sortie de centrale (LCOE) car il faut nécessairement ajouter le coût des flexibilités imposées par l'intermittence : stockage, production pilotable, pilotage de la consommation, réseau additionnel,... \* 'Renouvelable = sans danger'. Non : Les estimations de l'OMS montrent que le système de production d'électricité le moins dangereux pour la santé humaine est... le nucléaire. \* 'Décentraliser, c'est bien'. Non : dans la plupart des cas, le système optimal d'un point de vue efficacité (service rendu / coût) consiste à centraliser les systèmes pour profiter du foisonnement et n'investir qu'une fois dans le raccordement, la conversion,... \* 'Diversifier, c'est bien'. Pas forcément : Ajouter un système inefficace à un système efficace, cela ne rapproche pas de l'optimum. Pour les deux derniers points, il faut les comprendre différemment : décentraliser et diversifier permet d'augmenter la résilience du système (sa capacité à fonctionner partiellement en cas de problème) au prix d'un coût plus élevé. Le coût de cette résilience devient complètement démesuré quand on descend la maille à une échelle très locale. \* 'Le problème, c'est l'électricité'. Non : contrairement à la plupart des pays comme par exemple l'Allemagne, le secteur électrique est très peu émetteur en France. Chez nous, l'électricité est une solution plutôt qu'un problème, et nous devrions nous appuyer sur le formidable outil nucléaire que nous avons à notre disposition pour utiliser ce levier. Les deux domaines principaux qui gagneraient à être électrifiés sont le transport (125 TWhélec, gain 125 MtCO<sub>2</sub>) et le chauffage (100 TWhélec, gain MtCO<sub>2</sub>) \* 'La technologie va nous sauver'. Non : avec le recul que je commence à avoir sur les technologies, elles sont certes une aide pour diminuer l'impact des consommations incompressibles mais compter dessus pour résoudre la question climatique est irresponsable. Les actions les plus efficaces sont généralement low tech (mettre un pull, prendre son vélo, conserver et réparer ses affaires, manger moins de viande),

France Nature Environnement tient à saluer les orientations fortes prises dans la Stratégie nationale bas carbone notamment pour développer la production de bois à longue durée de vie, l'utilisation du bois en cascade visant à mieux valoriser les produits bois en fin de vie et la volonté de réduire drastiquement les défrichements. FNE salue également l'implication de la Plateforme Biodiversité pour la Forêt pour assurer le suivi et le contrôle des effets de l'augmentation des prélèvements sur la biodiversité. Mais à contrario, certaines mesures de la SNBC (rédigée avant la crise forestière de 2019) sont aujourd'hui (encore plus qu'avant) inadaptées voire même dangereuses pour l'avenir des forêts françaises. En effet, le puits de carbone forestier connaît un fort infléchissement, ce qui est insensé voire dangereux à l'heure de la crise climatique actuelle et va de plus à l'encontre de l'Accord de Paris. Cet infléchissement est la conséquence d'une forte augmentation de la récolte de bois qui va affecter la biodiversité et la résilience des forêts. Au regard de la crise actuelle, il est nécessaire d'abandonner les vieilles pratiques comme les coupes rases et de revoir totalement la gestion forestière. FNE demande à ce que les chiffres de prévision des récoltes soient revus à la baisse et réactualisés suite à des études menées par des instituts de recherche sur la disponibilité effective qui mettent la biodiversité au cœur de la gestion (et non comme élément annexe), au regard de l'évolution de la crise climatique. Ces chiffres ne doivent pas être le simple prolongement à 2050 des chiffres donnés pour 2035 et sans appui scientifique comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, FNE demande au maintien voire le renforcement du puits de carbone forestier et donc le respect de l'Accord de Paris (d'autant plus important qu'il s'agit d'une politique publique climatique !). De manière concrète, cet objectif est atteignable en diminuant les objectifs de récolte de bois et introduisant des mesures pour interdire les pratiques sylvicoles les plus impactantes comme les coupes rases. En dernier lieu FNE demande à limiter fortement le recours aux technologies de capture et stockage de carbone qui sont encore immatures et coûteuses. **MESSAGES CLES**

1. Diminution du puits de carbone forestier et non-respect de l'Accord de Paris La Stratégie nationale bas carbone ne respecte pas l'Accord de Paris sur son volet forestier : « Au final, le puits de la filière forêt-bois est maintenu malgré une baisse du puits dans les forêts actuelles engendrée par l'augmentation de récolte, grâce au puits des produits bois et des nouvelles forêts ». Dans le document de Synthèse du scénario de référence de la stratégie française pour l'énergie et le climat en page 30, le tableau indique que le puits de carbone forestier passe de 62 MtCO<sub>2</sub>eq en 2015 à 45 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030 à 31 MtCO<sub>2</sub>eq en 2050. Le puits de carbone forestier est donc divisé par 2 ! Pour rappel, l'article 5.1 dit : « Les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention, notamment les forêts. » Par ailleurs, la SNBC prévoit une augmentation du puits net (donc intégrant les produits bois) entre 2030 et 2050. FNE dénonce l'usage abusif du terme puits de carbone qui induit en erreur. Les produits bois ne sont pas des puits de carbone naturels et ne doivent pas être comptabilisés comme tels. De plus, de nombreux scientifiques et le GIEC ont rappelé que l'urgence climatique était maintenant. Augmenter le puits de carbone après 2030 est donc un non-sens climatique, qui n'a pas sa place dans une stratégie climat. Rapport du GIEC : « Limiter le réchauffement à 1.5 °C implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45 % en

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification des énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

{{France Nature Environnement tient à saluer les orientations fortes prises dans la Stratégie nationale bas carbone notamment pour développer la production de bois à longue durée de vie, l'utilisation du bois en cascade visant à mieux valoriser les produits bois en fin de vie et la volonté de réduire drastiquement les défrichements. FNE salue également l'implication de la Plateforme Biodiversité pour la Forêt pour assurer le suivi et le contrôle des effets de l'augmentation des prélèvements sur la biodiversité.}} Mais à contrario, certaines mesures de la SNBC (rédigée avant la crise forestière de 2019) sont aujourd'hui (encore plus qu'avant) inadaptées voire même dangereuses pour l'avenir des forêts françaises. En effet, le puits de carbone forestier connaît un fort infléchissement, ce qui est insensé voire dangereux à l'heure de la crise climatique actuelle et va de plus à l'encontre de l'Accord de Paris. Cet infléchissement est la conséquence d'une forte augmentation de la récolte de bois qui va affecter la biodiversité et la résilience des forêts. Au regard de la crise actuelle, il est nécessaire d'abandonner les vieilles pratiques comme les coupes rases et de revoir totalement la gestion forestière. {{FNE demande à ce que les chiffres de prévision des récoltes soient revus à la baisse et réactualisés suite à des études menées par des instituts de recherche sur la disponibilité effective qui mettent la biodiversité au cœur de la gestion (et non comme élément annexe), au regard de l'évolution de la crise climatique.}} Ces chiffres ne doivent pas être le simple prolongement à 2050 des chiffres donnés pour 2035 et sans appui scientifique comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, {{FNE demande au maintien voire le renforcement du puits de carbone forestier et donc le respect de l'Accord de Paris }} (d'autant plus important qu'il s'agit d'une politique publique climatique !). {{De manière concrète, cet objectif est atteignable en diminuant les objectifs de récolte de bois et introduisant des mesures pour interdire les pratiques sylvicoles les plus impactantes comme les coupes rases.}} {{En dernier lieu FNE demande à limiter fortement le recours aux technologies de capture et stockage de carbone qui sont encore immatures et coûteuses.}}

1. Diminution du puits de carbone forestier et non-respect de l'Accord de Paris La Stratégie nationale bas carbone ne respecte pas l'Accord de Paris sur son volet forestier : « Au final, le puits de la filière forêt-bois est maintenu malgré une baisse du puits dans les forêts actuelles engendrée par l'augmentation de récolte, grâce au puits des produits bois et des nouvelles forêts ». Dans le document de Synthèse du scénario de référence de la stratégie française pour l'énergie et le climat en page 30, le tableau indique que le puits de carbone forestier passe de 62 MtCO<sub>2</sub>eq en 2015 à 45 MtCO<sub>2</sub>eq en 2030 à 31 MtCO<sub>2</sub>eq en 2050. Le puits de carbone forestier est donc divisé par 2 ! Pour rappel, l'article 5.1 dit : « Les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention, notamment les forêts. » Par ailleurs, la SNBC prévoit une augmentation du puits net (donc intégrant les produits bois) entre 2030 et 2050. {{FNE dénonce l'usage abusif du terme puits de carbone qui induit en erreur.}}

{{Les produits bois ne sont pas des puits de carbone naturels et ne doivent pas être comptabilisés comme tels.}} De plus, de nombreux scientifiques et le GIEC ont rappelé que l'urgence climatique était maintenant. Augmenter le puits de carbone après 2030 est donc un non-sens climatique, page 135

Rapport du GIEC : « Limiter le réchauffement à 1,5 °C implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre

19/02/2020	15:19	Où sont passés les commentaires ?	Bonjour, Sauf erreur de ma part, il n'est pas possible de prendre connaissance des commentaires des participants à cette consultation. Merci de m'éclairer sur la manipulation à faire pour les rendre visibles. Bien cordialement.	prop
------------	-------	-----------------------------------	---	------

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification de ces énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification des énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification des énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

19/02/2020	16:02	Efforts insuffisants sur certains secteurs	Les efforts demandés à l'industrie et à l'agriculture sont insuffisants. Le déploiement d'une agriculture bio et plus respectueuse de la nature, la réimplantation de haies, permettraient d'atteindre de meilleurs objectifs.	prop
19/02/2020	16:12	Commentaire de France Chimie sur la SNBC	Comme le souligne le projet de SNBC, l'industrie française a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 45 % entre 1990 et 2017. Ce secteur a ainsi porté les trois quarts des efforts nationaux en matière de lutte contre le changement climatique ces 30 dernières années. La Chimie a largement contribué à cet effort puisqu'elle a réduit ses émissions de plus de 60 % depuis 1990, tout en connaissant une forte croissance. La cible fixée par le projet de SNBC pour l'industrie correspond à une réduction supplémentaire de 35 % d'ici 2030. Cette cible est extrêmement ambitieuse et bien supérieure à celle qui est fixée au niveau européen. La SNBC continuerait donc de faire porter sur l'industrie les efforts de décarbonation les plus importants. Ceci appelle deux remarques de la part de France Chimie : -Les moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics doivent être nettement augmentés pour être en cohérence avec l'ambition fixée ; -La politique climatique de la France doit maintenir la compétitivité de l'industrie de manière à éviter une désindustrialisation qui se traduirait par une forte augmentation de la contribution de la France au changement climatique. Les futures réductions d'émission de gaz à effet de serre de l'industrie nécessiteront de poursuivre les économies d'énergie, mais surtout de décarboner la production de chaleur et d'innover pour développer des technologies de rupture. Or, ces deux leviers ne sont actuellement pas suffisamment compétitifs pour faire face à la concurrence internationale, même avec les aides publiques existantes. En effet, décarboner 20 % de la chaleur consommée par la Chimie impliquerait un investissement d'un milliard d'euros sur 10 ans et une augmentation des coûts annuels de 100 M€. De la même manière, les technologies de capture et stockage ou utilisation du CO2, de production d'hydrogène décarboné, ou encore de recyclage chimique seront essentielles pour atteindre la neutralité carbone, mais elles ne sont ni suffisamment matures, ni suffisamment compétitives. Des investissements considérables devront être réalisés dans un contexte de compétition internationale intense. Il convient donc de s'assurer que la transition énergétique maintienne, voire d'améliore, la compétitivité de l'industrie en France. En effet, si la production française venait à être remplacée par des importations provenant de pays moins vertueux sur le plan environnemental, l'empreinte carbone de la France augmenterait fortement. A l'inverse, des travaux conduits dans le cadre de la préparation de cette SNBC ont conclu qu'un scénario qui reposait sur une ré-industrialisation de la France conduisait à une plus forte réduction de l'empreinte carbone. France Chimie regrette que ce scénario, pourtant plus favorable d'un point de vue environnemental, n'ait pas été retenu par les pouvoirs publics. D'autant que le Pacte Productif vise par ailleurs à augmenter la part de l'industrie dans le PIB français. Nous appelons donc les pouvoirs publics à piloter la politique climatique de la France en fonction cette empreinte carbone, qui représente la vraie mesure de la contribution de la France au changement climatique.	prop
19/02/2020	16:17	La Nature, meilleur outil pour stoker le carbone	Ce projet est trop centré sur des solutions technologiques alors que la nature est la solution fiable et peu coûteuse pour capturer et stocker le carbone !	prop

19/02/2020	16:56	Stratégie bas-carbone et solutions fondées sur la nature : le cas des tourbières	<p>Dans le cadre de ce projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone, l'importance des solutions fondées sur la nature doit être fortement mise en avant. De nombreux travaux, dont notamment celui de Daniel Gilbert enseignant-chercheur à l'Université de Franche-Comté, mettent en lumière par exemple la contribution non négligeable que pourraient apporter les tourbières françaises dans cette dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les tourbières constituent en effet des réserves de carbone, accumulé sous forme de tourbe, plus conséquentes que les forêts : les 4 millions de km<sup>2</sup> de tourbières mondiales stockent l'équivalent de 75 % de tout le carbone de l'air, ou celui de toute la biomasse terrestre, ou encore 2 fois le carbone stocké dans toute la biomasse forestière du monde. En France, les tourbières représenteraient 0,2 % de la surface mais 5 % du carbone total des sol. Rien que dans le Massif du Jura par exemple, on estime ainsi que 2,7 millions tonnes de carbone soit 9,7 tonnes eqCO<sub>2</sub> sont stockées dans les tourbières. Un abaissement prolongé et répété de la nappe d'eau dans le cas des tourbières dégradées peut induire un arrêt de la production de tourbe. Les habitats et espèces qui composent normalement la tourbière régressent voire disparaissent totalement. La tourbe la constituant se minéralisant, la tourbière passe d'un statut de puits de carbone à celui d'émissaire, augmentant ainsi l'effet de serre. Dans le cadre de la construction d'une stratégie bas-carbone, il paraît donc indispensable d'intégrer la protection des tourbières non perturbées et donc de leurs stocks de carbone accumulés. Le second enjeu sera également de préserver les stocks de carbone et limiter les émissions de GES issues des tourbières très dégradées ou « détruites » notamment grâce à des projets de réhabilitation (à l'image de ce qui est fait dans le cadre du programme européen Life tourbières du Jura coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté). En induisant globalement une rehausse de leurs nappes phréatiques, ces projets de réhabilitation permettent de donner de la résilience aux écosystèmes tourbeux, c'est-à-dire une meilleure capacité à supporter les changements, dont le changement climatique, et donc permettre aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de mieux se maintenir. Ils permettent de rééquilibrer et si possible inverser le bilan carbone des tourbières en les faisant repasser du statut d'émissaire à celui, normal, de puits. Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire que des financements de l'état soient disponibles afin d'améliorer la connaissance sur les tourbières en France (inventaires, états de conservation, menaces, etc.) et de permettre la mise en œuvre de projets de réhabilitation.</p>	prop
------------	-------	--	--	------

usages du bois ayant une plus longue durée de vie et un potentiel de substitution élevé (massification du recours au bois dans la construction). Développer l'éco-conception des bâtiments bois. (Orientation F2). Ce point nécessiterait d'être beaucoup plus approfondi en précisant : Encourager la production de bois d'œuvre (produits à longue durée de vie) face au bois d'industrie et bois énergie (BIBE) en limitant la production de BIBE à des contextes peu favorables au bois d'œuvre ; Orienter l'usage du « bois énergie » vers la production locale de chaleur. f. Industrie - Energie - Déchets • Les émissions de GES du secteur de l'industrie sont passées d'environ 140 Mt en 1990 à 80 Mt en 2017. Dans le même temps la part de l'industrie dans la part de l'industrie dans le PIB français est passée d'environ 25 % à 17 %. Le chapitre dédié à l'industrie dans la SNBC laisse croire qu'il suffirait de poursuivre la tendance des 3 dernières décennies pour atteindre la neutralité carbone, mais si on poursuit cette trajectoire, cela revient à transférer tous nos GES sur nos importations qui ne sont pas comptabilisés, d'où la recommandation transverse d'intégrer une réflexion en empreinte carbone plutôt qu'en émissions nationales. • Le chapitre Stratégie indique que « La transition vers une industrie la plus proche possible du zéro-carbone à l'horizon 2050 nécessite une transformation en profondeur de l'industrie. Pour cette raison, la SNBC doit proposer des mesures les plus efficaces, bien que contraignantes, dès aujourd'hui, car les transformations incrémentales ne suffiront pas ». Pourtant aucune mesure contraignante n'est listée dans les orientations. • Les sujets de santé et sécurité au travail disposent en France d'un cadre législatif très complet qui pousse les entreprises à réduire sans cesse le nombre d'accident au travail. Un cadre législatif similaire pour les aspects climatiques et sobriété énergétique doit être mis en place pour permettre d'intégrer ces problématiques dans l'ensemble des industries françaises. • La PPE n'est mentionné qu'à la fin du chapitre sur la production d'énergie sans en préciser le rôle. L'articulation entre la SNBC et le PPE devrait être mieux expliquée. 2- Remarques concernant la PPE • La PPE affiche avec raison une priorité à la lutte contre le changement climatique. L'évolution du climat crée en effet une situation d'urgence et l'objectif crucial de baisse rapide et irréversible de toutes les émissions de gaz à effet de serre doit être le point d'entrée prioritaire de tous les choix qui sont réalisés. • La perspective de la fin de toute production d'électricité à partir de charbon dans notre pays inscrite dans la PPE est très positive et comporte un affichage politique fort qu'il convient de valoriser. • L'accent mis sur le chauffage des bâtiments et des habitations et l'orientation vers le remplacement des modes de chauffage les moins performants et les plus coûteux est essentiel pour réduire les émissions de CO2. L'objectif de remplacement des chaudières fioul chez les particuliers est un point très positif. Il doit permettre d'aller vers des modes de chauffage modernes décarbonés en excluant toutes les énergies fossiles, y compris le gaz naturel. • La PPE ne précise pas assez les objectifs de l'Etat pour chacune des énergies. Si l'inscription des orientations décidées par le parlement quant au mix électrique sont un passage obligé de la PPE, le gouvernement doit AUSSI y inscrire la transcription opérationnelle des autres objectifs notamment en termes de réduction de consommation d'énergie fossile (dont l'essentiel est consommé en dehors de la génération d'électricité) et les moyens consacrés. Notamment, la question du repli progressif des réseaux de gaz naturel induits par la mise en œuvre de la SNBC (sortie du gaz à l'horizon 2050) doit être initiée dès la présente PPE afin d'éviter les coûts échoués pour la collectivité. De même, la question des services de distribution de carburant doit être envisagée et affichée avec la perspective de neutralité carbone. • L'absence de recherche d'une prise en compte globale de la dimension économique dans la PPE est très préoccupante. Il est indispensable de pratiquer la vérité de la situation économique dans les travaux de la PPE. En particulier, l'étude d'impact économique n'exploire pas des scénarios alternatifs et ne s'appuie que sur un unique outil de modélisation

Ce document présente la proposition d'EDF SA concernant la prise en compte des enjeux et particularités des Zones Non Interconnectées (ZNI) au réseau d'électricité métropolitain continental dans le projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone. Cette proposition est présentée en cohérence avec les grands enjeux de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en ZNI qui, pour l'électricité, est de passer d'un système électrique majoritairement carboné à un système électrique dé-carboné. Le mix électrique en ZNI est majoritairement basé sur les énergies fossiles (fioul, charbon). Pour développer la production d'électricité dé-carbonée, une solution étudiée en complément du développement des ENR prévu par les PPE dans les ZNI, est la substitution des énergies fossiles par de la biomasse liquide (pour le fioul) et solide (pour le charbon). EDF propose de prendre en compte dans le projet de stratégie nationale bas carbone visé à l'article premier du projet de décret relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone, la spécificité des ZNI pour l'utilisation de filières biomasse liquide pour la production de l'électricité. Pour atteindre la neutralité carbone, il est indiqué dans le projet de stratégie que « la décarbonation quasi-complète de la production d'énergie nécessite de se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivante : ressources en biomasse (déchet de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...), chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et électricité décarbonée » (page 30/194). Nous proposons que le caractère unique des sources d'énergie proposées pour la production d'énergie intègre toutes les filières biomasse répondant aux critères de durabilité des directives et règlements européens ainsi que les articles L.661-1 à L.661-9 du code de l'énergie précisant la liste des critères à respecter. En particulier, il est souhaitable que le projet de décret laisse la possibilité de rendre possible l'usage de ressources en biomasse durable (liquide ou solide, déchets ou produits) pour la production d'électricité dans les ZNI. Partant, notre proposition consisterait à modifier le paragraphe susmentionné comme suit : « la décarbonation quasi-complète de la production d'énergie nécessite de se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivante : ressources en biomasse (liquide ou solide, déchets ou produits) si celles-ci répondent aux critères de durabilité des règlements et directives européennes et du code de l'énergie, chaleur issue de l'environnement (géothermie, pompes à chaleur...) et électricité décarbonée. » Allocation des ressources biomasse pour des usages à haute valeur ajoutée et ayant peu de possibilités de substitution Le scénario retenu sur la consommation de ressources en biomasse s'oriente pour les combustibles liquides et gazeux vers des usages « à haute valeur ajoutée et ayant peu de possibilités de substitution ». Le graphique en page 30/194 du rapport prend comme hypothèses l'utilisation de gaz dé-carboné ou de biomasse solide pour la production d'électricité, et l'utilisation de biocarburant (biomasse liquide) uniquement pour le transport maritime et aérien. La consommation de ressources en biomasse liquide pour la production d'électricité dans les ZNI représentant un besoin plus limité que les besoins nationaux, elle n'apparaît pas sur ce graphique. Pour autant, la production d'électricité à partir de moteurs et turbines utilisant de la biomasse liquide fait partie des solutions étudiées dans les réseaux et micro-réseaux des ZNI. Notons à ce titre, l'intérêt de l'utilisation des moteurs et turbines pour le service rendu au système : flexibilité du fonctionnement de base à extrême pointe, réglage de la fréquence et la tension, rapidité de mise en œuvre des installations mobiles, peu de modifications des installations et infrastructures existantes limitant ainsi les coûts et les délais de conversion. Ainsi, même si les volumes sont modestes à l'échelle nationale, ils peuvent avoir un rôle essentiel pour

La SNBC proposée présente d'indéniables avancées par rapport au précédent exercice. L'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en est un bon exemple. Mais ces évolutions sont l'arbre qui cache la forêt : sur de trop nombreux points, l'écart entre le discours et les ambitions à 2050 d'un côté et les mesures et objectifs à court terme de l'autre est criant. La transition énergétique doit démarrer dès maintenant ; pour cela, tous les leviers à notre disposition doivent être activés. L'impensable recul sur les budgets carbone Dans le projet de SNBC le gouvernement fait le quadruple constat suivant : - les prix de l'énergie sont plus bas qu'envisagé, entraînant des consommations plus importantes que ce qui était anticipé - les véhicules neufs sont moins performants qu'escompté - le report modal du fret routier vers le fret ferroviaire est moins significatif que prévu - le rythme de rénovation n'est pas conforme aux attentes, tout comme la performance de rénovation La réponse logique à ce constat serait d'augmenter significativement les efforts pour contrebalancer les émissions de GES qui dépassent le premier budget carbone (+65 Mt sur la période 2015-2018). À la place le choix est fait d'augmenter le deuxième budget carbone (2019-2023) de 6%, soit un dépassement de 120 Mt ! Le tout "dans un souci de réalisme". Face aux enjeux climatiques, le réalisme nous invite-il à différer l'action et à faire reporter aux prochains gouvernement la responsabilité de mettre en place les actions nécessaires ? Pour mémoire le Haut Conseil pour le Climat (HCC) affichait en juin dernier la nécessité de revoir à la baisse le deuxième budget carbone. Le projet de SNBC indique une prise en compte de l'avis du HCC sur les projets de budget carbone, mais c'est la décision inverse de la recommandation qui a été prise ; pourquoi mettre en place de telles instances si leurs avis sont ignorés ? Après les reculs sur l'échéance de baisse de la part du nucléaire et sur les objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale, la stratégie consiste-t-elle désormais à fixer des objectifs ambitieux à 2050 tout en repoussant les objectifs de court terme, ceux qui engagent réellement les décideurs en place ? Il paraît peu vraisemblable de compter sur d'hypothétiques futures actions qui devront permettre de compenser les 185 Mt de CO2 émises en surplus sur la période 2015-2023, alors qu'on n'est pas capable aujourd'hui de mettre en place des mesures ambitieuses dans les transports ou dans le bâtiment ; il est notamment indispensable de remettre sur la table la question de la composante carbone - qui doit nécessairement être accompagnée de mesures redistributrices - ou la redevance kilométrique poids lourds. Une maîtrise de la demande toujours sans ambition Dans le secteur des transports, le trafic de voitures particulières stagne jusqu'en 2050 pendant que le trafic poids lourds augmente quant à lui de 12 %. La baisse du trafic routier est pourtant la clé pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES mais aussi la baisse des émissions de particules fines, comme l'a rappelé en juillet dernier l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire. Pour elle, il est nécessaire de « considérer la problématique de la pollution de l'air par le trafic routier plutôt que de raisonner en options technologiques », et de « considérer l'évolution technologique [...] mais aussi et surtout la réduction du trafic » (source : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0156Ra.pdf>). Dans un souci de réduction des émissions de GES liées au transport, de baisse de la contrainte sur la ressource en énergies renouvelables et de réduction des émissions de particules fines, la SNBC doit impérativement devenir plus ambitieuse et activer l'ensemble des leviers permettant de réduire le trafic routier. Au-delà de ce secteur, c'est la politique d'ensemble de maîtrise de l'énergie qui doit être revue. Dans la version proposée, la SNBC ne remplit pas l'objectif de baisse de 50 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2050. Il est donc indispensable de renforcer l'action et

19/02/2020	17:39	Stratégie bas-carbone et solutions fondées sur la nature : le cas des tourbières	<p>Dans le cadre de ce projet de décret relatif à la stratégie bas-carbone, l'importance des solutions fondées sur la nature doit être fortement mise en avant. De nombreux travaux, dont notamment celui de Daniel Gilbert enseignant-chercheur à l'Université de Franche-Comté, mettent en lumière par exemple la contribution non négligeable que pourraient apporter les tourbières françaises dans cette dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les tourbières constituent en effet des réserves de carbone, accumulé sous forme de tourbe, plus conséquentes que les forêts : les 4 millions de km<sup>2</sup> de tourbières mondiales stockent l'équivalent de 75 % de tout le carbone de l'air, ou celui de toute la biomasse terrestre, ou encore 2 fois le carbone stocké dans toute la biomasse forestière du monde. En France, les tourbières représenteraient 0,2 % de la surface mais 5 % du carbone total des sol. Rien que dans le Massif du Jura par exemple, on estime ainsi que 2,7 millions tonnes de carbone soit 9,7 tonnes eqCO<sub>2</sub> sont stockées dans les tourbières. Un abaissement prolongé et répété de la nappe d'eau dans le cas des tourbières dégradées peut induire un arrêt de la production de tourbe. Les habitats et espèces qui composent normalement la tourbière régressent voire disparaissent totalement. La tourbe la constituant se minéralisant, la tourbière passe d'un statut de puits de carbone à celui d'émissaire, augmentant ainsi l'effet de serre. Dans le cadre de la construction d'une stratégie bas-carbone, il paraît donc indispensable d'intégrer la protection des tourbières non perturbées et donc de leurs stocks de carbone accumulés. Le second enjeu sera également de préserver les stocks de carbone et limiter les émissions de GES issues des tourbières très dégradées ou « détruites » notamment grâce à des projets de réhabilitation (à l'image de ce qui est fait dans le cadre du programme européen Life tourbières du Jura coordonné par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté). En induisant globalement une rehausse de leurs nappes phréatiques, ces projets de réhabilitation permettent de donner de la résilience aux écosystèmes tourbeux, c'est-à-dire une meilleure capacité à supporter les changements, dont le changement climatique, et donc permettre aux habitats et espèces d'intérêt communautaire de mieux se maintenir. Ils permettent de rééquilibrer et si possible inverser le bilan carbone des tourbières en les faisant repasser du statut d'émissaire à celui, normal, de puits. Pour répondre à ces enjeux, il est nécessaire que des financements de l'état soient disponibles afin d'améliorer la connaissance sur les tourbières en France (inventaires, états de conservation, menaces, etc.) et de permettre la mise en œuvre de projets de réhabilitation.</p>	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	17:46	<p>Quelques remarques/questions arithmétique autour du système énergétique et du chauffage dans le bâtiment</p>	<p>1 -Système énergétique- Comment peut-on imaginer des émissions liées à la production d'énergie autour de 2MTCO2 alors si l'on fait l'hypothèse d'un mix 100% élec même avec seulement du nucléaire à 6gCO2/kWh (ce qui me semble impossible, il faudra toujours un peu de gaz) et une conso constante cela fait 3MT. Je comprends que les émissions du mix énergétiques sont incluses dans le transport et le bâtiment ? Si on a un mix avec 50% Eolien (à 10g,) 25% PV (disons 20g si les panneaux sont faits en Europe) 20% hydro et 5%biogaz (à 100g, ça dépend de l'origine) 10GW de batteries de 5 heures cela fait moins de 1MT, alors on monte à 8 MT. Et ça n'est que l'électricité, il y aura bien du biogaz ? Des CCG-biogaz sont-elles intégrées dans le scénario ? Comment intègre-t-on la possibilité d'aller plus vite sur le biogaz ? Pourquoi ne pas faire en sorte que ceux qui rendent nécessaire ce biogaz (industrie et production renouvelable) contribuent au financement (ce serait plus adéquat d'avoir des projets éolien+biogaz que éolien+batterie il me semble). 2 -rénovation bâtiment et changement mode de chauffage- rénover en BBC 5000 millions de m<sup>2</sup> de résidences déjà construites si l'on fait du 300 euros/m<sup>2</sup> (l'entreprise Dorémi dit 450 pour les maisons aujourd'hui) cela donne 1500 milliard soit 50 milliard par an d'ici 2050. J'ai lu la note de bas de page 46 et je note les 25 milliards par an prévus pour tout le secteur du bâtiment mais je suis curieux de connaître les modèles associés. Par ailleurs 15 millions de PAC si elles sont installées avant rénovation peuvent épuiser un gisement en rendant moins intéressant les travaux de rénovation sur des logements sur-dimensionnés (même raisonnement peut être fait avec des rénovations trop peu ambitieuses). En plus de cela, sans rénovation, les 15 millions de PAC en France rajouteront aujourd'hui autour de 1GW/°C de thermosensibilité aux 2.5GW/°C que nous avons dans le mix électrique. Ce serait il me semble une difficulté majeure pour le système électrique et serait contre-productif vis à vis des émissions. Comment fait-on pour commencer par ce qui coûte 10 fois plus cher (rénovation) au lieu de commencer d'abord par ce qui est facile (15 millions de PAC —&gt; 150 milliards, 10 milliards par an) ? La réglementation de la RE2020 est-elle compatible avec cette difficulté ? Ici aussi le biogaz pourrait aider avec les PAC hybrides. 3 - Méthodologie. Je pense qu'il serait intéressant de produire un descriptif des hypothèses et calculs. Désolé du peu de temps que j'ai eut à consacrer à ce texte et de son caractère succinct, je me tiens disponible pour détailler calculs/discussions/hypothèses. Cordialement Robin</p>	prop
------------	-------	---	---	------

19/02/2020	17:47	Contribution à la SNBC sur les volets transports et batiments	<p>Général: Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC. Transport: La SNBC doit être plus précise sur la façon d'atteindre les objectifs de réduction d'émissions et trois axes sont à mettre en œuvre conjointement avec en 1) Déconstruire le système voiture en agissant sur l'urbanisme pour réduire les distances, sur les règles fiscales pour les rendre incitatives à l'usage de modes décarbonés, tout en rendant moins attractive la voiture en solo, en 2) Développer un système de modes actifs et partagés (marche, cycles, transports en commun, covoiturage), et en 3) Susciter et accompagner le changement de comportement par des actions de communication et de pédagogie, et en accompagnant la mise en place de Plans de mobilité employeurs. Si on veut réduire fortement les émissions de CO2 des voitures particulières, la SNBC doit inciter à réorienter le marché vers des voitures plus légères et moins émettrices. Il n'est pas normal que la part des SUV augmente alors que la masse d'un véhicule influe directement sur sa consommation, donc ses émissions. Enfin la vitesse doit être revue à la baisse, notamment sur autoroute (<math>E = \frac{1}{2} mv^2</math>). La SNBC doit conduire à favoriser le transport ferroviaire moyenne et longue distance, au détriment du transport aérien moyen-courrier : abandon des projets de construction ou d'extension d'aéroports, régulation plus stricte des avantages financiers accordés au transport aérien, gros consommateur d'énergie et peu générateur d'emplois. Bâtiments: L'atteinte d'un parc de bâtiments 100% bas-carbone en 2050 suppose qu'ait été réalisée à cette échéance une division par un facteur 2 des consommations d'énergie et une division par un facteur 10 du contenu CO2 de l'énergie consommée. Ce double objectif extrêmement ambitieux nécessite une stratégie claire, une évolution de la réglementation thermique qui jusqu'à ce jour ne tient pas assez compte des objectifs climatiques, des investissements massifs, une formation de l'ensemble des acteurs (architectes, ingénieurs, artisans) et une sensibilisation accrue du grand public et des décideurs (qui ont un impact important sur le secteur, notamment les élus locaux). La nécessaire décarbonation des moyens de production de chaleur (pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire) passe par le recours à des solutions techniques éprouvées (pompes à chaleur, biomasse, solaire, récupération de chaleur sur eaux grises...). Les dispositifs d'aide aux moyens de chauffage fortement carbonés (chaudières gaz notamment) doivent cesser immédiatement. Les calculs d'émissions de CO2 du secteur du bâtiment ne tiennent pas compte des émissions induites par la construction des bâtiments neufs. Ce poste est à prendre en compte dans le bilan. La réduction de la quantité de bâtiments construits et le recours massifs aux matériaux biosourcés sont les principaux leviers pour limiter les émissions de ce poste. Un plan de sortie rapide du « tout béton », principal poste d'émissions dans la construction d'un bâtiment neuf, doit être élaboré. Les risques associés (notamment les risques socio-économiques associés à l'impact sur le secteur de la construction et du béton) doivent faire l'objet d'une étude approfondie et de mesures d'accompagnement, mais la filière bois (locale) doit en être un grand bénéficiaire.</p>	prop
------------	-------	---	---	------

19/02/2020	18:00	<p>Contribution de l'UFIP sur les projets révisés de SNBC et PPE (synthèse et position détaillée sur la PPE)</p>	<p>la recherche en faveur d'une réduction accentuée des consommations unitaires des véhicules et sur la qualité des carburants (indice d'octane) soient stimulée. -Tenir compte du CO2 « vert » des carburants pour l'atteinte des objectifs CO2 (normes gCO2/km) des constructeurs automobiles car les carburants liquides bas carbone sont une solution efficace et compétitive en termes de bilan coût/efficacité, validée par des analyses de cycle de vie (ACV) à généraliser (notamment l'analyse des coûts à la tonne de CO2 évitée des différentes mesures proposées). . -Garantir le principe de neutralité technologique dans le cadre d'objectifs environnementaux spécifiques, sans occulter les risques de toute stratégie de massification de la mobilité électrique, et laisser émerger les meilleures solutions technologiques sans exclure a priori des technologies qui ont fait leurs preuves. 4.L'industrie pétrolière opère des infrastructures énergétiques et industrielles essentielles pour le pays et dont l'avenir doit être conforté. •Le constat : -La baisse de la consommation programmée et les objectifs de transition énergétique auront un impact sur l'outil industriel (raffineries, dépôts et réseaux de stations-service) et portuaire qui doit être examiné et accompagné d'une vision à long terme pour l'industrie dans les territoires, pour la sécurité et la qualité de l'approvisionnement en France, et pour les emplois industriels, afin de ne pas être en décalage avec nos voisins européens, actifs dans cet accompagnement. •Nos demandes : -Pour assurer l'avenir des bassins industriels et des emplois associés, il est d'abord impératif de défendre la compétitivité de l'industrie pétrolière française, en : ☛Stabilisant le cadre réglementaire dans lequel elle évolue et assurant sa sécurité juridique, ☛Supprimant ou refusant toute mesure réglementaire qui pénalise la compétitivité de l'industrie française du raffinage (par rapport à ses concurrents en Europe et hors Europe), ☛Evitant de créer des contraintes strictement nationales (par exemple l'origine du brut et des produits, l'incorporation d'hydrogène « renouvelable ou bas carbone » : l'industrie apportera sa contribution à la définition des prochaines dispositions sur l'hydrogène), ☛Considérant avec attention que le système européen de l'ETS avec un prix du CO2 en hausse pénalisera les raffineries européennes et leur compétitivité (près de 1 milliard d'euros pour les raffineries française sur 2021-2030) et en s'assurant que la révision en cours du benchmark et des dispositions pour la compensation des coûts indirects du CO2 prennent en compte équitablement la réalité technique et économique des sites français. ☛Veillant a minima au maintien de la compétitivité intra européenne avec des mesures de soutien aux outils industriel</p> <p>comme nos voisins européens qui affichent des ambitions fortes pour la réduction de GES à 2050 (ex : Pays-Bas). ☛Encourageant la mise en œuvre de l'économie circulaire tant dans le raffinage et la distribution que dans la production de pétrole (recyclage, , utilisation des calories des eaux chaudes issues de la production pétrolière, lubrifiants ....). -Il est ensuite nécessaire de favoriser les adaptations à long terme de l'industrie, en : ☛Proposant des aides à l'adaptation des outils aux enjeux de la transition (soutiens aux améliorations d'efficacité énergétique, au changement de combustibles pour les réductions d'émissions, aux actions conduisant à la réduction des coûts de l'énergie), pour faciliter les mutations industrielles, ☛Promouvant la R et D, au niveau national et européen, sur le CCUS (Carbon Capture, Utilisation and Storage) et le développement industriel de ces technologies innovantes, via le lancement de projets pilotes de démonstration sur les plateformes industrielles, ☛Privilégiant l'utilisation de l'hydrogène co-produit et auto-consommé dans les procédés de raffinage et soutenant, en complément, toutes les solutions d' « hydrogène bas carbone » en se fondant sur la neutralité technologique, qui s'appuie sur les critères de qualification bas carbone des modes de production de l'hydrogène déterminés par une analyse de cycle de vie.</p>	prop
------------	-------	--	---	------

La loi Climat projetée dans le Pacte Vert vise à renforcer les actions de décarbonation de l'Union européenne pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Ces objectifs sont indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique. La France a déjà inscrit cet objectif dans la loi et la SNBC a tenu compte de cette orientation. Face à l'urgence climatique, réitérée mi 2019 par le GIEC dans son rapport sur le 1,5°C, l'AGPM et l'AGPB estiment que la France doit mettre en œuvre toutes les solutions durables disponibles immédiatement pour atténuer le changement climatique. L'agriculture, et les grandes cultures, sont à la fois victime du réchauffement climatique, cause d'émissions de GES, mais aussi une partie de la solution, comme l'ont reconnu la COP 21 en 2015 et le GIEC. Une agriculture performante et productive est nécessaire pour relever le double défi de la sécurité alimentaire et du climat. Même si des changements dans les régimes alimentaires et la réduction du gaspillage pourront y contribuer aussi, nourrir 9 à 10 milliards d'habitants en 2050 passera par une hausse de la production agricole et de la productivité, alors que les surfaces arables disponibles par habitant diminuent inexorablement. L'efficacité agricole est d'autant plus importante car la limitation du défrichement et de la déforestation est un levier de la protection de la biodiversité. Dans ce cadre, l'AGPM et l'AGPB estiment que les grandes cultures françaises doivent contribuer à la sécurité alimentaire et pour l'atténuation du changement climatique. Les grandes cultures sont une formidable pompe à carbone, grâce à l'efficacité de leur photosynthèse. Elles captent 290 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> annuellement pour produire de la biomasse au service de la bioéconomie. La bioéconomie est un levier majeur de décarbonation de l'économie et de séquestration du carbone capté par les forêts et l'agriculture : non seulement elle valorise le carbone renouvelable issu d'une exploitation durable de la biomasse agricole, résultat de la photosynthèse mais, en plus, elle s'appuie sur une complémentarité des usages pour nourrir, pour fournir de l'énergie et des matériaux et pour augmenter la matière organique des sols. Pour le GIEC, la biomasse fait partie des leviers indispensables pour combattre le réchauffement climatique. Dans son étude sur le 4 pour 1000, l'INRA confirme que c'est dans le secteur des grandes cultures que réside un des plus forts potentiels de stockage de carbone en France. Ainsi, plus de 30 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq sont restitués par an sous forme d'humus par les racines et les résidus des grandes cultures, soit environ 2,2 t/ha. Selon l'étude 4 pour 1000 de l'INRA, l'extension maximale des cultures intermédiaires, sans exportation de cette biomasse, pourrait représenter un stockage additionnel moyen en carbone de 2 pour 1000 pour les surfaces nationales de grandes cultures et prairies temporaires. L'insertion d'une culture intermédiaire a le potentiel de séquestrer 1 à 2 t CO<sub>2</sub> par an. Par ailleurs, divers leviers permettent aux grandes cultures de réduire les émissions au champ ou dans des secteurs utilisateurs de biomasse. Ainsi, l'accroissement du recours aux biocarburants durables de première génération d'origine européenne comme le bioéthanol, source de multiples externalités positives, est nécessaire pour répondre aux nouveaux objectifs de décarbonation totale des transports. En particulier, le bioéthanol européen apporte en moyenne une réduction de 70% des émissions de GES par rapport à l'essence, et contribue à l'autonomie protéinique européenne. Le bioéthanol carburant durable réduit aussi les émissions de particules et d'oxyde d'azote. L'AGPM et l'AGPB souhaitent que le rôle de solution dans la lutte contre le réchauffement climatique de la bioéconomie agricole céréalière soit reconnu dans la SNBC à la hauteur de ses atouts. Elles estiment, sans que cela nuise aux objectifs alimentaire, qu'il est possible de développer et tirer mieux profit de la pompe à carbone des céréales. Pour

{{Avant-propos : }} Les rapports scientifiques se succèdent et convergent vers le même constat, le changement climatique est en passe d'engendrer des bouleversements sans précédents sur l'ensemble de notre planète. Un constat qui est attesté par les agriculteurs, qui font partie des premières victimes du changement climatique. Notre production alimentaire étant par nature climato-dépendante, l'urgence à la fois climatique et alimentaire nous impose de nous adapter. Manger en quantité suffisante et en qualité est le premier levier du développement des sociétés humaines. {{ Le secteur agricole entend s'inscrire pleinement dans l'atteinte de la neutralité carbone :}} Les 3 enjeux de la neutralité carbone sont de réduire les émissions, stocker le carbone et substituer le carbone fossile. En tant que deuxième secteur émetteur de GES, l'agriculture est bien sûr concernée. L'agriculture doit s'adapter au changement climatique dans le but de continuer à produire, et même d'augmenter la production pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Mais l'agriculture a ceci de spécifique qu'elle fait partie de la solution et constitue l'un des piliers de la neutralité carbone, par son rôle dans la captation de carbone, en particulier par son intervention sur les sols et l'ensemble des éco-systèmes. - L'enjeu est à la fois de renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux effets du changement climatique, et augmenter la capacité des écosystèmes à stocker le carbone dans les plantes et les sols. Il n'y a pas de recette miracle, l'agriculture doit avancer sur les deux pieds de l'atténuation et de l'adaptation - Le secteur agricole a diminué ses émissions durant les 20 dernières années, naturellement, grâce à une agriculture efficiente et intensifiée. A l'unité produite, les émissions de GES de l'agriculture ont été réduites. Ce bon résultat est également dû à la synergie entre bonnes pratiques agricoles et efficacité économique. Les solutions existent, elles sont multiples, il faut maintenant les déployer à grande échelle - Il faut raisonner sur l'empreinte carbone de l'assiette. Nous mettons en garde contre la déforestation importée et la fuite de carbone. Face à des objectifs français ambitieux en matière de neutralité carbone, la tentation de la « mise sous cloche » de la production française n'est certainement pas la solution au risque de favoriser les importations. Cela soulève le problème des cohérences des politiques publiques aux niveaux national et international, mais aussi notre capacité à améliorer la compétitivité de la production agricole française. L'adaptation et l'atténuation de l'agriculture française et européenne face au changement climatique impose cette cohérence, sans oublier que l'agriculture française a été primée comme « modèle le plus durable du monde » selon l'indice de durabilité alimentaire élaboré par « The Economist ». L'agriculture est une activité économique productive. Il faut donc trouver une cohérence entre la réponse au défi du changement climatique et le résultat économique des exploitations agricoles. Le maintien du potentiel de production et de la compétitivité de l'agriculture française sera la bonne réponse. Stratégie Nationale Bas Carbone : La FNSEA a bien noté les points de vigilance ajoutés depuis nos précédentes contributions et se réjouit de la prise en compte ces points d'attention. Néanmoins, il en reste certains que la FNSEA souhaiterait mettre en avant : {{Orientation A2:}} réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile et développer l'usage des énergies renouvelables : -Le développement des Certificats d'Economie d'énergie a besoin de soutien plus important dans les territoires pour le secteur agricole, du fait du caractère diffus de ces économies ainsi que de la lourdeur administrative qu'ils représentent. {{ Orientation A3: }} développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2

19/02/2020	18:39	Consultation sur la SNBC et la PPE : observations de l'Afep	<p>Les entreprises de l'Afep ont pris bonne note des nouvelles versions de SNBC et de PPE portées à la consultation du public. Elles considèrent que l'objectif d'atteinte de la neutralité climatique de la France en 2050 est un objectif très ambitieux qui va nécessiter un surcroît important d'investissements bas carbone par rapport à la tendance actuelle. Comme le note le projet de SNBC avec le chiffrage d'Institute for climate economics (I4CE), les investissements supplémentaires (hors nucléaire, industrie et agriculture) bas carbone nécessaires devraient être de l'ordre de 15 à 18 milliards d'euros/an pour atteindre les objectifs du 2ème budget carbone (2019-2023) de la France et de 32 à 41 milliards d'euros/an pour ceux du 3ème budget carbone (2024-2028). Dans ce contexte, les entreprises estiment qu'il conviendrait de compléter le chiffrage établi par I4CE afin d'évaluer de façon plus détaillée les investissements supplémentaires nécessaires pour chaque grand secteur et notamment dans le secteur de l'industrie en vue d'atteindre l'objectif affiché de - 35 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030. Afin d'accompagner la transition, les entreprises considèrent que les actions complémentaires suivantes devraient être engagées : -Compte tenu de l'électrification accrue des procédés industriels, il conviendrait d'améliorer le taux de disponibilité de l'électricité d'origine nucléaire avec une optimisation des travaux réalisés sur les centrales nucléaires ; -Sécuriser les dispositifs de maintien de conditions favorables en approvisionnement énergétique notamment des entreprises électro-intensives ; -Développer davantage les aides du fonds chaleur pour stimuler la mise en place des chaudières fonctionnant au biogaz ; -Renforcer les aides accordées à la géothermie de même que l'ambition ; -Stimuler la valorisation des combustibles solides de substitution (CSR) ; -Augmenter les contreparties économiques pour les acteurs industriels concernant l'extension de la mise en place des de la norme ISO 50001 concernant l'efficacité énergétique ; -Sécuriser le montant des certificats d'économies d'énergie avant la mise en œuvre des investissements afin de les stimuler ; -Améliorer les opérations standardisées pour les certificats d'économie d'énergie des installations sous ETS afin de favoriser l'efficacité énergétique.</p>	prop
------------	-------	---	--	------

Avant-propos : Les rapports scientifiques se succèdent et convergent vers le même constat, le changement climatique est en passe d'engendrer des bouleversements sans précédents sur l'ensemble de notre planète. Un constat qui est attesté par les agriculteurs, qui font partie des premières victimes du changement climatique. Notre production alimentaire étant par nature climato-dépendante, l'urgence à la fois climatique et alimentaire nous impose de nous adapter. Manger en quantité suffisante et en qualité est le premier levier du développement des sociétés humaines. Le secteur agricole entend s'inscrire pleinement dans l'atteinte de la neutralité carbone : Les 3 enjeux de la neutralité carbone sont de réduire les émissions, stocker le carbone et substituer le carbone fossile. En tant que deuxième secteur émetteur de GES, l'agriculture est bien sûr concernée. L'agriculture doit s'adapter au changement climatique dans le but de continuer à produire, et même d'augmenter la production pour contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. Mais l'agriculture a ceci de spécifique qu'elle fait partie de la solution et constitue l'un des piliers de la neutralité carbone, par son rôle dans la captation de carbone, en particulier par son intervention sur les sols et l'ensemble des éco-systèmes. ☀ L'enjeu est à la fois de renforcer la résilience des systèmes agricoles face aux effets du changement climatique, et augmenter la capacité des écosystèmes à stocker le carbone dans les plantes et les sols. Il n'y a pas de recette miracle, l'agriculture doit avancer sur les deux pieds de l'atténuation et de l'adaptation ☀ Le secteur agricole a diminué ses émissions durant les 20 dernières années, naturellement, grâce à une agriculture efficiente et intensifiée. A l'unité produite, les émissions de GES de l'agriculture ont été réduites. Ce bon résultat est également dû à la synergie entre bonnes pratiques agricoles et efficacité économique. Les solutions existent, elles sont multiples, il faut maintenant les déployer à grande échelle ☀ Il faut raisonner sur l'empreinte carbone de l'assiette. Nous mettons en garde contre la déforestation importée et la fuite de carbone. Face à des objectifs français ambitieux en matière de neutralité carbone, la tentation de la « mise sous cloche » de la production française n'est certainement pas la solution au risque de favoriser les importations. Cela soulève le problème des cohérences des politiques publiques aux niveaux national et international, mais aussi notre capacité à améliorer la compétitivité de la production agricole française. L'adaptation et l'atténuation de l'agriculture française et européenne face au changement climatique impose cette cohérence, sans oublier que l'agriculture française a été primée comme « modèle le plus durable du monde » selon l'indice de durabilité alimentaire élaboré par « The Economist ». L'agriculture est une activité économique productive. Il faut donc trouver une cohérence entre la réponse au défi du changement climatique et le résultat économique des exploitations agricoles. Le maintien du potentiel de production et de la compétitivité de l'agriculture française sera la bonne réponse. Stratégie Nationale Bas Carbone : La FNSEA a bien noté les points de vigilance ajoutés depuis nos précédentes contributions et se réjouit de la prise en compte ces points d'attention. Néanmoins, il en reste certains que la FNSEA souhaiterait mettre en avant : Orientation A2: réduire les émissions de CO2 liées à la consommation d'énergie fossile et développer l'usage des énergies renouvelables : -Le développement des Certificats d'Economie d'énergie a besoin de soutien plus important dans les territoires pour le secteur agricole, du fait du caractère diffus de ces économies ainsi que de la lourdeur administrative qu'ils représentent. Orientation A3: développer la production d'énergie décarbonée et la bioéconomie pour contribuer à la réduction des émissions de CO2 françaises,

19/02/2020	19:08	Consultation sur la SNBC et la PPE : observations de l'Afep	<p>Les entreprises de l'Afep ont pris bonne note des nouvelles versions de SNBC et de PPE portées à la consultation du public. Elles considèrent que l'objectif d'atteinte de la neutralité climatique de la France en 2050 est un objectif très ambitieux qui va nécessiter un surcroît important d'investissements bas carbone par rapport à la tendance actuelle. Comme le note le projet de SNBC avec le chiffrage d'Institute for climate economics (I4CE), les investissements supplémentaires (hors nucléaire, industrie et agriculture) bas carbone nécessaires devraient être de l'ordre de 15 à 18 milliards d'euros/an pour atteindre les objectifs du 2ème budget carbone (2019-2023) de la France et de 32 à 41 milliards d'euros/an pour ceux du 3ème budget carbone (2024-2028). Dans ce contexte, les entreprises estiment qu'il conviendrait de compléter le chiffrage établi par I4CE afin d'évaluer de façon plus détaillée les investissements supplémentaires nécessaires pour chaque grand secteur et notamment dans le secteur de l'industrie en vue d'atteindre l'objectif affiché de - 35 % des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030. Afin d'accompagner la transition, les entreprises considèrent que les actions complémentaires suivantes devraient être engagées : -Compte tenu de l'électrification accrue des procédés industriels, il conviendrait d'améliorer le taux de disponibilité de l'électricité d'origine nucléaire avec une optimisation des travaux réalisés sur les centrales nucléaires ; -Sécuriser les dispositifs de maintien de conditions favorables en approvisionnement énergétique notamment des entreprises électro-intensives ; -Développer davantage les aides du fonds chaleur pour stimuler la mise en place des chaudières fonctionnant au biogaz ; -Renforcer les aides accordées à la géothermie de même que l'ambition ; -Stimuler la valorisation des combustibles solides de substitution (CSR) ; -Augmenter les contreparties économiques pour les acteurs industriels concernant l'extension de la mise en place des de la norme ISO 50001 concernant l'efficacité énergétique ; -Sécuriser le montant des certificats d'économies d'énergie avant la mise en œuvre des investissements afin de les stimuler ; -Améliorer les opérations standardisées pour les certificats d'économie d'énergie des installations sous ETS afin de favoriser l'efficacité énergétique.</p>	prop
------------	-------	---	--	------

Par cette contribution, B&L évolution souhaite prendre part à la consultation publique de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Nous soulignons le travail considérable réalisé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour formaliser l'objectif de la neutralité carbone à l'échelle nationale pour 2050 qui confirme la place de la France parmi les pays moteurs en termes d'ambition climatique sur la scène internationale. Ce travail de scénarisation montre notamment que l'atteinte de la neutralité carbone est possible autant que nécessaire. Cependant, nous partageons avec de nombreux acteurs du développement durable une inquiétude grandissante quant aux résultats insuffisants sur les dernières années et le manque de réaction face aux échecs passés. En tant que bureau d'étude accompagnant la mise en œuvre locale de la SNBC, B&L évolution agit au quotidien en poussant entreprises et collectivités à s'approprier les enjeux et développer des stratégies ambitieuses. Il est important pour nous que les messages de la SNBC soient justes et clairs pour engager au maximum les différents acteurs. Notre contribution s'articule donc autour de nos différents sujets d'expertise et se base sur nos observations de terrain pour formuler des remarques sur le projet actuel de SNBC. Les mesures déployées aujourd'hui doivent être cohérentes avec les objectifs nationaux. L'urgence climatique doit être placée au cœur des arbitrages interministériels, afin que le climat prenne la place transverse qui lui est due dans la politique du gouvernement. Cela n'a pas été suffisamment le cas jusqu'à présent et l'échec de la mise en œuvre de la SNBC sur la période du premier budget carbone devra être un élément déclencheur pour le futur. {{Il s'agit bien aujourd'hui « d'urgence climatique » comme inscrit dans la loi, une urgence qui ne transparait pas suffisamment dans la SNBC. De manière générale, l'importance de l'évaluation de la SNBC a été négligée par le passé et nous souhaitons que ce travail soit plus approfondi afin que de vrais enseignements en soit tirés.}} {Dépassement du Budget carbone :} Comme précisé dans la stratégie et dans le rapport d'accompagnement, le 1e budget carbone a été dépassé sur la période 2015 - 2018 et un dépassement du second budget carbone (sur la période 2019 - 2023) indiqué dans la SNBC de 2015 paraît inévitable. Aujourd'hui la seule réaction du gouvernement face à ce dépassement a été de revoir à la hausse le 2e budget carbone pour l'aligner aux nouvelles projections. Nous comprenons la démarche de structurer la nouvelle SNBC révisée sur les émissions de GES constatées plutôt que sur des budgets carbone intenable, cela donne en effet une meilleure visibilité de la situation réelle aux acteurs locaux qui développent leur propre stratégie. Cependant, comme souligné par de nombreux acteurs de la société civile, le rehaussement du 2e budget carbone s'apparente aujourd'hui à un recul de l'ambition de la France en termes de politique climatique car aucune mesure compensatoire ou corrective n'a été mise en place. Le carbone doit aujourd'hui avoir un prix, un dépassement total de 179 Mt de CO<sub>2</sub> sur les 2 budgets (dépassement sur la période 2015 – 2018 et rehaussement sur la période 2019 – 2023) correspond notamment, selon la valeur actuelle de la composante carbone (44,6€/tonne CO<sub>2</sub>eq en 2019), à un montant théorique de 7,98 milliards d'euros de 'dette climatique' de la France, sous réserve que les nouveaux budgets fixés soient respectés. Ce montant s'élève même à 10 milliards d'euros en prenant la valeur tutélaire du carbone estimée par la commission Quinet dans ses travaux de 2008 (56€/tonne CO<sub>2</sub>eq pour 2020). Cet argent pourrait être investi dans des mesures court terme ou dans des projets de compensation carbone certifiés afin de

19/02/2020	19:53	réponse Chambres d'agriculture France	<p>moyens de R&amp;D, d'accompagnement technique vers la transition et des mécanismes financiers incitatifs : action de conseil de transition vers la multiperformance dans le projet stratégique des Chambres d'agriculture. –La transition bas-carbone de l'agriculture nécessite un accompagnement global à différentes échelles (exploitation, collectivité) pour décloisonner les thématiques et rendre les actions cohérentes entre elle selon les enjeux (biodiversité, qualité de l'eau, qualité de l'air, climat, etc.), voire les demandes sociétales (bien-être animales, plein air, bio). Certaines d'entre elles peuvent être en opposition avec les leviers d'atténuation identifiés en agriculture. –Aussi, le développement de nouvelles filières associées à la transition bas carbone nécessite un très fort soutien, en particulier pour les légumineuses. –La mise en œuvre ou le maintien de certaines pratiques et systèmes sont conditionnés par l'évolution du climat. Cela conduit à mettre un bémol important sur cet exercice de scénarisation. Tout d'abord, une optimisation de la ressource en eau devra être questionnée au regard des enjeux de production de biomasse et de la viabilité des exploitations agricoles, soit en développant des infrastructures de stockage hivernal ou de transfert de la ressource en eau</p>	prop
------------	-------	---------------------------------------	--	------

19/02/2020	19:54	<p>Contribution B&amp;L Evolution à la consultation relative à la Stratégie Nationale Bas Carbone (2/2)</p>	<p>directement les acteurs internationaux à réduire leurs émissions de GES. Certains autres ODD encouragent de façon plus indirecte vers ce même résultat (ODD 7, ODD 12 et ODD 15 notamment) grâce à de nombreuses synergies entre les objectifs. Or, ni l'Agenda 2030, ni les ODD, ni la feuille de route française, ne sont mentionnés dans le projet de SNBC. Intégrer les ODD à la SNBC représente pourtant plusieurs opportunités. Cela permettrait dans un premier temps de s'aligner avec un agenda mondial pour lequel la France s'est engagée via la définition d'une feuille de route ainsi que de participer à la réalisation de ces engagements nationaux. Ensuite la transversalité des ODD en fait une grille d'analyse qui permettrait d'identifier les impacts positifs et négatifs d'une orientation de manière transversale. Enfin, les ODD sont regroupés par grandes thématiques (éliminer la pauvreté, consommation et production durable...) et ont la vertu de faire passer des messages forts facilement qui pourraient ainsi aider à sensibiliser et informer tous les acteurs. A plusieurs reprises les impacts induits de stratégies visant à réduire les émissions de GES sont visés par des orientations et sont mesurés (Orientation ECO1 : « adresser les bons signaux aux investisseurs, notamment en termes de prix du carbone, et leur donner la visibilité nécessaire sur les politiques climatiques » et Orientation CIT 3 : « s'assurer de l'acceptabilité sociale des mesures de politique publique découlant de la SNBC »). L'analyse pourrait être généralisée grâce à la grille que constituent les ODD. Les enjeux de financements et investissements doivent par exemple être analysés au regard de leur impact environnemental et social afin de « ne laisser personne de côté » et de ne pas créer d'inégalité (les ODD aident à réaliser une telle analyse via notamment les ODD 1.5, 10.1, 10.2). Dans le même sens, dans le chapitre 4.2.i les impacts sur la santé ne sont pas mentionnés alors que les décisions pourront avoir un impact positif ou négatif, sur l'ODD 3, entre autres. Enfin les ODD permettent d'identifier les éléments manquants à un projet ou une orientation. {{Le climat est un enjeu transverse, les ODD peuvent donc être utilisés pour expliquer la SNBC et ses ambitions mais également pour identifier si les décisions stratégiques prises ont un impact positif aussi fort que celui attendu concernant la réduction des GES et les autres enjeux sociétaux. Cela permettrait également d'identifier les éventuels impacts négatifs sur des sujets qui sont parfois passés sous silence dans la stratégie (Egalité des sexes, Paix et justice) et ainsi pouvoir les éviter, les réduire ou les compenser. De manière générale, la SNBC reste trop concentrée sur un enjeu, celui de la décarbonisation de l'économie, et ne prend pas assez en compte les aspects systémiques. Sans cette approche, les aspects négatifs, tant sur l'environnement que sur les conditions sociales ne peuvent être bien anticipés et risquent à leur tour d'avoir des conséquences négatives limitant la capacité de suivre la trajectoire visée vers la neutralité carbone.}}</p>	prop
------------	-------	---	---	------

Au vu des forts enjeux liés au changement climatique, La Coopérative Agricole partage la nécessité d'une stratégie nationale bas carbone avec des orientations transversales et spécifiques aux secteurs. La Coopération Agricole s'engage à accompagner les coopératives et les filières dans les transitions agricole et environnementale afin de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de neutralité carbone. Il nous semble nécessaire dans un premier temps, de souligner que le secteur agricole et agroalimentaire est, par ses spécificités, pourvoyeur de solutions et peut donc participer fortement à limiter les émissions de GES. En effet, cette deuxième édition de la SNBC décrit l'ambition du Gouvernement d'atteindre la neutralité carbone dès 2050 et souligne notamment la nécessité d'augmenter les puits de carbone, d'optimiser l'usage des fertilisants organiques, de décarboner la production d'énergie et de réduire le gaspillage alimentaire. Il est rappelé que l'activité agricole et forestière permet la séquestration du carbone dans le sol et dans la biomasse aérienne. Or, augmenter le stockage du carbone dans le sol s'accompagne nécessairement par le maintien et l'entretien des prairies, rôle assuré majoritairement par les filières ruminants. Prévenir le déstockage du carbone et promouvoir la diminution des cheptels bovins (orientation promue par la SNBC et son scénario de référence AMS) n'est donc pas compatible. De plus, l'élevage est producteur de matière fertilisante valorisée par les productions végétales : une évolution à la baisse de la taille des troupeaux pourrait porter préjudice aux agriculteurs qui verraient la disponibilité en fertilisation organique d'origine animale fortement diminuer. Ceci irait donc à l'encontre de l'objectif d'optimiser le cycle de l'azote. La SNBC a pour objectif d'assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques nationales avec la stratégie nationale bas carbone. Une évaluation macro-économique a par ailleurs été réalisée. Toutefois, il est important d'avoir une approche intégrée et ne pas négliger les autres enjeux majeurs auxquels fait face le secteur agricole et agroalimentaire : fournir une alimentation saine et équilibrée, préserver la biodiversité et la qualité de l'eau, entretenir les paysages, pérenniser la vitalité des territoires ruraux... La SNBC donne des orientations de politique publique pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone, sobre en consommation de matière et d'énergie, circulaire et peu productrice de déchets. La complémentarité entre les filières végétales et animales au niveau du territoire français repose sur le principe même d'économie circulaire : à l'instar de la valorisation des effluents d'élevage en matière fertilisante, les fourrages et co-produits des filières végétales non consommables par l'homme sont valorisés à travers l'alimentation animale. Enfin, la bioéconomie est en fort développement ces dernières années et par sa capacité à fournir de la biomasse à l'économie française (chimie biosourcée, biomatériaux, biocarburant, énergie verte...), le secteur agricole participe à la décarbonation de l'économie française. Les coopératives sont d'ores et déjà engagées dans des démarches pour améliorer la durabilité des pratiques, par exemple, à travers les démarches {Ferme Laitière Bas Carbone} et {Life Beef Carbon} pour les filières ruminants. La transition bas carbone nécessite un accompagnement approprié de la part du Gouvernement pour valoriser les pratiques et initiatives vertueuses existantes, déployer les leviers identifiés dans les filières, et développer de nouvelles solutions via la recherche et l'innovation. Dans un second temps, vous trouverez ci-dessous nos observations sur les différentes orientations émises pour le secteur agricole.

{{Orientation A1}} La Coopération Agricole soutient l'objectif d'amélioration de l'autonomie en protéines végétales des populations françaises ainsi que l'amélioration des modes de production des matières premières importées. La démarche {Duralim} dans laquelle la

compte des impacts de sa propre mise en place sur l'industrie, sur la consommation énergétique associée et sur les éventuelles émissions de CO2 associées. L'empreinte carbone pose la question de la trajectoire industrielle de la France. Cette question est d'autant plus aiguë dans un contexte de transition. En effet, les nouvelles activités économiques induites par la transition proposée (production de batteries pour les véhicules électriques, production de pompes à chaleur, production de matériaux isolants pour le bâtiment, production de centrales électriques/chaleur, production d'usines de recyclage, etc) prendront bien place quelque part. Il est du ressort de la puissance publique d'influer sur la localisation de ces activités, voire de choisir cette localisation dans le cas où l'Etat déciderait que celles-ci doivent avoir lieu en France, notamment pour minimiser leur impact carbone. Ces choix de localisation des nouvelles industries influenceront sur la consommation énergétique du territoire et/ou sur l'empreinte énergétique des Français. Or, la SNBC suppose que la transition n'impactera ni les industries intensives en énergie (production constante sur toute la trajectoire), ni les autres industries (dont l'activité croît au fil de la croissance économique, et pas en fonction de l'effort de transition). Ces hypothèses suggèrent un choix de localisation en dehors des frontières française des activités de transition. Il importerait donc a minima que ce choix de localisation soit explicitement décrit. Cela pourrait mener à des incompatibilités avec les orientations stratégiques sur l'empreinte carbone, laquelle pourrait être amenée à augmenter. Si ce choix n'est pas fait, ou pas assumé, il faudrait justifier l'absence d'impact sur la consommation du territoire et sur l'empreinte des Français, en envisageant différentes trajectoires industrielles. Si jamais ces indicateurs s'avéraient en fait sensibles à ces trajectoires, alors il conviendrait de préciser dans quelle trajectoire industrielle la SNBC se projette, et mener les estimations associées.

C. Les orientations stratégiques sur la sobriété La SNBC active de nombreux leviers de « sobriété », c'est-à-dire impliquant des changements de pratiques. Ces changements sont accompagnés par des efforts d'éducation et de sensibilisation à la population. Dans le cadre du transport des personnes, par exemple, ils sont facilités par des modifications de l'urbanisme. Nous avons décidé de nous focaliser sur certains leviers de sobriété développés dans la SNBC, afin d'en estimer l'ampleur, le réalisme, et la criticité vis-à-vis de la stratégie globale (c'est-à-dire, à quel point la stratégie serait-elle impactée si jamais l'effort de sobriété n'était pas réalisé).

1. Orientations stratégiques sur l'éducation, la sensibilisation et l'appropriation des enjeux et solutions par les citoyens Afin de permettre les efforts de sobriété imaginés dans la SNBC, des « valeurs différentes » doivent émerger, rendant acceptable, voire désirable la transition proposée. L'éducation et la sensibilisation sont mobilisées dans la SNBC à ces fins. La SNBC propose des objectifs de changement de c

mportement du consommateur, au lieu de viser la compréhension des enjeux par l'individu pour lui permettre de trouver sa place dans la transition énergétique. Les orientations stratégiques en termes d'éducation, sensibilisation et appropriation visent les changements de pratiques par une meilleure compréhension des enjeux climatiques sur une base scientifique via le système éducatif, par la promotion de la consommation bas-carbone notamment via des régulations de la publicité, ou par des outils pour mesurer sa propre empreinte carbone. En dehors des bases scientifiques du constat climatique, la promotion de modes de vie bas carbone s'adresse, dans les orientations stratégiques, au consommateur. Notons cependant que le citoyen n'est pas que consommateur, mais également, entre autres, producteur. Ainsi, une culture bas carbone devrait contenir des éléments sur les métiers qu'il est désirable et/ou utile de pratiquer participer à un effort de décarbonation. De manière plus générale, l'accent est mis sur l'appropriation de changements de comportements, et pas sur la compréhension des raisons pour lesquelles ces changements vont dans le bon sens. Or, la transition requise est systémique. Il importe donc que

19/02/2020	21:15	Favorable aux objectifs de cette SNBC	Je suis favorable aux objectifs de cette Stratégie Nationale Bas Carbone, en particulier l'orientation E 1 : Décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (chaleur décarbonée, biomasse et électricité décarbonée). Je suis en conséquent favorable au projet de PPE qui est une étape clé pour mettre en oeuvre la trajectoire définie par cette stratégie nationale.	prop
19/02/2020	21:20	Retirer la mention BBC équivalent qui n'a pas de sens.	Page 91 à 94 Si l'enjeu est bien indiqué : « Le premier enjeu est la rénovation thermique radicale du parc existant, pour aboutir au niveau assimilable aux normes bâtiment basse consommation (BBC) en moyenne sur la totalité de ce parc en 2050... » en cohérence avec le premier paragraphe de la page 24. En page 93, l'orientation B2 est moins claire « Orientation B 2 : inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc » Cette notion de BBC équivalent qui apparaît soudainement n'est pas clairement définie. Nous craignons qu'elle fasse écho aux notes n°22 page 24 et n°83 page 91, voir ci-dessous. Ce qui serait contraire à l'article 100-4-I-7° du code de l'énergie (loi TEPCV BBC en 2050). {{Nous demandons de retirer le terme « équivalent »}}. Réaction aux notes n°22 page 24 et n°83 page 91 Une rénovation BBC est une obligation de résultats à un niveau ambitieux mais atteignable. Pour réussir une rénovation BBC sans générer de pathologies, c'est une vision globale qu'il faut avoir, adaptée à chaque bâtiment. Il faudra mettre en œuvre des matériaux et équipements performants, gérer les interactions entre eux et faire dialoguer les corps d'état qui interviendront. Enfin, un test d'étanchéité à l'air est à la fois un indicateur de la performance énergétique obtenue et le garant de la qualité de réalisation. Il est conseillé de réaliser tout cela en une fois, il est toutefois possible de réaliser cet objectif en une ou deux étapes à conditions de prendre les précautions qui s'imposent aux interfaces de travaux et de concevoir dès le départ la trajectoire BBC du bâtiment (expérimentations B2C2 et P2E). Il est évident par contre que saucissonner l'acte de rénovation BBC en gestes individuels ne permet en aucun cas d'atteindre le niveau BBC. Une politique basée sur des indicateurs qui additionneraient des gestes individuels pour en déduire un nombre de rénovations BBC équivalentes repose sur un raisonnement fallacieux. {{Nous demandons un retrait des termes BBC équivalents et des notes correspondantes}}.	prop

19/02/2020	21:26	Retirer les mentions BBC équivalents qui n'ont pas de sens	<p>Page 91 à 94 Si l'enjeu est bien indiqué : « Le premier enjeu est la rénovation thermique radicale du parc existant, pour aboutir au niveau assimilable aux normes bâtiment basse consommation (BBC) en moyenne sur la totalité de ce parc en 2050... » en cohérence avec le premier paragraphe de la page 24. En page 93, l'orientation B2 est moins claire « Orientation B 2 : inciter à une rénovation de l'ensemble du parc existant résidentiel et tertiaire afin d'atteindre un niveau BBC équivalent en moyenne sur l'ensemble du parc » Cette notion de BBC équivalent qui apparaît soudainement n'est pas clairement définie. Nous craignons qu'elle fasse écho aux notes n°22 page 24 et n°83 page 91, voir ci-dessous. Ce qui serait contraire à l'article 100-4-I-7° du code de l'énergie (loi TEPCV BBC en 2050). {{Nous demandons de retirer le terme « équivalent ».}}</p> <p>Réaction aux notes n°22 page 24 et n°83 page 91 Une rénovation BBC est une obligation de résultats à un niveau ambitieux mais atteignable. Pour réussir une rénovation BBC sans générer de pathologies, c'est une vision globale qu'il faut avoir, adaptée à chaque bâtiment. Il faudra mettre en œuvre des matériaux et équipements performants, gérer les interactions entre eux et faire dialoguer les corps d'état qui interviendront. Enfin, un test d'étanchéité à l'air est à la fois un indicateur de la performance énergétique obtenue et le garant de la qualité de réalisation. Il est conseillé de réaliser tout cela en une fois, il est toutefois possible de réaliser cet objectif en une ou deux étapes à conditions de prendre les précautions qui s'imposent aux interfaces de travaux et de concevoir dès le départ la trajectoire BBC du bâtiment (expérimentations B2C2 et P2E). Il est évident par contre que saucissonner l'acte de rénovation BBC en gestes individuels ne permet en aucun cas d'atteindre le niveau BBC. Une politique basée sur des indicateurs qui additionneraient des gestes individuels pour en déduire un nombre de rénovations BBC équivalentes repose sur un raisonnement fallacieux. {{Nous demandons un retrait des termes BBC équivalents et des notes correspondantes.}}</p>	prop
------------	-------	--	--	------

19/02/2020	21:47	STRATEGIE NATIONALE NEUTRALITÉ CARBONE	<p>NOUS NE SOUHAITONS PAS QUE NOTRE COMMENTAIRE SOIT PUBLIÉ. Cela ne vous interdit pas de faire usage de son contenu, bien au contraire ! Avec un partenaire (de tennis) , ingénieur retraité, il nous arrive parfois d'évoquer la SNBC, Stratégie Nationale Bas Carbone. Nous pensons que la stratégie « Bas Carbone » relève plus d'une posture provisoire, d'une tactique en cours d'incessante amélioration et qu'il conviendrait dès maintenant d'en changer le nom. Car en ligne de mire, c'est la Neutralité Carbone qui est visée, qui est l'objectif même si le 14 janvier dernier, Corinne Le Quéré, qui préside le Haut conseil pour le Climat a pu déclarer : 'Il n'y a pas de cohérence entre les politiques publiques et l'atteinte de la #neutralitécarbone.'@clequere, au cours de l'émission <a href="https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-14-janvier-2020">https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-14-janvier-2020</a> Gageons que l'Etat, Le Gouvernement, les scientifiques, les techniciens, les entreprises et les citoyens se donneront les moyens et parviendront rapidement à cette situation de cohérence. En tout cas, cela serait une précaution car cela éviterait à l'Etat d'être poursuivi pour invitation, ou à tout le moins, pour avoir laissé faire des émissions « Bas Carbone » et de ne pas avoir fait l'aggiornamento nécessaire en proclamant haut et fort que l'objectif 2050 était la Neutralité Carbone. Et c'est sous cet angle de vision que devrait être élaboré le très proche « Pacte Productif ». En outre, le terme de Neutralité Carbone est suffisamment ambigu : il convient autant pour une situation future dans lesquelles les émissions nettes de carbone sont équilibrées, que pour une situation qui se rapproche d'une neutralité carbone atmosphérique, qui pour l'instant relève plus du rêve que de la probabilité et qui nécessiterait des mesures que Corinne le Quéré, en fin d'émission, semble appeler de ses vœux. Ce qui fait que le nom pourrait demeurer inchangé pendant une longue période. Et cela n'exclut pas la « Tactique Bas Carbone », puisse y contribuer, non pas seulement en améliorant les solutions actuelles mais en innovant dans les innovations disruptives. Cela dynamiserait l'administration, les chercheurs, les industriels et l'ensemble la société dans la poursuite de solutions innovantes, au niveau requis par la situation actuelle de crise climatique et de crise future énergétique, et donc avec la perspectives de graves crises géopolitiques. Au cas, ou avec mon ami, nous aurions de nouvelles idées, un peu structurées et articulées, nous ne manquerions de vous les transmettre dans les meilleurs délais Cordialement Pierre Jouven, artiste plasticien (Maison des Artistes, sous le pseudonyme Marcu Joven) (+ activité secondaire : architecte (CROAIF) urbaniste programmiste) et son partenaire ... (de tennis), ingénieur retraité</p>	prop
------------	-------	---	--	------

19/02/2020	21:52	STRATEGIE NATIONALE NEUTRALITÉ CARBONE	<p>NOUS NE SOUHAITONS PAS QUE NOTRE COMMENTAIRE SOIT PUBLIÉ. Cela ne vous interdit pas de faire usage de son contenu, bien au contraire ! STRATEGIE NATIONALE NEUTRALITÉ CARBONE Avec un partenaire (de tennis) , ingénieur retraité, il nous arrive parfois d'évoquer la SNBC, Stratégie Nationale Bas Carbone. Nous pensons que la stratégie « Bas Carbone » relève plus d'une posture provisoire, d'une tactique en cours d'incessante amélioration et qu'il conviendrait dès maintenant d'en changer le nom. Car en ligne de mire, c'est la Neutralité Carbone qui est visée, qui est l'objectif même si le 14 janvier dernier, Corinne Le Quéré, qui préside le Haut conseil pour le Climat a pu déclarer : 'Il n'y a pas de cohérence entre les politiques publiques et l'atteinte de la #neutralitécarbone.'@clequere, au cours de l'émission <a href="https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-14-janvier-2020">https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-14-janvier-2020</a> Gageons que l'Etat, Le Gouvernement, les scientifiques, les techniciens, les entreprises et les citoyens se donneront les moyens et parviendront rapidement à cette situation de cohérence. En tout cas, cela serait une précaution car cela éviterait à l'Etat d'être poursuivi pour invitation, ou à tout le moins, pour avoir laissé faire des émissions « Bas Carbone » et de ne pas avoir fait l'aggiornamento nécessaire en proclamant haut et fort que l'objectif 2050 était la Neutralité Carbone. Et c'est sous cet angle de vision que devrait être élaboré le très proche « Pacte Productif ». En outre, le terme de Neutralité Carbone est suffisamment ambigu : il convient autant pour une situation future dans lesquelles les émissions nettes de carbone sont équilibrées, que pour une situation qui se rapproche d'une neutralité carbone atmosphérique, qui pour l'instant relève plus du rêve que de la probabilité et qui nécessiterait des mesures que Corinne le Quéré, en fin d'émission, semble appeler de ses vœux. Ce qui fait que le nom pourrait demeurer inchangé pendant une longue période. Et cela n'exclut pas la « Tactique Bas Carbone », puisse y contribuer, non pas seulement en améliorant les solutions actuelles mais en innovant dans les innovations disruptives. Cela dynamiserait l'administration, les chercheurs, les industriels et l'ensemble la société dans la poursuite de solutions innovantes, au niveau requis par la situation actuelle de crise climatique et de crise future énergétique, et donc avec la perspectives de graves crises géopolitiques. Au cas, ou avec mon ami, nous aurions de nouvelles idées, un peu structurées et articulées, nous ne manquerions de vous les transmettre dans les meilleurs délais Cordialement Pierre Jouven, artiste plasticien (Maison des Artistes, sous le pseudonyme Marcu Joven) (+ activité secondaire : architecte (CROAIF) urbaniste programmiste et son partenaire ...(de tennis), ingénieur retraité</p>	prop
------------	-------	---	---	------

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification des énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

Alors que la prise de conscience d'une nécessité d'agir face à la menace des conséquences du réchauffement climatique croît dans l'opinion publique et conduit la commission européenne et des responsables politiques en Europe et en France à surenchérir dans les ambitions des stratégies bas carbone, en affichant notamment un objectif de neutralité carbone pour 2050, cette révision de la PPE ne propose aucune rupture par rapport à la précédente et persiste à vouloir poursuivre la mise en œuvre de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) sans aucune remise en question de ses incohérences eu égard à cet objectif. En effet, si la priorité absolue doit être donnée aux mesures destinées à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (GES), pourquoi consacrer l'essentiel du financement public à la modification du seul mix électrique ... qui est déjà à 90% décarboné !, en amplifiant le déploiement des énergies renouvelables électrogènes, (solaire photovoltaïque et éolien), en vue d'espérer compenser la réduction à 50% de la part du nucléaire dans ce mix ? Est-ce raisonnable et cela va-t-il nous mettre sur la bonne trajectoire pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? N'oublions pas qu'en France les combustibles fossiles (Gaz naturel et produits pétroliers) comptent pour plus de 65% dans l'énergie finale, et qu'ils couvrent à plus de 90% les besoins dans les transports, très majoritairement dans la production de chaleur pour le résidentiel/tertiaire et l'industrie. Alors compter en premier lieu sur une baisse globale de la consommation d'énergie finale pour réduire en même temps la consommation de ressources fossiles (cf ; synthèse page 6) n'est certainement pas le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de CO2, d'autant que la diminution observée durant les dernières années (1,4% par an) est plus probablement due au transfert vers des pays comme la Chine des dépenses énergétiques associées à la production de biens manufacturés. Il vaudrait bien mieux financer des mesures permettant directement de réduire l'usage des ressources fossiles émettrices de GES. La partie 3.4 du document de synthèse consacrée au mix électrique donne l'impression que l'on veut encore croire à la pertinence du choix (inscrit dans la LTECV) de réduction de la part du nucléaire et de développement du solaire photovoltaïque et de l'éolien, et de la compatibilité de ce choix avec l'objectif de neutralité carbone en 2050. En fait une éventuelle décision de remise en cause de ce choix est courageusement reportée à plus tard. Les arguments avancés pour justifier ce report de décision montrent qu'il n'a été tenu aucun compte ni des mises en garde, (notamment de la Cour des Comptes), ni des travaux d'instances indépendantes ou contributions des académies des sciences et des technologies et de sociétés savantes (Société Française de Physique et Société Chimique de France) au débat public sur la PPE sous la formes de cahiers d'acteurs. En effet le principal argument avancé est celui de la forte baisse (de fait avérée) des coûts de production des énergies renouvelables électriques ... obtenue grâce en particulier à la politique de l'Union européenne ! Comme si ce coût suffisait seul à garantir la compétitivité de ces sources. On mesure là combien les utopies à la Jeremy Rifkin (the green new deal), y compris celle du 100% renouvelable, ont pu trouver un accueil favorable dans les milieux politiques. C'est oublier totalement les besoins en ressources minérales induits par ces sources à faible intensité énergétique, (ce qui en passant conduit à douter sérieusement de l'affirmation sur la réduction de notre dépendance aux importations), mais surtout cela démontre combien les conséquences de l'intensification des énergies renouvelables électrogènes sont encore sous-estimées ! Si le problème du stockage est toutefois évoqué dans le document, c'est seulement

19/02/2020	22:15	Favorable aux objectifs de cette SNBC	Je suis favorable aux objectifs de cette Stratégie Nationale Bas Carbone, en particulier l'orientation E 1 : Décarboner et diversifier le mix énergétique notamment via le développement des énergies renouvelables (chaleur décarbonée, biomasse et électricité décarbonée). Je suis en conséquent favorable au projet de PPE qui est une étape clé pour mettre en oeuvre la trajectoire définie par cette stratégie nationale.	prop
------------	-------	---------------------------------------	--	------

19/02/2020	22:27	Contribution FIEEC	<p>des politiques publiques de demande et d'offre énergétiques, afin qu'elles incitent à l'optimisation de la ressource et la recherche des meilleurs rendements. Lisser la demande et plus précisément inciter à l'adéquation offre/demande (flexibilité, effacement électrique des industries électro-intensives notamment). Promouvoir la recherche et l'innovation en matière d'efficacité énergétique (stockage intrajournalier et intersaisonnier d'énergie, chaîne de production industrielle, unité de valorisation énergétique, efficacité des moteurs, isolation thermique<sup>114</sup>). Encourager les usages et comportements sobres en consommation d'énergie (développement des dispositifs intelligents, report de la consommation hors période de pointe, sensibilisation des citoyens aux bonnes pratiques de consommation...). La FIEEC salue ces objectifs de développement de la flexibilité électrique dans les usages énergétiques mais regrette que cette orientation ne trouve pas sa déclinaison dans l'ensemble des volets du projet de SNBC, en particulier sur le bâtiment et le transport. Indicateurs pilotes de l'orientation E 2 L'indicateur « Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie » ne correspond pas à l'orientation E2. Un indicateur de suivi pourrait être le développement des contrats de fourniture de flexibilité à tarification dynamique et l'incorporation d'un signal Contenu carbone.</p>	prop
------------	-------	--------------------	---	------

Le projet de décarbonation présenté par le gouvernement renvoie à plus tard des décisions et des actions qui auraient dû être prises au cours de ce quinquennat. En pleine crise environnementale, la France prend acte de son retard climatique, sans adopter des mesures qui devraient être au cœur d'une transition écologique juste, comme par exemple la baisse des consommations d'énergie. Le gouvernement devra aussi préciser les moyens apportés aux acteurs de la transition pour s'assurer que les nouveaux objectifs fixés pour un développement important des énergies renouvelables soient tenus et mis en œuvre de manière durable. Le Gouvernement éloigne notre pays de l'Accord de Paris en proposant une feuille de route pour le climat qui augmente les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2023 par rapport aux objectifs précédemment fixés. Pire, il ne prévoit pas les actions suffisantes pour atteindre cet objectif pourtant largement insuffisant. La feuille de route proposée par le Gouvernement est non seulement totalement insuffisante pour atteindre les objectifs fixés, mais met également une partie du problème sous le tapis : les émissions importées. Le Gouvernement laisse notre empreinte carbone grimper et refuse d'enclencher le changement drastique des modes de production et de consommation en garantissant la justice sociale et climatique. Après plus de 2 ans de débats minés par le lobbying intensif des énergies du passé, la PPE soumise à consultation aujourd'hui est encore une fois très insuffisante et va même à contresens de la transition énergétique. Faute d'aucune ambition politique dans les mesures prises, le gouvernement propose que l'objectif d'économie d'énergie qu'il a lui-même confirmé dans la Loi énergie – climat il y a à peine 6 mois ne soit pas atteint. Il condamne ainsi des millions de Français à subir les effets de la précarité énergétique sur la santé, le confort et les factures. Face à l'urgence climatique et sociale chaque jour plus criante, ce serait une faute. La PPE est fidèle au principe de ce Gouvernement : « make nucléaire great again ». Bien loin d'organiser concrètement la fermeture des vieux réacteurs, elle acte surtout la prolongation de leur durée de fonctionnement sans se soucier des risques, des coûts et des déchets. En prime, elle ouvre la voie à la construction de 6 nouveaux EPR en France, à contre courant de toute logique économique. En parallèle, le Gouvernement prévoit une réforme pour faire payer aux consommateurs les surcoûts du nucléaire. Encore une fois, les intérêts du nucléaire passent bien avant ceux des Français.es et de la transition énergétique. Si seulement le Gouvernement militait avec autant de ferveur pour le déploiement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et la rénovation des logements des millions de locataires qui n'arrivent pas à se chauffer l'hiver. La feuille de route du Gouvernement est séduisante mais ne constitue pas une stratégie opérante de lutte contre le réchauffement climatique. Nos dirigeants ont-ils vraiment compris de quoi notre futur sera fait si eux ne font rien aujourd'hui ? Il est temps de réduire nos consommations d'énergie dans tous les secteurs, et notamment dans le secteur des transports, dépendant des énergies fossiles, en ne misant pas tout sur la mobilité électrique et en orientant vers les carburants les moins émissifs et produits localement, tels que le GNV/BioGNV. En ce qui concerne le volet Forêt, la stratégie nationale bas carbone (SNBC), en diminuant le puits de carbone forestier d'ici 2050, ne respecte pas l'Accord de Paris et ne répond donc pas à l'urgence climatique. Le Gouvernement prend acte du retard pris mais refuse toujours d'utiliser l'indispensable levier des investissements publics. Au moins 7 à 9 milliards d'euros annuels manquent à l'appel pour atteindre les objectifs de la SNBC. Cet attentisme ne s'explique pas sur le plan économique et social. Investir plus fortement dans la transition écologique, sans attendre

19/02/2020	22:32	Pour une autre Stratégie Nationale Bas Carbone	<p>Le projet de SNBC repose pour partie sur le projet de PPE. L'association Sortir Du Nucléaire Bugey s'oppose au projet de PPE et en conséquence elle s'oppose aussi au projet de SNBC. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie nucléaire sont pour bonne part fausses et incomplètes. L'article 'Valuing the greenhouse gas emissions from nuclear power: A critical survey', Benjamin K. Sovacool, Energy Policy, Volume 36, Issue 8, August 2008, Pages 2950-2963, donne pour l'énergie nucléaire des émissions de 1,4 à 288 g CO<sub>2</sub>e/kWh selon différentes analyses de cycle de vie. En général, les études donnant de faibles émissions ne prennent pas en compte la totalité du cycle de vie, en particulier le démantèlement et la gestion des déchets. A notre connaissance, il n'existe même pas une étude d'analyse de cycle de vie complète pour le réacteur EPR tel que celui en construction à Flamanville. Par ailleurs, dans le bilan énergétique français, l'extraction de l'uranium qui se fait en totalité hors de France est totalement ignorée (pas un mot sur ce minerai à la base du combustible nucléaire dans le bilan énergétique de la France pour l'année 2017, or cette extraction est fortement émettrice de gaz à effet de serre du fait de l'utilisation importante de pétrole et de charbon. Il en est de même de la fabrication du combustible nucléaire sur le territoire français, puisque l'énergie nucléaire n'est comptabilisée qu'au niveau des réacteurs nucléaires. Ces lacunes faussent totalement le bilan carbone de cette énergie. La PPE telle que prévue avec encore 45 réacteurs nucléaires en fonctionnement en 2035 et un faible développement des énergies renouvelables (principalement pour l'exportation qui sera de 26 % de la production en 2035 pour satisfaire de mix électrique à 50 % de nucléaire) laisse la place au lancement d'un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires. Un tel programme ne manquera pas de conduire à une forte augmentation des gaz à effets de serre du secteur sur les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit en effet des dégagements de gaz à effet de serre liés à la construction des nouveaux réacteurs (béton, acier, cuivre, plastiques, etc.). Dans les moyennes généralement considérées ces dégagements sont faibles puisque ramenés au kWh produits, mais ce ne sera plus le cas avec la construction de nombreux réacteurs, celle-ci durant une dizaine d'années sans qu'elle soit compensée par la production qui viendra plus tard. {{Un nouveau programme de construction de réacteurs nucléaires créera donc un important pic d'émissions de gaz à effet de serre sur les 10 à 15 prochaines années, alors que ces années sont cruciales pour lutter contre le réchauffement climatique.}} L'impact est beaucoup moindre avec des éoliennes ou des parcs photovoltaïques, puisque leur construction ne dure qu'une à deux années et les émissions liées à ces constructions sont donc rapidement compensées par leur production sans créer un pic d'émission comme pour la construction de réacteurs nucléaires. {{Notre gouvernement en voulant relancer un grand programme de construction de réacteurs nucléaires va accroître les émissions de gaz à effet de serre plutôt que les diminuer.}} {{En conséquence, l'association Sortir Du Nucléaire Bugey s'oppose à ce projet de SNBC.}}</p>	prop
------------	-------	--	--	------

On lit dans la SNBC (p.169) que pour « assurer dans le temps la conservation et le renforcement des puits et des stocks de carbone du secteur forêt-bois » il faut entre autres choses « massifier la gestion de la forêt et ainsi en diminuer les coûts de gestion en incitant fortement au regroupement de la gestion de la forêt et de la mobilisation du bois ». Ce n'est pas la première fois qu'on lit quelque chose comme cela. Depuis des décennies, les rapports et études sur la forêt se multiplient et constatent tous que la propriété forestière est morcelée, qu'il faut regrouper la gestion, passer des contrats pluriannuels de livraison de bois ; créer de nouveaux débouchés pour « mobiliser » le bois plus activement. Mais les propositions d'actions qu'ils énoncent se révèlent peu efficaces, comme le montre la récurrence même de ces rapports. L'expérience montre qu'il ne suffit pas de créer de nouveaux débouchés pour susciter un acte de vente. En effet, le choix qui s'offre au propriétaire d'arbres pouvant être vendus est de le vendre de suite ou plus tard. Si la demande se fait plus forte, le propriétaire peut se dire que les prix vont probablement monter ; Il vaut donc mieux attendre pour vendre. C'est plutôt la perspective d'une baisse de prix qui fait vendre les bois. En revanche si le propriétaire d'un boisement peu productif dont le bois à peu de valeur a le projet d'améliorer son boisement ou de le transformer pour produire du « bois d'œuvre » (emballage, charpente et ossatures, mobilier), il vendra du bois pour réaliser son programme. Faire en sorte que les propriétaires améliorent ou transforment leurs boisements, voilà la meilleure façon de « mobiliser » les bois de peu de valeur, pour produire du papier, des panneaux ou de l'énergie. Cette opération présente un grand intérêt pour la société. Elle génère de l'activité ; le bois coupé permet de remplacer du fioul ou du gaz importés et émetteurs de CO2. Dans les dix ans à venir, les jeunes plants captent moins de CO2 que ce qu'auraient capté les arbres que l'on a coupés, mais ils se rattrapent très largement ensuite et, après qu'ils seront coupés, le bois d'œuvre stockera le carbone que l'arbre aura capté et remplacera des matériaux dont la mise en forme aurait émis beaucoup de CO2. Tout compris, il suffirait que la valeur du CO2 soit de 10 ou 20 € par tonne pour que la valeur des émissions de CO2 évité par cette opération soit égale au montant de l'investissement sylvicole. Pour améliorer le bilan CO2 de la France, il n'y a guère d'opération plus intéressante que la transformation d'un boisement peu productif en un autre qui produise du bois d'œuvre. Encore faut-il que le propriétaire puisse financer cet investissement sylvicole. Or il n'existe pas de prêt adapté aux caractéristiques de la sylviculture. La sylviculture demande des prêts à long terme dont le remboursement et les intérêts sont payables au moment où l'on coupe des bois produits pas cette sylviculture ; et il faut que le prêt soit garanti contre tous les risques de la sylviculture : sécheresse, gel, risques sanitaires, tempêtes, incendies, dégâts de gibier. Sauf cas particuliers qui ne sauraient répondre à l'ensemble des possibilités, ces prêts ne peuvent pas être financés par de l'épargne privée. Comme ces opérations présentent un grand intérêt collectif au titre de la lutte contre les émissions de CO2, il serait judicieux qu'ils soient financés par des fonds publics. Ces prêts ressembleraient aux anciens « prêts en travaux » du FFN, fonds forestier national : à long terme et avec différé de remboursement, garantis contre les risques. Mais, à la différence des prêts FFN, les sommes à rembourser seraient indexées sur la valeur du bois : « je vous prête ce que valent aujourd'hui 100 mètres cube d'un bois semblable à à celui que vous couperez dans 40 ou 50 ans. » Ces prêts pourraient être accordés à des ensembles de propriétaires qui regrouperaient la gestion de leurs parcelles. Ils pourraient être accordés à un exploitant

a. Remarques transverses • La SNBC paraît peu opérationnelle et pas assez contraignante pour aller vers des réductions significatives des émissions de CO<sub>2</sub>. Elle n'est réellement contraignante que pour la Programmation Pluriannuelle de L'Energie(PPE) ce qui limite son effet structurant restreignant de fait son impact. Ce cadre réglementaire est trop faible au regard des changements structurels et organisationnels qui seront nécessaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, votée par le parlement en 2019. • Il est regrettable que les budgets carbone ne soient pas inscrits dans la loi ce qui illustre le manque de portée de ce texte. • Comptabiliser dans la SNBC les émissions liées aux transports aériens et maritimes internationaux (que ce soit au départ ou à l'arrivée en France) permettrait de mieux mesurer l'impact de notre pays sur le climat mondial. Il est regrettable que cette disposition qui est à la main du gouvernement ne soit pas reprise dans la SNBC éventuellement en complément des décomptes selon les accords internationaux en vigueur. • Comme le prévoit la loi énergie climat votée par le parlement en 2019 et le recommande le conseil économique et social, la SNBC doit plus tenir compte de l'empreinte carbone du pays et faire des propositions complémentaires concernant ces émissions importées, au lieu de se concentrer uniquement sur les émissions domestiques... • Afin de mieux assurer le succès de la future SNBC, ses orientations stratégiques devraient dès maintenant être priorisées et accompagnées d'un calendrier d'échéances. La SNBC étant conditionnée à la mise en œuvre de changements structurels profonds, elle doit poser les jalons d'une première planification ambitieuse de la transition énergétique notamment pour éviter les risques de blocage ultérieurs. • Une analyse d'impact de la mise en œuvre de la SNBC doit être menée de manière plus approfondie. Notamment les risques et les points de blocage doivent être mieux évalués et intégrés dans l'élaboration d'objectifs opérationnels et plans d'action. Le scénario sous-tendant le projet de SNBC présente des risques, incertitudes et points de blocage potentiels. Ils sont insuffisamment explorés. • Le gouvernement a récemment relevé le budget carbone 2019-2023 constatant le non-respect du budget de la période 2015-2018. Les causes de ces non-respects ne sont pas suffisamment explicitées, doivent être comprises en profondeur et les méthodes de mise en œuvre doivent être modifiées. Faute de quoi, le prochain budget carbone risque bien de ne pas être tenu. D'autant plus que chaque budget carbone manqué rend le budget suivant plus difficile à tenir et les objectifs moins vraisemblables prenant le risque de délégitimation en profondeur de la démarche française. • Education, sensibilisation, etc (§4.1.v) et emploi, compétences, etc (§4.1.vi) : Ces 2 thèmes sont insuffisamment développés dans la SNBC en regard de la modification profonde de société qui est nécessaire pour atteindre les objectifs. En particulier, l'intégration des enjeux couverts par la SNBC aux programmes scolaires et d'enseignement supérieur est évoqué, alors que c'est une réorganisation globale de notre système éducatif et de formation continue qui est nécessaire dans des délais très courts si nous voulons que les jeunes qui en sortent aient été formés aux métiers que nous envisageons à l'horizon 2050. • On peut également s'étonner de la non reprise dans le corps du décret de la valeur tutélaire du carbone que doivent retenir les services de l'Etat pour arbitrer les

19/02/2020	23:51	Le coût de la tonne de CO2 évité, voilà le critère pertinent.	<p>Les nombreuses mesures proposées pour tenter de réussir à tenir l'objectif de 2050 n'ont pas toutes le même rapport coût versus efficacité. Or il est essentiel de privilégier les mesures qui pour un coût supportable, économiquement et socialement, sont le plus efficace. Mais quel critère d'efficacité retenir ? Le coût de la tonne de CO2 (ou d'équivalent CO2 ) évité. C'est un critère concret, qui reflète directement le rapport coût sur efficacité de chaque mesure ou plan d'action proposé. Plus ce coût est faible, plus la mesure est pertinente et efficace. En matière d'isolation de l'habitat ancien, par exemple, il est clair que ce sont les premières améliorations simples et peu coûteuses qui ont le coût le plus bas de la tonne de CO2 évitée, et qui sont donc utiles et efficaces. En revanche, aller au-delà en cherchant à atteindre des performances énergétiques très élevées dans l'habitat ancien n'a pas de sens, car pour cette deuxième étape la tonne de CO2 évitée à un coût exorbitant. Pour les logements chauffés au gaz ou au fuel, la mesure la plus simple et la plus efficace est en fait de coupler une isolation raisonnable avec un passage au chauffage électrique avec PAC, l'électricité étant très décarbonée en France grâce au nucléaire, nucléaire qu'il ne faut surtout pas réduire dans le mix électrique.</p>	prop
19/02/2020	23:53	Le coût de la tonne de CO2 évitée, voilà le critère pertinent.	<p>Les nombreuses mesures proposées pour tenter de réussir à tenir l'objectif de 2050 n'ont pas toutes le même rapport coût versus efficacité. Or il est essentiel de privilégier les mesures qui pour un coût supportable, économiquement et socialement, sont le plus efficace. Mais quel critère d'efficacité retenir ? Le coût de la tonne de CO2 (ou d'équivalent CO2 ) évité. C'est un critère concret, qui reflète directement le rapport coût sur efficacité de chaque mesure ou plan d'action proposé. Plus ce coût est faible, plus la mesure est pertinente et efficace. En matière d'isolation de l'habitat ancien, par exemple, il est clair que ce sont les premières améliorations simples et peu coûteuses qui ont le coût le plus bas de la tonne de CO2 évitée, et qui sont donc utiles et efficaces. En revanche, aller au-delà en cherchant à atteindre des performances énergétiques très élevées dans l'habitat ancien n'a pas de sens, car pour cette deuxième étape la tonne de CO2 évitée à un coût exorbitant. Pour les logements chauffés au gaz ou au fuel, la mesure la plus simple et la plus efficace est en fait de coupler une isolation raisonnable avec un passage au chauffage électrique avec PAC, l'électricité étant très décarbonée en France grâce au nucléaire, nucléaire qu'il ne faut surtout pas réduire dans le mix électrique.</p>	prop